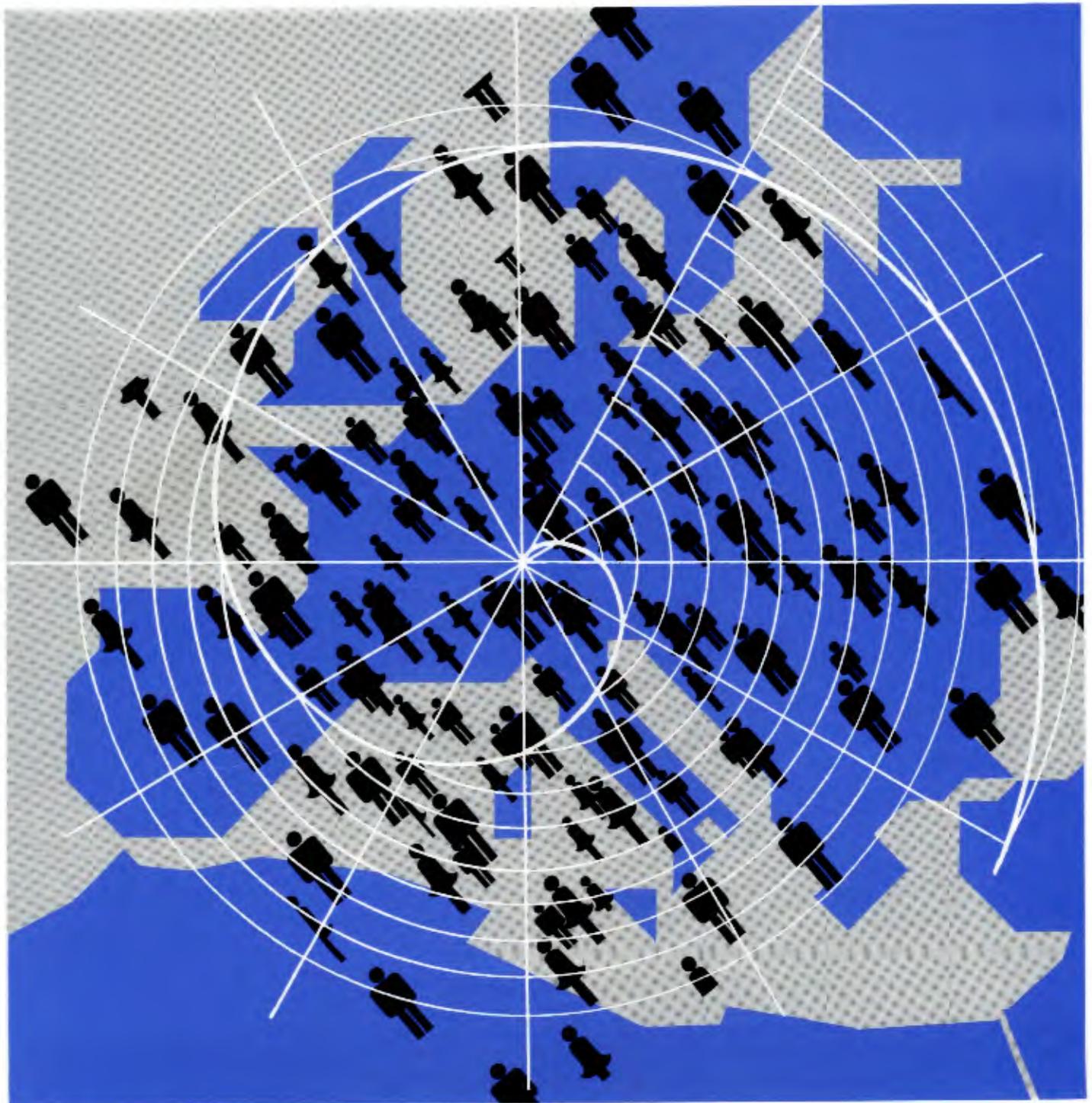


# La Suisse: Terre d'immigration, société multiculturelle

Eléments pour une politique de migration



Die vom Bundesamt für Statistik (BFS) herausgegebene Reihe «Statistik der Schweiz» gliedert sich in folgende Fachbereiche:

La série «Statistique de la Suisse» publiée par l'Office fédéral de la statistique (OFS) couvre les domaines suivants:

---

0	Bereichsübergreifende Themen	0	Thèmes généraux
1	Bevölkerung	1	Population
2	Raum, Landschaft und Umwelt	2	Espace, paysage et environnement
3	Erwerbsleben	3	Emploi et vie active
4	Volkswirtschaftliche Gesamtrechnungen	4	Comptes nationaux
5	Preise	5	Prix
6	Produktion, Handel und Verbrauch	6	Production, commerce et consommation
7	Land- und Forstwirtschaft	7	Agriculture et sylviculture
8	Energie	8	Energie
9	Bau- und Wohnungswesen	9	Construction et logement
10	Tourismus	10	Tourisme
11	Verkehr und Nachrichtenwesen	11	Transports et communications
12	Geldmenge, Finanzmärkte und Banken	12	Masse monétaire, marchés financiers et banques
13	Soziale Sicherheit und Versicherungen	13	Sécurité sociale et assurances
14	Gesundheit	14	Santé
15	Bildung und Wissenschaft	15	Education et science
16	Kultur, Lebensbedingungen und Sport	16	Culture, conditions de vie et sport
17	Politik	17	Politique
18	Öffentliche Finanzen	18	Finances publiques
19	Rechtspflege	19	Droit et justice

---

# La Suisse: Terre d'immigration, société multiculturelle

Eléments pour une politique de migration

---

Werner Haug



Bundesamt für Statistik  
Office fédéral de la statistique  
Ufficio federale di statistica  
Uffizi federal da statistica

Berne, 1995

---

**Editeur:** Office fédéral de la statistique (OFS)  
**Auteur:** Werner Haug, OFS  
**Complément d'information:** Werner Haug, OFS, tél. 031 322 86 10  
**Diffusion:** Office fédéral de la statistique  
CH-3003 Berne  
Tél. 031 323 60 60  
**Numéro de commande:** 164-0  
**Prix:** 19 francs  
**Série:** Statistique de la Suisse  
**Domaine:** 1 Population  
**Langue du texte original:** Allemand  
**Couverture:** Orio Galli, Caslano  
**Layout:** OFS  
**Graphiques:** Sabine Ahrens, OFS  
**Traduction:** Service de traduction de l' OFS  
**Copyright:** OFS, Berne 1995  
La reproduction est autorisée, sauf à des fins commerciales,  
si la source est mentionnée.  
**ISBN:** 3-303-01064-1

---

# Table des matières

Avant-propos .....	5
I Les migrations internationales, vues sous l'angle démographique .....	7
La proportion d'étrangers en Suisse et dans les autres pays européens .....	7
Différences entre les régions .....	8
Historique des migrations .....	10
Globalisation et pluralisme culturel .....	11
L'accroissement de la population et la structure par âge .....	12
La durée de séjour et la naturalisation .....	14
II Les étrangers sur le marché suisse du travail .....	17
Activité professionnelle et chômage .....	17
La qualification et la situation socio-professionnelle .....	18
Branches économiques et groupes de professions .....	19
Les étrangers de la deuxième génération .....	21
III Les défis que doit relever une politique de migration .....	23
Graphiques .....	27
Bibliographie .....	63
Biographie de l'auteur .....	64

# Avant-propos

La politique suisse des étrangers et de l'asile est en pleine mutation. Le Parlement a chargé le Conseil fédéral de préparer un projet de loi sur les migrations. L'ancien directeur de l'Office fédéral des réfugiés, Monsieur Peter Arbenz, a établi un rapport sur la politique migratoire de la Suisse sur mandat du Département fédéral de justice et police. Dans le cadre des négociations entre la Suisse et l'Union européenne, l'introduction de la libre circulation des travailleurs est un thème clé.

La présente publication décrit les flux migratoires actuels et dresse un portrait de la population étrangère résidant en Suisse sous l'angle démographique et sous celui de sa participation au marché du travail. Elle met en lumière les réalités économiques, sociales et

culturelles dont une politique de migration et d'intégration doit tenir compte.

Des versions précédentes de ce texte ont été rendues publiques lors d'un colloque organisé en janvier 1995 par l'Institut Gottlieb Duttweiler («Ohne Ausländer geht nichts») et d'un séminaire de l'Institut d'Ethnologie de l'Université de Berne et de l'Office fédéral du personnel qui s'est tenu en mars 1995 («Nationalisme, multiculturalisme et ethnicité»). Que les organisateurs de ces deux manifestations trouvent ici l'expression de mes vifs remerciements pour leurs suggestions et remarques. Je remercie aussi tout particulièrement ceux de mes collègues, à l'Office fédéral de la statistique, qui ont exploité, à mon intention, un volume considérable de données.

# I

## Les migrations internationales, vues sous l'angle démographique

### La proportion d'étrangers en Suisse et dans les autres pays européens

Si l'on compare la proportion d'étrangers des différents Etats de l'Union européenne (UE) et de l'AELE (EUROSTAT, 1994), avec 19% d'étrangers la Suisse est au deuxième rang, après le Luxembourg (abstraction faite du Liechtenstein qui constitue un cas spécial). Précisons que le Luxembourg devrait être comparé, tant en raison de sa taille que de l'importance de son secteur tertiaire international, plutôt avec le canton de Genève, qui compte 37% d'étrangers, qu'avec toute la Suisse. La Belgique, qui suit la Suisse dans ce classement et qui est directement comparable avec celle-ci, présente une proportion d'étrangers de 9% seulement (*graphique 1*).

Il ressort clairement de ces chiffres que l'immigration et les problèmes que pose l'intégration des étrangers touchent davantage la Suisse que d'autres pays européens.

La Suisse, la Belgique et le Luxembourg possèdent une autre caractéristique en commun: la plupart des étrangers y viennent d'Etats de l'UE ou de l'AELE (l'Irlande est, en ce qui concerne les ressortissants anglais, un cas particulier dans ce contexte). Dans tous les autres pays, la majorité des étrangers sont originaires d'Etats qui ne font pas partie de l'Espace économique européen (EEE). Les groupes les plus nombreux viennent de la Turquie, de l'Ex-Yougoslavie, du Maroc et de l'Algérie.

Une analyse attentive montre que la spécificité de la situation suisse réside dans le fait que la plupart des étrangers résidant sur sol helvétique viennent d'Etats de l'UE ou de l'AELE, alors que le pays lui-même n'est membre ni de l'UE ni de l'EEE.

Les solutions que ces institutions supranationales ont trouvées ou qu'elles sont en train d'élaborer en matière de politique des étrangers, de politique d'asile et de nationalité ne sont (jusqu'à nouvel avis) pas valables en Suisse. Il faut toutefois reconnaître qu'elles auraient pour la Suisse, pour la raison précitée, plus de conséquences qu'elles n'en ont eu pour les autres pays européens.

Si l'on se fonde sur la proportion de personnes nées à l'étranger, et non sur la part d'étrangers, pour mesurer l'influence des migrations internationales, on obtient une image quelque peu différente. Le **graphique 2** met en parallèle ces deux valeurs dans les pays possédant les données correspondantes.

Dans tous les pays sauf le Luxembourg et le Royaume-Uni, la proportion des personnes nées à l'étranger est plus élevée que celle des étrangers, en raison des dispositions législatives portant sur la nationalité et de l'histoire migratoire des Etats en question. C'est particulièrement évident en France (11% de personnes nées à l'étranger), et manifeste également en Suède, aux Pays-Bas et en Irlande. L'Allemagne ne

possède malheureusement pas de données officielles à ce sujet, mais la situation y est sans doute pareille. Dans le cas de la France, ce sont avant tout les Français d'Algérie, les pieds-noirs, qui sont à l'origine du pourcentage élevé de personnes nées à l'étranger, et en Irlande les rapatriés qui ont vu le jour en Angleterre.

Là encore, la Suisse est au deuxième rang, avec ses 20,5% de personnes nées à l'étranger, après le Luxembourg (26,2%), mais les différences entre pays sont moins grandes qu'en ce qui concerne la part d'étrangers. Il est intéressant de constater que près de 30% des 1,4 million de personnes nées à l'étranger sont de nationalité suisse (de naissance ou par naturalisation). Par ailleurs, environ 4% des personnes nées en Suisse sont des étrangers (**graphique 3**).

Ces chiffres montrent que la nationalité et la proportion d'étrangers ne permettent pas, à elles seules, d'analyser le multiculturalisme ou les processus d'intégration. On ne saurait en faire les principaux critères (voire le seul critère) d'une politique de migration et d'intégration.

## Différences entre les régions

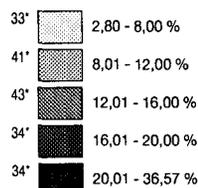
En ce qui concerne la proportion d'étrangers, on observe de fortes disparités régionales non seulement en Europe, mais aussi en Suisse. A l'échelon des districts, cette proportion - qui dépend du degré d'urbanisation, de la structure économique et de la distance qui les sépare de la frontière nationale - se situait, en 1990, entre 3% (Schwarzenburg, BE, et Rarogne, VS) et 37% (Genève). Elle est particulièrement élevée dans les grandes villes et dans les régions frontalières, qui ont de toute manière des liens économiques étroits avec l'étranger, à savoir le Bassin lémanique, le Sottoceneri, le

Jura neuchâtelois, la région de Bâle, les rives du lac de Constance et la ville de Zurich avec sa banlieue. C'est dans le Mittelland bernois, les Alpes et les Préalpes et en Suisse centrale qu'il y a le moins d'étrangers (**carte**). Les disparités entre les grandes régions s'intensifient si l'on tient compte aussi des plus de 150'000 frontaliers, qui travaillent pratiquement tous dans les zones limitrophes (**graphique 4**).

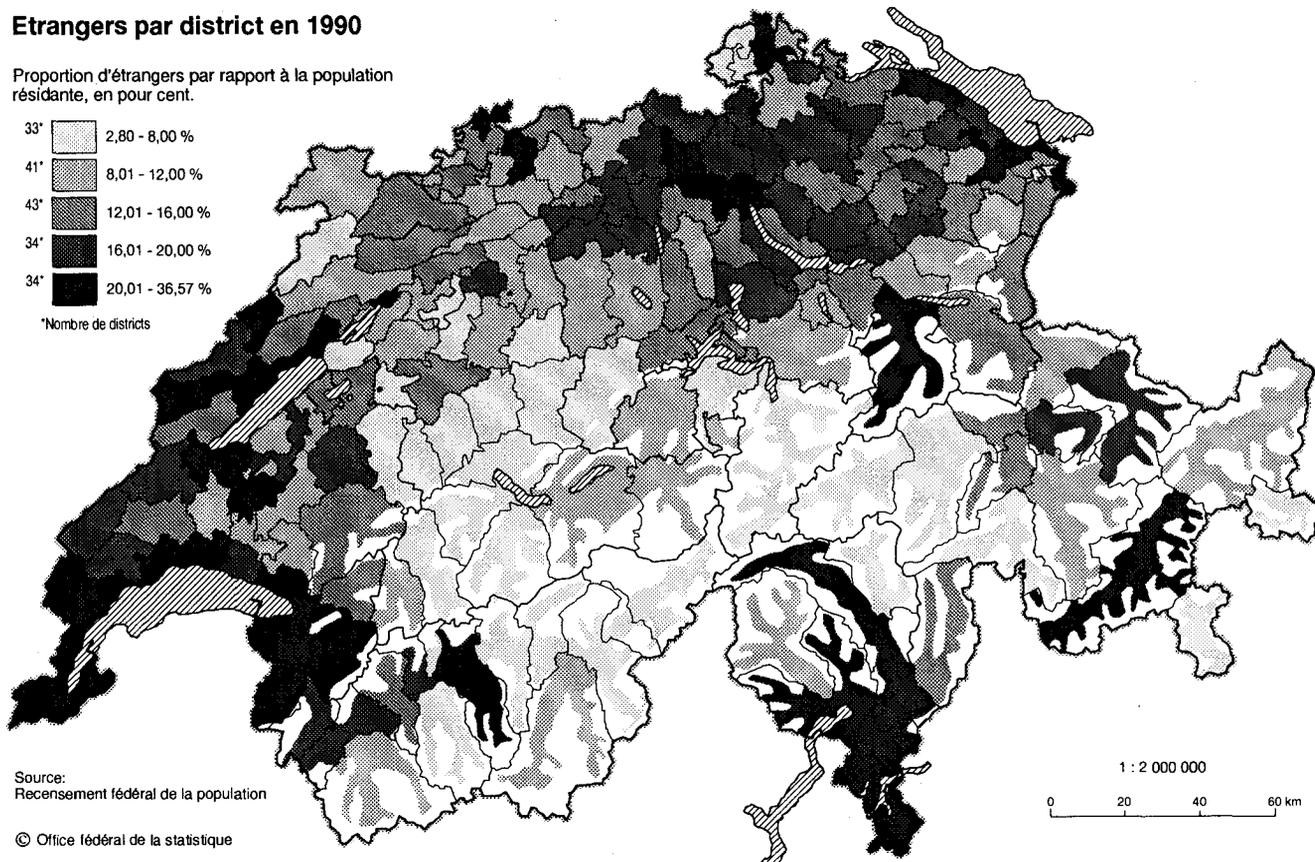
Entre 1980 et 1990, la proportion d'étrangers a nettement augmenté. Cet accroissement a été

## Etrangers par district en 1990

Proportion d'étrangers par rapport à la population résidente, en pour cent.



\*Nombre de districts



Source:  
Recensement fédéral de la population

© Office fédéral de la statistique

particulièrement évident en Suisse romande; il s'est manifesté aussi dans les zones urbaines de Zurich et des vallées de la Glatt et de la Limmat, à Bâle-Ville, en Suisse centrale et en Thurgovie. Les cantons romands, ceux de la Suisse centrale et le canton de Thurgovie ont réussi à développer leur économie au cours des années 80 entre autres grâce à la main-d'oeuvre étrangère. Ailleurs, par exemple au Tessin et en Engadine, la proportion d'étrangers a même diminué légèrement; elle est restée stable dans de nombreux centres industriels moyens (notamment à Baden, Winterthur et Schaffhouse). Au cours des années 80, il y avait un lien étroit entre l'immigration et l'évolution du nombre d'emplois (SCHULER/JOYE, 1995). Par ailleurs, le chômage frappe actuellement dans une mesure particulièrement forte précisément les régions qui présentent une proportion élevée d'étrangers.

Au cours des dernières années, les cantons ont évolué dans des directions opposées aux plans social et politique, et les migrations internationales y ont contribué. On l'a vu clairement lors de la votation de juin 1994 sur la naturalisation facilitée pour les jeunes étrangers, qui a été acceptée par le peuple, mais rejetée par les cantons. Ce n'est pas dans les cantons à forte proportion d'étrangers que les «non» ont dominé, mais dans ceux où cette proportion est relativement faible (à l'exception du Tessin). On observe une corrélation positive significative entre la proportion d'étrangers d'une région et son pourcentage de «oui» (*graphique 5*). L'impératif de la double majorité a permis à la population des régions alpines et préalpines d'imposer son avis négatif sur la naturalisation facilitée à la population des villes et de la Suisse romande, que les migrations touchent davantage.

Il faut relever qu'une proportion élevée d'étrangers n'entraîne pas *ipso facto* un accroissement de la xénophobie. On a pu le constater en juin 1994, lors de la votation précitée (où on a observé en fait le phénomène inverse), et aussi en septembre 1994, lors de la votation sur l'interdiction de la discrimination raciale. Le pourcentage d'étrangers résidant dans une région n'a pas influé sur l'acceptation ou le rejet des nouvelles dispositions antiracistes (**graphique 6**).

De toute évidence, la population des cantons et des communes où les étrangers sont particulièrement nombreux ne fait donc pas preuve de plus de réserve à l'égard de ces derniers. Elle se distingue plutôt par l'attitude contraire. Cette constatation rend optimiste. Elle montre que les bases d'une politique d'intégration plus active existent en particulier dans les régions les plus touchées par l'immigration.

## Historique des migrations

Il ressort d'une analyse rétrospective que la proportion d'étrangers a varié en Suisse, au cours du 20<sup>e</sup> siècle, dans une mesure étonnante (**graphique 7**). Des phases d'immigration intense, en général marquées par une expansion économique rapide et une progression de l'emploi, et des phases d'émigration se sont en effet succédées. Cette évolution en dents de scie est une des raisons pour lesquelles la Suisse n'a pas encore élaboré de véritable politique migratoire ou de politique d'intégration.

Les dispositions légales régissant l'immigration et l'autorisation de séjour sont encore empreintes de l'esprit des années 30, où la police des étrangers était chargée de lutter contre la «surpopulation étrangère».

Après la Seconde Guerre mondiale, on a placé ce droit des étrangers restrictif au service de la politique de l'emploi. Par la suite, on a créé les autorisations de séjour et de travail (soit le statut de saisonnier, le statut de travailleur à l'année et le statut de frontalier) et les systèmes de contingentement dont l'abolition cause actuellement tant de problèmes à la

Suisse, lors de ses négociations avec l'Union européenne.

Au milieu des années 70, la première crise pétrolière a marqué la fin de la phase d'immigration de main-d'oeuvre qui avait commencé après la Seconde Guerre mondiale: plusieurs centaines de milliers de travailleurs (Italiens pour la plupart) sont retournés dans leur pays. Pendant les années 60, le secteur secondaire avait gonflé démesurément en raison de l'afflux de main-d'oeuvre bon marché; dans cette situation, il était difficile de créer, en Suisse, un secteur tertiaire performant.

Lors de la reprise de l'immigration, au cours des années 80, l'offre de main-d'oeuvre s'était modifiée en raison de l'intégration des Etats du sud de l'Europe dans la Communauté Européenne. La Suisse (tout comme les Etats de la CE), ayant perdu une partie de son attrait aux yeux des migrants italiens et espagnols, l'aire de recrutement s'est déplacée de plus en plus vers les bords du bassin de la Méditerranée, ainsi qu'au Portugal. Une nouvelle phase de l'histoire suisse des migrations a commencé; elle se caractérisait par le remplacement des anciens pays d'émigra-

tion, par une modification des conditions juridiques et, en partie, des modes de migration. Faute de possibilités d'immigration légales, certains migrants à objectifs économiques se sont faits requérants d'asile pour parvenir en Europe occidentale. Peu à peu, ce type de migration a supplanté la migration légale de travailleurs, accélérant ainsi la progression du pluralisme social et culturel

dans les pays d'accueil. Sujet d'intérêt général, la politique d'asile et les migrations intercontinentales ont aussi pris une place prépondérante dans les débats publics. Ce fait a entravé jusqu'à présent la réforme de la politique des étrangers axée sur l'Europe, réforme pourtant urgente en raison des changements qu'ont connus l'économie et le marché du travail.

## Globalisation et pluralisme culturel

Le **graphique 8** illustre l'ampleur de la globalisation des marchés du travail et des flux migratoires au 20<sup>e</sup> siècle. Vers 1900, près de 90% des étrangers résidant en Suisse venaient des pays voisins, principalement d'Allemagne et d'Italie. En 1960, cette proportion était encore de 81%, les Italiens étant plus nombreux que les Allemands. En 1990, les ressortissants des Etats voisins ne représentaient plus que 44,5% des étrangers, et 16% de ces derniers venaient même de pays extra-européens (BLANC, 1995).

Au cours des années 80, cette évolution s'est accélérée sous l'effet de deux tendances opposées: une partie importante des Italiens, des Espagnols et des Allemands sont retournés dans leurs pays respectifs. De nouveaux travailleurs ont été recrutés surtout dans les républiques de l'Ex-Yougoslavie et au Portugal, les derniers pays d'émigration classiques du sud de l'Europe. Parallèlement, l'immigration en provenance d'Etats extra-européens s'est intensifiée. Rien qu'entre 1988 et 1994, la proportion d'Italiens parmi les étrangers résidant en Suisse est tombée de 38% à 28% et celle des Espagnols de 11% à 8%. En revanche, la proportion de ressortissants de l'Ex-Yougoslavie a doublé, passant de 10% à 21%; le pourcentage de Portugais, lui, est monté de 6% à 10% (**graphique 9**).

Entre 1985 et 1991, le nombre de demandes d'asile par année a passé de 10'000 à 42'000. Les trois dernières années, il a fluctué entre 16'000 et 25'000 (**graphique 10**). Le taux de requérants officiellement reconnus comme réfugiés est nettement inférieur à 10%, selon les moyennes établies depuis de nombreuses années. Il faut toutefois préciser que le nombre des persécutés venus de Turquie et des régions de l'Ex-Yougoslavie où la guerre fait rage a beaucoup augmenté. La moitié au moins des requérants d'asile de ces dernières années ont pu rester en Suisse à des titres divers (réfugiés reconnus, règlement humanitaire, autorisation de séjour provisoire, procédure en cours, etc.) (**graphiques 11 et 12**). A la fin de 1994, 94'000 personnes qui avaient demandé le droit d'asile vivaient en Suisse sans avoir été reconnus comme réfugiés au sens de la Convention de Genève.

Le pluralisme croissant de la population résidente étrangère se manifeste de manière particulièrement évidente dans le domaine des langues et des religions. Quand les Italiens constituaient le groupe le plus nombreux, 90% des étrangers parlaient une de nos langues nationales (**graphiques 13 et 14**). En 1990, cette part était encore de 57%. Les langues slaves, le portugais, le turc, l'espagnol et l'albanais se sont répandus considérablement.

Ainsi, de nos jours, en Suisse, l'albanais est parlé autant que le romanche.

En ce qui concerne les religions, on observe des décalages similaires. En 1990, 34% des étrangers appartenait à des communautés religieuses autres que les Eglises nationales (principalement aux Eglises orthodoxes, à des communautés musulmanes et à d'autres religions non chrétiennes), contre 4% en 1960 (*graphiques 15 et 16*). Les conséquences de cette évolution sont considérables, non seulement pour le système éducatif, mais aussi pour la communication au sein des établissements et des entreprises.

Outre les aspects linguistiques et religieux, les nouvelles provenances des migrants influencent également, dans une mesure croissante, les valeurs culturelles et les modes de vie, par exemple dans le domaine de la santé et de l'organisation familiale.

Les groupes d'étrangers arrivés en Suisse au cours des années 80 ont nettement plus d'enfants que les Italiens et les Espagnols, qui appliquaient, pendant l'émigration, un contrôle des naissances aussi rigoureux que dans leur propre pays. Au milieu des années 80 encore, on ne constatait pratiquement pas de différence en matière de natalité entre les Suissesses et les étrangères. Un fossé s'est creusé en revan-

che vers la fin des années 80: le taux de fécondité des étrangères a augmenté rapidement, alors que celui des Suissesses a atteint le niveau le plus bas de tous les temps (*graphique 17*).

Les mariages subissent, eux aussi, les effets du pluralisme culturel croissant: en 1984 encore, 74% d'entre eux unissaient un Suisse et une Suissesse. En 1993, cette proportion n'atteignait plus que 64%. La part des mariages contractés entre ressortissants étrangers a passé de 7 à 12% et celle des mariages mixtes de 20 à 25% (*graphique 18*).

De plus en plus d'hommes suisses épousent une étrangère. 25% de ceux qui se sont mariés en 1993 avaient choisi une compagne d'une autre nationalité. Ces unions ne sont pas moins stables que celles des couples suisses: dans les deux groupes, on a enregistré, en 1993, environ 30 divorces pour 100 mariages (*graphique 19*). Le cas des Suissesses, lui, est nettement différent. Seules 14% de celles qui se sont mariées en 1993 devenaient l'épouse d'un étranger. Le risque que ces unions-là se terminent par un divorce est bien supérieur à la moyenne: en 1993, on a enregistré 60 divorces pour 100 mariages. De toute évidence, les différences culturelles et les conceptions opposées des rôles de l'homme et de la femme constituent une source de conflit dans ces unions.

## L'accroissement de la population et la structure par âge

En Suisse, les migrations internationales influent considérablement sur l'accroissement de la population et la structure par âge. Leurs effets sont plus manifestes encore maintenant que la croissance du nombre des ressortissants suisses est plus lente. Depuis le début des années 80, la population résidente de la Suisse augmente avant tout en raison de l'immigra-

tion et de ses suites démographiques (*graphique 20*). Le solde migratoire des étrangers représentait en effet deux tiers de l'accroissement de la population au cours des années 80. Le dernier tiers résultait de l'excédent des naissances, qui était d'ampleur similaire chez les Suisses et les étrangers (*graphiques 21 et 22*).

Au début des années 90, la situation a changé une fois de plus. L'excédent des naissances des Suisses s'est mis à diminuer, s'établissant finalement vers 5000 personnes. Parallèlement, le solde migratoire des ressortissants suisses est devenu négatif: en 1993, il est tombé, principalement en raison de l'émigration de jeunes gens, à -5000 personnes environ (*graphique 23*). Il y avait certes eu de telles émigrations auparavant, mais jusqu'à la modification de 1992 de la loi sur la nationalité, elles étaient compensées par l'immigration de femmes qui avaient obtenu la nationalité suisse automatiquement, en épousant un Suisse. En d'autres termes, l'accroissement de la population de 1993 (+60'000 personnes) était dû entièrement aux étrangers; leur solde migratoire en représentait trois quarts et leur excédent des naissances un quart. En 1994, la situation était semblable; toutefois, le solde migratoire était inférieur, la politique d'admission étant devenue plus restrictive.

D'après les scénarios démographiques établis pour la Suisse, ces tendances devraient se poursuivre (OFFICE FEDERAL DE LA STATISTIQUE, 1992). L'excédent des naissances des Suisses se transformera probablement en moins de dix ans en excédent des décès, par suite du vieillissement de la population.

Ce qui s'est produit en 1993 pour la première fois risque donc de devenir la norme: seules les naturalisations peuvent encore faire augmenter le nombre des ressortissants suisses. Le solde migratoire des étrangers, en revanche, restera sans doute positif, et leur excédent des naissances a toutes les chances de continuer à augmenter au cours des prochaines années. De ce fait, on prévoit que la proportion d'étrangers s'accroîtra encore et qu'elle dépassera bientôt la barre des 20%.

Les structures par âge des Suisses et des étrangers restent différentes (*graphique 24*). Comme on prévoit une baisse marquée de la population âgée de 20 à 40 ans (*graphique 25*), on ne saurait exclure un accroissement de la demande d'immigrants. L'échange d'immigrants et d'émigrants joue un rôle important dans ce domaine (*graphique 26*). L'âge des immigrants se situe en effet entre 20 et 40 ans dans la plupart des cas, alors que les émigrants sont un peu plus âgés. Les migrations des 12 dernières années ont fait surtout grossir le nombre des personnes de 20 à 35 ans, ainsi que des enfants et des adolescents. Dans le groupe des plus de 45 ans, en revanche, on a compté plus d'émigrants que d'immigrants (*graphique 27*). Sous l'effet de ces flux migratoires, la proportion de gens d'un certain âge est restée relativement basse dans la population étrangère, alors qu'elle n'a cessé d'augmenter chez les ressortissants suisses. C'est en raison de cette évolution que la Suisse présente, parmi ses habitants de plus de 60 ans, le taux le plus élevé de personnes du quatrième âge en Europe, mais qu'elle se situe dans la moyenne, et non en tête, en matière de vieillissement de la population en général (HAUG, 1995).

Parmi les migrants, les hommes restent les plus nombreux (ils prédominent de manière particulièrement évidente chez les saisonniers, les frontaliers et les requérants d'asile). En 1990, on comptait 170 hommes pour 100 femmes dans le groupe des étrangers de 30 à 44 ans. Dans le groupe correspondant de nationalité suisse, les femmes représentaient plus de la moitié (*graphique 28*).

Les migrations continuent à séparer des familles. Mais en raison du regroupement familial, des mariages et des naissances, le nombre des familles étrangères a beaucoup augmenté en Suisse, comparativement aux années 60 et 70.

18% des parents avec enfants sont de nationalité étrangère, actuellement, et dans 6% des familles, l'un des parents n'est pas suisse (OFFICE FEDERAL DE LA STATISTIQUE, 1994). Dans les écoles obligatoires de Genève, 44% des élèves sont étrangers et dans celles de Bâle 38%. Dans certains quartiers, les classes comprennent même 70 à 80% d'enfants étrangers. A l'échelle nationale, dans 34% des classes, plus d'un tiers du total

des élèves est originaire d'un milieu culturel différent (**graphiques 29 et 30**). On compte nettement plus de classes composées en grande partie d'enfants étrangers dans les types d'enseignement destinés aux élèves plus «faibles» (OFFICE FEDERAL DE LA STATISTIQUE, 1995). Ces chiffres mettent en évidence tant l'hétérogénéité du paysage scolaire suisse que les problèmes d'intégration de nombreux enfants de migrants.

## La durée de séjour et la naturalisation

Les questions qui ont trait à l'intégration à long terme semblent beaucoup moins intéresser le grand public que les flux migratoires actuels et les problèmes posés par leur contrôle.

Pourtant, la plupart des étrangers sont nés en Suisse (22%) ou y résident depuis plus de 10 ans (37%) (**graphique 31**). Près d'un tiers des Italiens et un cinquième des Espagnols ont vu le jour sur sol helvétique; ils font donc partie de la deuxième, voire de la troisième génération d'étrangers.

A la fin de 1993, 27% des personnes au bénéfice d'un permis d'établissement ou d'une autorisation annuelle de séjour vivaient en Suisse depuis moins de 5 ans. Il s'agissait principalement de Portugais, de ressortissants de l'Ex-Yougoslavie et d'autres étrangers qui n'étaient arrivés dans le pays qu'avec une des dernières vagues d'immigrants (**graphique 32**).

Une fois que le séjour devient permanent, que les enfants grandissent en Suisse, la question de l'intégration politique et de l'acquisition de la nationalité suisse se pose avec insistance. Selon des estimations, actuellement déjà, quelque 10% des Suisses de plus de 15 ans sont des étrangers naturalisés (BUHMANN, 1993). Ce pourcentage représente presque 500'000 personnes. Au cours des dernières années, la nationalité suisse a toutefois perdu une bonne part de son attrait, en particulier pour les ressortissants des pays de l'UE. Pendant les années 80, le nombre des naturalisations a en effet diminué de manière presque continue, alors que celui des personnes qui auraient pu demander la nationalité suisse n'a pas cessé d'augmenter (**graphique 33**). Précisément pour les étrangers vivant en Suisse depuis longtemps, l'intégration politique intégrale n'est pas souhaitable (en raison des désavantages et des risques qu'elle pourrait comporter) ou n'est pas possible (vu les obstacles financiers et les critères de décision de com-

missions de naturalisation ou d'assemblées communales).

Il a fallu attendre la révision de la loi fédérale sur l'acquisition et la perte de la nationalité suisse, en 1992, qui a instauré notamment la possibilité de la double nationalité et la naturalisation facilitée pour les étrangers mariés avec une Suisseuse, pour voir remonter légèrement le nombre des changements de nationalité. Jusqu'à présent, cet accroissement concerne essentiellement les hommes: certains ont sans doute profité de cette occasion pour combler un besoin qu'ils n'avaient pas pu satisfaire avant. De toute manière, le taux de naturalisations reste relativement bas (même comparativement aux autres pays européens).

La nationalité suisse, ainsi que les droits et les devoirs liés à la démocratie (en particulier le droit de vote) restent inaccessibles pour une proportion croissante des personnes nées en Suisse et de celles qui s'y sont établies.

Cette situation est d'autant plus problématique que toutes les tentatives faites ces dernières années pour obtenir que l'on accorde le droit de vote aux étrangers ont échoué (CUENY/FLEURY, 1994). Avant les votations, on a pourtant invoqué régulièrement la possibilité d'une naturalisation, autre moyen (préférable) d'acquérir le droit de vote.

## II

# Les étrangers sur le marché suisse du travail

### Activité professionnelle et chômage

La demande de main-d'oeuvre était la principale cause de la forte immigration également pendant les années 80. En 1989 et en 1990, le nombre des postes vacants était même plus élevé que celui des chômeurs inscrits. Le marché du travail était complètement déstabilisé, et le nombre des travailleurs étrangers a augmenté de manière pratiquement continue (*graphique 34*). Les requérants d'asile ont été intégrés dans le marché du travail assez rapidement, eux aussi.

En 1991, point culminant de cette évolution, plus de 1'050'000 étrangers travaillaient en Suisse (ils représentaient 27% de la population active occupée). Entre le 2<sup>e</sup> trimestre de 1991 et le 2<sup>e</sup> trimestre de 1994, le total des actifs occupés a diminué de 140'000 à l'échelle nationale. 60'000 Suisses et 80'000 étrangers ont ainsi perdu leur emploi. Dans le cas des

étrangers, toutefois, la diminution de la population active occupée n'a concerné que les saisonniers, les frontaliers et les requérants d'asile. Le nombre des étrangers actifs occupés au bénéfice d'un permis d'établissement ou d'une autorisation annuelle de séjour est resté constant, et le nombre de ceux bénéficiant d'un permis de séjour de courte durée a même augmenté quelque peu.

Alors que la récession de 1991 à 1993 a entraîné des pertes d'emplois, l'évolution démographique a causé un accroissement de la population en âge de travailler. Le chômage a explosé, particulièrement chez les étrangers.

Sa progression a touché principalement les travailleurs peu qualifiés, les personnes dont

les conditions de travail étaient précaires et le personnel des branches atteintes par le changement des structures économiques mondiales (notamment l'industrie textile, celle des machines et la métallurgie). Actuellement, le taux de chômage des étrangers est de 10,1% chez les femmes et de 7,8% chez les hommes; il est deux fois et demie plus élevé que celui des Suisses (*graphique 35*). A la fin de 1994, 40% des chômeurs inscrits étaient des étrangers. Ils correspondaient plus ou moins à la ventilation de la population étrangère selon le type d'autorisation de séjour, abstraction faite des saisonniers, dont le statut exclut la possibilité d'un chômage de longue durée en Suisse, et des frontaliers, qui reçoivent l'allocation de chômage chez eux, en vertu d'accords internationaux (*graphique 36*).

Pendant la récession de 1991/93, les étrangers risquaient (selon des estimations prudentes) quatre à cinq fois plus que les Suisses de perdre leur emploi. Sur le marché du travail suisse, le nombre élevé de chômeurs étrangers est un phénomène nouveau, qui pose des problèmes épineux aux offices du travail.

Comparativement à la récession de 1974/76, le marché du travail a perdu une partie de sa flexibilité: le chômage ne peut plus être «exporté» que dans une mesure limitée. Cette évolution met en évidence les risques d'une politique de migration qui est axée sur la demande et ne tient pas compte suffisamment des changements qualitatifs du marché du travail.

## La qualification et la situation socio-professionnelle

En raison de leur formation, la plupart des étrangers sont nettement moins qualifiés que les Suisses. Beaucoup d'entre eux n'ont fait que l'école obligatoire ou une formation sur le tas; les apprentissages et les formations professionnelles supérieures sont relativement rares (*graphique 37*). Il faut souligner toutefois que la proportion de titulaires d'un diplôme universitaire est également plus élevée chez les étrangers que chez les Suisses. De tout temps, le marché suisse du travail a aussi attiré des travailleurs étrangers très qualifiés. Ainsi, dans l'économie privée, plus de 40% des scientifiques qui s'occupent de recherche et développement sont de nationalité étrangère.

Aux deux extrêmes de la gamme des formations, la part d'étrangers est supérieure à la moyenne.

Au cours des vingt dernières années, la qualification des immigrants ne s'est toutefois guère améliorée; c'est du moins l'impression qui se dégage d'une comparaison entre des groupes d'étrangers d'âges différents (*graphique 38*). Une seule différence saute aux yeux: chez les plus jeunes, la proportion de ceux qui n'ont achevé aucune formation, scolaire ou professionnelle, est sensiblement plus basse.

La formation acquise influe sur la situation socio-professionnelle des étrangers actifs occupés. Ces derniers sont particulièrement nombreux dans le groupe des ouvriers et employés non qualifiés, ainsi que dans les professions manuelles qualifiées. En Suisse, près de la moitié des plus de 750'000 ouvriers et employés non qualifiés sont de nationalité étrangère. En revanche, chez les indépendants et dans les professions libérales, la part

d'étrangers est bien inférieure à la moyenne (*graphique 39*); cette situation s'explique en bonne partie par le fait que l'agriculture, avec son pourcentage élevé d'indépendants, est restée un fief des Suisses.

Une ventilation selon le type d'autorisation de séjour et la nationalité donne une image un peu plus nuancée. Elle montre par exemple que la situation socio-professionnelle des Allemands est bien meilleure, en Suisse, que celle des Portugais ou des Italiens (*graphique 40*). Les saisonniers et les requérants d'asile sont pratiquement tous dans le groupe des ouvriers et employés non qualifiés. Les étrangers qui se sont établis dans notre pays, et surtout les personnes au bénéfice d'une autorisation annuelle de séjour, eux, sont beaucoup mieux représentés dans les catégories socio-professionnelles supérieures (*graphique 41*). Le fait que les détenteurs d'une autorisation annuelle sont plus qualifiés que les étrangers établis est une première conséquence du mode de recrutement partiellement différent que l'on applique depuis quelques années.

En considérant la segmentation du marché suisse du travail uniquement sous l'angle des migrations, on n'obtiendrait pourtant qu'un aperçu partiel. Les différences entre les sexes sont en effet plus marquées que celles selon l'origine. Ainsi, la situation professionnelle des femmes suisses est moins bonne que celle des hommes d'autres nationalités (*graphique 42*): la proportion de salariés exerçant une fonction de dirigeant ou de chef est nettement plus élevée chez les seconds que chez les

premières. De nos jours, de nombreuses entreprises confient en particulier des postes de cadre à des hommes de nationalité étrangère.

Les étrangères, elles, sont doublement défavorisées. En raison de leur sexe et de leur origine, on ne les engage pratiquement que pour des tâches d'exécution et il est extrêmement rare qu'elles aient du personnel sous leurs ordres.

Pour les étrangères, il est spécialement difficile de combiner les tâches familiales, l'éducation des enfants et le travail professionnel. Les mères de nationalité étrangère sont en effet plus nombreuses que les mères suisses à exercer une profession. En outre, elles travaillent plus souvent à plein temps, même lorsque leurs enfants sont petits, et elles ne peuvent pas profiter des horaires mobiles ou flexibles dans la même mesure que les Suissesses (*graphiques 43 et 44*). Les Portugaises mariées qui ont des enfants en sont un exemple particulièrement frappant: 55% d'entre elles travaillent à plein temps, alors que la part correspondante de la population totale est de 12% (*graphiques 45 et 46*).

Dans ces circonstances, auxquelles s'ajoutent les problèmes linguistiques et les difficultés d'adaptation au contexte suisse, les enfants de la deuxième, voire de la troisième génération sont très souvent défavorisés dès le départ, comparativement aux jeunes Suisses.

## Branches économiques et groupes de professions

L'économie a fait appel à la main-d'oeuvre étrangère dans une mesure très variable suivant les branches. C'est toujours dans les arts et métiers et l'industrie, ainsi que dans le

bâtiment que l'on enregistre les parts les plus élevées d'étrangers, bien que l'on assiste, depuis 1970, à une forte tertiarisation. Les étrangers sont relativement nombreux également dans

la division «commerce, restauration et hébergement, réparation», ainsi que dans les autres branches du tertiaire. On en compte en revanche particulièrement peu dans l'agriculture et la sylviculture, ainsi que dans les branches dépendant du secteur public: électricité, gaz, eau; transports et communications; administrations publiques (*graphique 47*).

La ventilation entre les branches selon le type d'autorisation de séjour révèle une fois de plus des différences de taille (*graphique 48*). Les saisonniers travaillent presque exclusivement dans le bâtiment, ainsi que dans l'hôtellerie et la restauration. La seconde de ces branches a souvent fait appel aussi à des requérants d'asile. Les personnes au bénéfice d'un permis d'établissement ou d'une autorisation annuelle de séjour (de même qu'une partie des requérants d'asile) sont particulièrement nombreuses dans les arts et métiers et l'industrie, mais elles se répartissent de manière assez équilibrée entre toutes les branches non agricoles (abstraction faite du secteur public).

C'est en matière de professions individuelles que les différences entre étrangers et Suisses et entre femmes et hommes sont les plus marquées. De nos jours, le secondaire n'occupe plus qu'un tiers environ des hommes suisses. Dans le primaire, ils sont tout de même encore 7%. Les hommes de nationalité étrangère, eux, se concentrent dans l'industrie et les arts et métiers. En ce qui concerne les femmes, 90% des Suissesses et 85% des étrangères travaillent dans le tertiaire (*graphique 49*).

Les différences de qualification et la répartition entre les branches ont entraîné une forte prédominance des étrangers dans certains groupes de professions, alors que les Suisses exercent pratiquement un monopole dans d'autres.

Dans certains groupes de professions de l'industrie textile, de celle des machines et de la métallurgie, du bâtiment, de même que parmi le personnel de nettoyage, les étrangers représentent 60 à 80% des actifs occupés (*graphiques 50 et 51*). Les Suisses, eux, exercent pratiquement un monopole dans les professions «sûres» du secteur public et du primaire, en particulier dans le corps enseignant, dans les professions de la sécurité, celles de la poste et des télécommunications et celles de l'agriculture et de la sylviculture (*graphiques 52 et 53*).

La situation que nous venons de décrire entraîne forcément une disparité des revenus. Mais là encore, le sexe a plus de poids que l'origine. Ce sont en effet les hommes suisses qui gagnent le mieux leur vie, devant les hommes étrangers et les femmes suisses (*graphique 54*). Les étrangères ont les revenus les plus bas. Si leur taux de participation à la vie active est plus élevé, si elles sont plus nombreuses à travailler à plein temps, c'est aussi en raison de leur situation économique.

L'offre de main-d'oeuvre découlant des migrations et l'offre indigène sont largement complémentaires. L'immigration a contribué à la segmentation du marché suisse du travail. En plus de ses effets économiques, elle a eu des répercussions sociales et politiques, influant sur la conception de certaines professions, sur les chances de faire carrière, sur le style de vie et les valeurs des Suisses.

Il faut se demander - et c'est une question brûlante - si nous avons désormais un marché du travail à stratification ethnique qu'il faudra alimenter au moyen d'une immigration continue (ou en partie par des étrangers de la deuxième génération).

## Les étrangers de la deuxième génération

D'une manière générale, les étrangers nés en Suisse, qui y ont accompli leur scolarité et acquis leur formation, sont bien mieux placés sur le marché du travail que les étrangers établis dans le pays depuis peu et ceux qui ont une autorisation annuelle de séjour (et, à plus forte raison, les saisonniers et les requérants d'asile de la population résidante «non permanente»). C'est ce qui ressort d'une comparaison entre la première et la deuxième génération d'étrangers, définie par le lieu de naissance en Suisse ou à l'étranger. La deuxième génération se compose actuellement en majeure partie d'Italiens; nous n'avons pris en considération que les membres ayant conservé leur nationalité.

60% des saisonniers et des requérants d'asile de sexe masculin n'ont suivi qu'une école obligatoire. Cette part tombe à un peu plus de 40% chez les étrangers de la première génération, détenteurs d'un permis d'établissement ou d'une autorisation annuelle de séjour, et à 15% chez ceux de la deuxième génération (*graphique 55*). Elle est plus basse encore (9%) chez les hommes suisses de 25 à 34 ans. Pour la deuxième génération, l'accès aux écoles professionnelles, aux écoles supérieures et aux universités en particulier reste difficile. Si 8% des Suisses de 25 à 34 ans sont titulaires d'un diplôme universitaire, seuls 4% des étrangers de la deuxième génération en possèdent un. En raison du caractère sélectif du processus de recrutement, la proportion de ces diplômés est également plus de deux fois plus élevée chez les étrangers de la première génération que chez ceux de la deuxième.

Les aptitudes acquises dans le système éducatif se répercutent sur la situation socio-professionnelle. Ainsi, les étrangers de la deuxième génération ne travaillent plus que rarement comme ouvriers non qualifiés, contrairement à la majorité des nouveaux immigrants. Ils exercent beaucoup plus souvent des professions qui exigent une formation spécifique, et beaucoup d'entre eux sont indépendants (*graphique 56*). En ce qui concerne les branches, une comparaison entre la première et la deuxième génération d'étrangers révèle un intérêt croissant pour le tertiaire, l'attrait des banques, des compagnies d'assurance et du secteur immobilier étant particulièrement frappant. Certaines différences entre Suisses et étrangers subsistent néanmoins. Ainsi, les étrangers de la deuxième génération sont légèrement surreprésentés dans le secteur de la production, et fortement sous-représentés dans certaines branches du secteur public.

Globalement, on peut dire que le système éducatif et les entreprises sont parvenus à de bons résultats en matière d'intégration: sur le marché du travail, les étrangers de la deuxième génération sont plus proches des Suisses que de la génération de leurs parents. On ne peut parler d'égalité des chances pour autant. Au niveau des positions professionnelles élevées et dans certaines branches, les limites de la mobilité sont en effet manifestes.

### III

## Les défis que doit relever une politique de migration

La politique de stabilisation, fondée sur la proportion d'étrangers, que le Conseil fédéral a définie au début des années 80 n'a pas eu le succès escompté, car elle sous-estimait la demande de main-d'oeuvre étrangère non qualifiée et l'accroissement naturel de la population, tout en surestimant les mécanismes de régulation de la politique des étrangers traditionnelle. Les conditions d'engagement profitant à certaines branches ou régions ont déterminé dans une large mesure la forte demande de main-d'oeuvre étrangère non qualifiée. L'arrivée de requérants d'asile et un grand nombre d'automatismes juridiques, dont certains ont dû être introduits pour compenser l'inexistence de la libre circulation des travailleurs entre la Suisse et l'Europe (droit au changement de statut pour les saisonniers, regroupement familial, etc.) ont contribué à rétrécir la marge de manoeuvre politique. Finalement, les personnes faisant

partie du contingent admis sur le marché du travail et régies par le droit des étrangers au sens strict ne représentaient plus qu'une petite partie des immigrants.

A la fin des années 80 et au début des années 90, l'immigration semblait échapper à tout contrôle. Avant que les migrations des années 50 et 60 n'aient été pleinement absorbées, de nouvelles vagues d'immigrants ont déferlé. Cette évolution a entraîné des craintes et des réactions défensives chez une bonne partie de la population. Le Conseil fédéral et le Parlement ont réagi en modifiant à plusieurs reprises la loi sur l'asile, en créant la loi fédérale sur les mesures de contrainte en matière de droit des étrangers et en s'efforçant de mieux coordonner la politique des étrangers et la politique d'asile dans le cadre du «modèle des trois cercles». Mais il a fallu attendre la récession du début des années 90

ainsi que la création de l'EEE et de l'UE pour que la pression - interne et externe - soit assez forte pour rompre avec la «politique de la main-d'oeuvre étrangère» de l'après-guerre. Les mesures prévues par le Conseil fédéral ne constituent toutefois pas encore une politique de migration proprement dite, définissant aussi des critères positifs d'immigration et établissant des liens avec la politique de la formation, celle du marché du travail, la politique sociale et la politique extérieure.

Une réglementation des migrations doit tenir compte non seulement des exigences quantitatives du marché du travail, mais aussi - et surtout - de ses exigences qualitatives. Jusqu'à présent, l'offre de main-d'oeuvre bon marché, généralement peu qualifiée et souvent soumise à des restrictions en matière de liberté de résidence, a entravé à maintes reprises l'évolution des structures économiques de certaines branches ou régions. Dans l'intérêt général, il faut viser aujourd'hui à une modification des structures de qualification des étrangers et à plus de concurrence et de mobilité (réciproque).

A long terme, l'immigration devrait en effet être propice à l'innovation et à la productivité.

Mais ce n'est possible que si la Suisse propose des conditions de séjour susceptibles d'attirer aussi des travailleurs qualifiés et leurs familles. Lorsqu'il s'agit d'accueillir en revanche des réfugiés et d'autres personnes venues en Suisse pour des raisons humanitaires, les critères qui ont trait au marché du travail ne devraient pas jouer un rôle prépondérant. Il importe que la Suisse conserve une marge de manoeuvre suffisante qui lui permette d'accorder l'hospitalité à des personnes cherchant asile par suite d'événements politiques et de guerres imprévus.

De nos jours, on détermine les critères de sélection géographiques (ou plutôt géopolitiques) sur la base du «modèle des trois cercles». Celui-ci exclut par principe l'immigration depuis le troisième cercle, sauf pour les réfugiés politiques. Le premier cercle (UE/AELE), par contre, se caractérise par l'ouverture et la libéralisation. En ce qui concerne la délimitation entre le deuxième cercle et le troisième, le modèle ne propose toutefois pas de solutions toutes faites. Il facilite la décision quelque peu, mais celle-ci reste problématique, en raison de la mobilité croissante de la société mondiale, ainsi que des différences énormes en matière de développement qui séparent le Nord du Sud. En classant un pays dans le deuxième ou le troisième cercle, on risquera toujours d'être accusé de racisme plus ou moins latent. D'autres pays qui ont appliqué, eux aussi, des critères de délimitation géographiques en ont fait l'expérience.

Une politique de migration suisse ne devrait pas s'inspirer de schémas trop simples; il faudrait qu'elle se fonde d'une part sur des critères objectifs d'immigration et d'intégration et d'autre part sur les flux migratoires effectifs.

Il est donc essentiel que la politique fixe des règles et des critères clairs en matière d'immigration. Ceux-ci doivent se fonder non seulement sur les besoins de l'économie, mais aussi sur la situation des migrants eux-mêmes, ainsi que sur la faculté d'intégration de l'Etat et de la société. Il s'agit de concevoir un système permettant de gérer l'immigration et d'en maîtriser les conséquences de manière positive.

Nous devons en outre partir de l'idée que l'économie suisse restera tributaire de l'immigration et des migrations internationales du moins dans certains secteurs du marché du travail, en raison du vieillissement de la

population active, de la diminution de la réserve de jeunes personnes actives et de la segmentation du marché du travail.

Une politique de migration sans politique d'intégration n'est pas concevable. La question de l'intégration a été négligée trop longtemps, en Suisse, parce qu'on ne la considérait pas comme urgente, les étrangers ayant toujours la possibilité de retourner dans leur pays. Actuellement, on ne peut plus s'attendre à ce que cette question se résolve d'elle-même, grâce à une émigration soudaine et massive, comme au cours de phases antérieures de l'histoire des migrations.

Désormais, le nombre des étrangers continuera à croître, en Suisse, ne serait-ce qu'en raison des mariages, du regroupement familial et de l'excédent des naissances. De ce fait, les questions qui ont trait à la scolarisation, à la formation, ainsi qu'à l'intégration politique et économique des étrangers nés dans notre pays vont acquérir une importance croissante. Maintenant, il est indispensable de préparer consciemment et activement l'intégration sociale, politique et économique des étrangers dans la société suisse.

Ce processus comprend aussi la définition des exigences et des attentes (légitimes) de la société d'accueil à l'égard des immigrants. On peut tabler dans ce domaine sur une longue expérience, puisqu'on en est à la deuxième ou troisième génération d'étrangers.

Les étrangers ne constituent toutefois pas un groupe homogène. En fait, si on les considère comme groupe, c'est uniquement sur la base de caractéristiques négatives. Ils diffèrent très largement par leurs relations avec la Suisse, par leur origine et par leur degré d'intégration. La politique devra donc être

différenciée, à l'égard des différents groupes d'étrangers et de migrants.

La redéfinition des relations avec les pays limitrophes et avec l'Union européenne est prioritaire. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1995, la Suisse est entourée d'Etats qui sont membres de l'UE, et ses frontières sont des frontières extérieures de l'UE. Depuis l'entrée en vigueur, le 26 mars 1995, de l'accord de Schengen, qui prévoit la suppression des contrôles aux frontières séparant des pays membres et des contrôles plus stricts aux frontières extérieures, l'isolement de la Suisse est plus manifeste encore.

Dans le contexte de l'Union européenne, des réglementations suisses telles que les statuts de saisonnier, de frontalier et de travailleur à l'année, ou le contingentement de la main-d'oeuvre, dans la mesure où il s'applique aux ressortissants des pays de l'UE et de l'AELE, datent d'une époque révolue de l'histoire des migrations au sein de l'Europe.

Elles sont incompatibles avec le marché intérieur et l'intégration européenne accrue, tant politique qu'économique, aux plans régional et supranational. Des pays émetteurs et récepteurs traditionnels de migrants se sont joints, au sein de l'UE, pour établir une politique économique et structurelle commune. Un des objectifs de cette dernière consiste à lutter, au moyen de compensations sociales et économiques, contre les causes des émigrations de main-d'oeuvre indésirables en Europe. La politique structurelle, la libre circulation des travailleurs et la nationalité européenne (bien qu'elle n'en soit qu'à ses débuts) se complètent et dépendent l'une de l'autre.

Vu sa situation géographique et économique, sa dépendance des migrations internationales et sa proportion élevée d'étrangers, la Suisse

tient à conserver une certaine autonomie en matière de politique de migration; ce désir est fondé et compréhensible. Par ailleurs, il n'est pas possible, dans la situation actuelle, qu'un petit Etat, qui est de surcroît entouré de pays de l'UE, définisse à lui seul une politique de migration à la fois efficace et humaine.

La Suisse doit se rendre compte, elle aussi, qu'en Europe, les grands flux migratoires ne se produisent plus depuis longtemps entre pays de l'UE (ils viennent en effet de l'extérieur, des pays en développement du Sud et de l'Europe orientale), et elle doit agir en conséquence.

Bien que les taux de chômage varient considérablement suivant les Etats ou régions, les migrations au sein de l'UE sont en baisse depuis des années. Par ailleurs, le passé récent a montré une fois de plus que le système traditionnel des statuts et des contingents ne conférait pas davantage de liberté d'action à la Suisse en ce qui concerne les ressortissants des pays de l'UE et de l'AELE.

La Suisse perd en effet une partie de son attrait précisément aux yeux des personnes

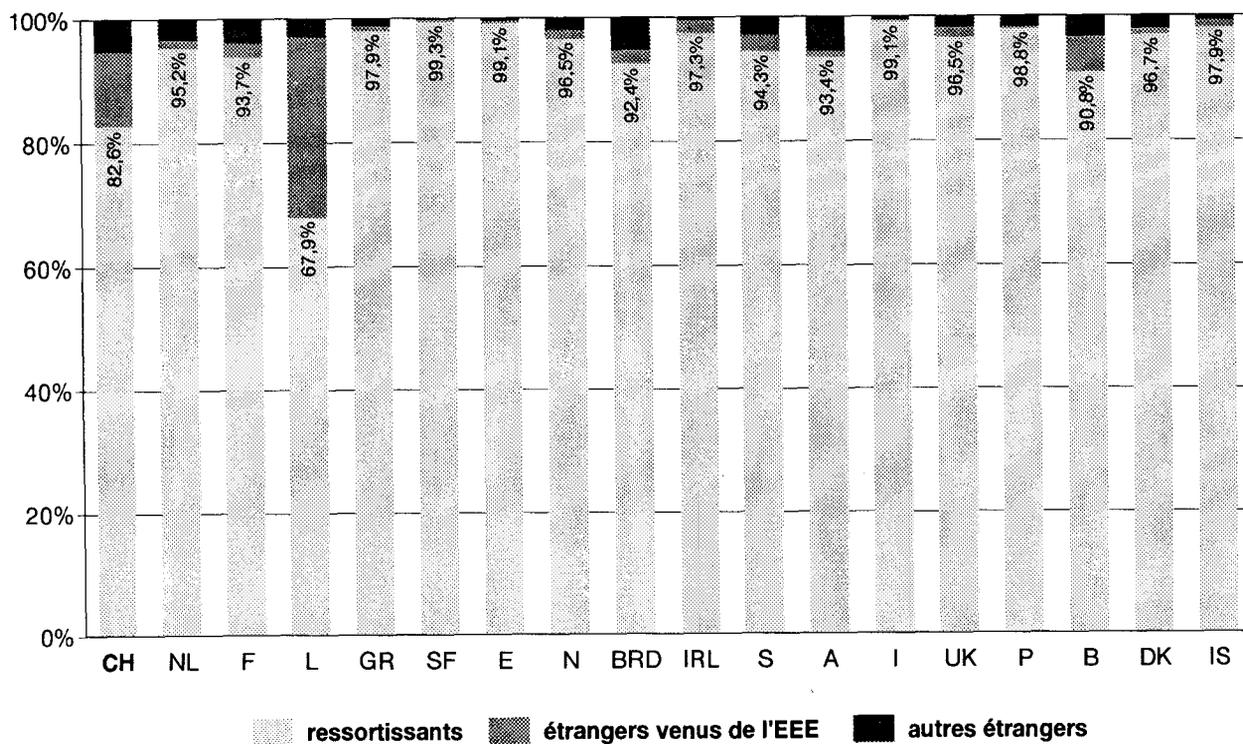
qu'elle aimerait recevoir à nouveau en plus grand nombre, en raison de leur qualification et de leur appartenance linguistique et culturelle.

L'inexistence de la libre circulation entre la Suisse et l'UE entrave aussi l'intégration des ressortissants de pays de l'UE établis en Suisse, de même que les échanges économiques, culturels et scientifiques avec les autres Etats européens. Enfin, les Suisses eux-mêmes ne bénéficient pas de la libre circulation dans le marché intérieur qui les entoure. Les jeunes qui désirent s'installer (du moins temporairement) dans un autre pays européen ne sont pas les seuls à le regretter.

Pendant des siècles, la Suisse a été un pays d'émigrants. Jusqu'au début du 20e siècle, de nombreux ouvriers et paysans suisses ont été contraints de s'expatrier dans l'espoir de trouver de meilleures conditions de vie à l'étranger. Au 19e siècle, ce phénomène a conduit le jeune Etat fédéral à soutenir la liberté d'établissement en Europe. C'est à cette tradition libérale et à tout ce qui s'y rattache que devraient penser ceux qui, aujourd'hui, discutent du réaménagement de notre politique migratoire.

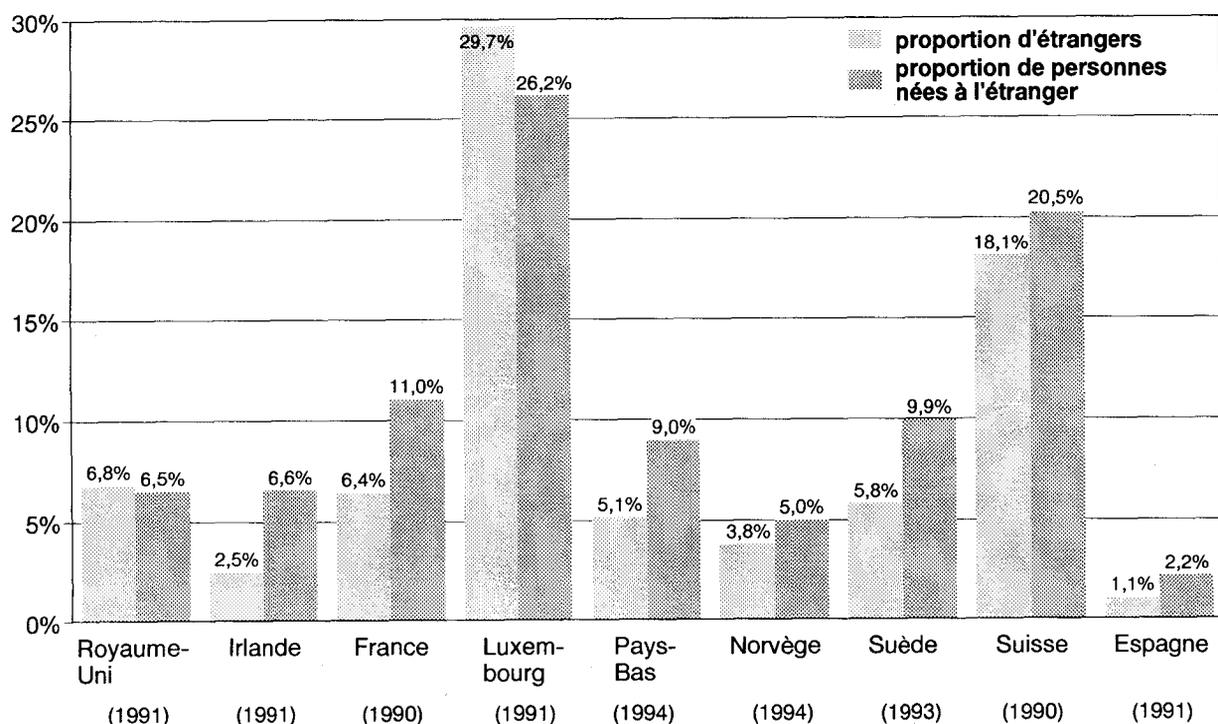
# Graphiques

# 1 La proportion d'étrangers dans les Etats de l'UE et de l'AELE en 1992



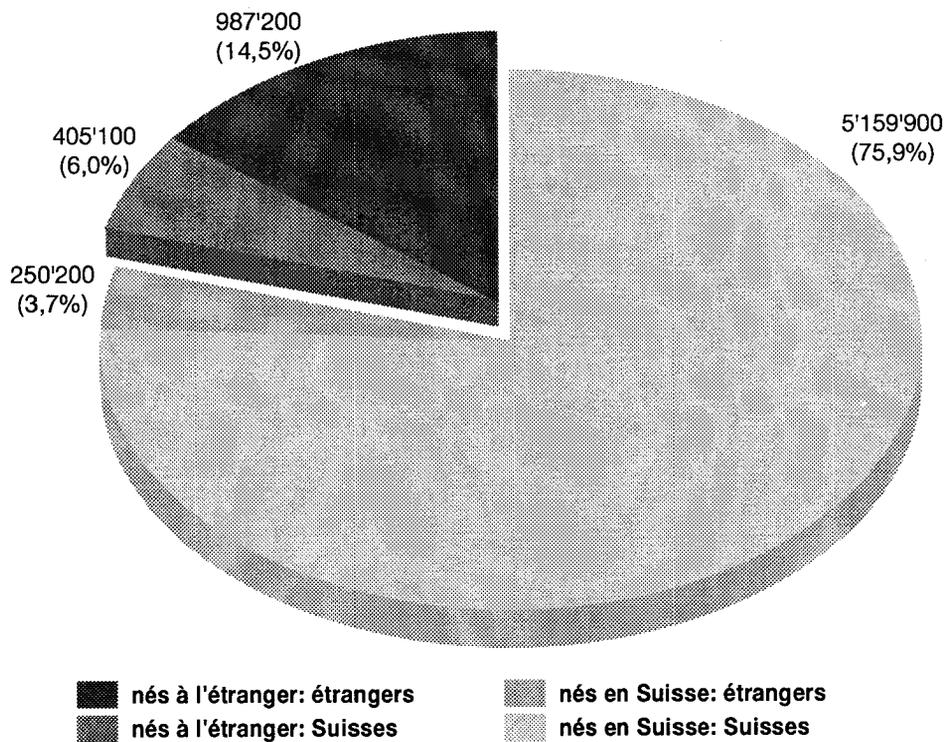
© OFS, EUROSTAT

# 2 La proportion d'étrangers et de personnes nées à l'étranger dans plusieurs Etats européens



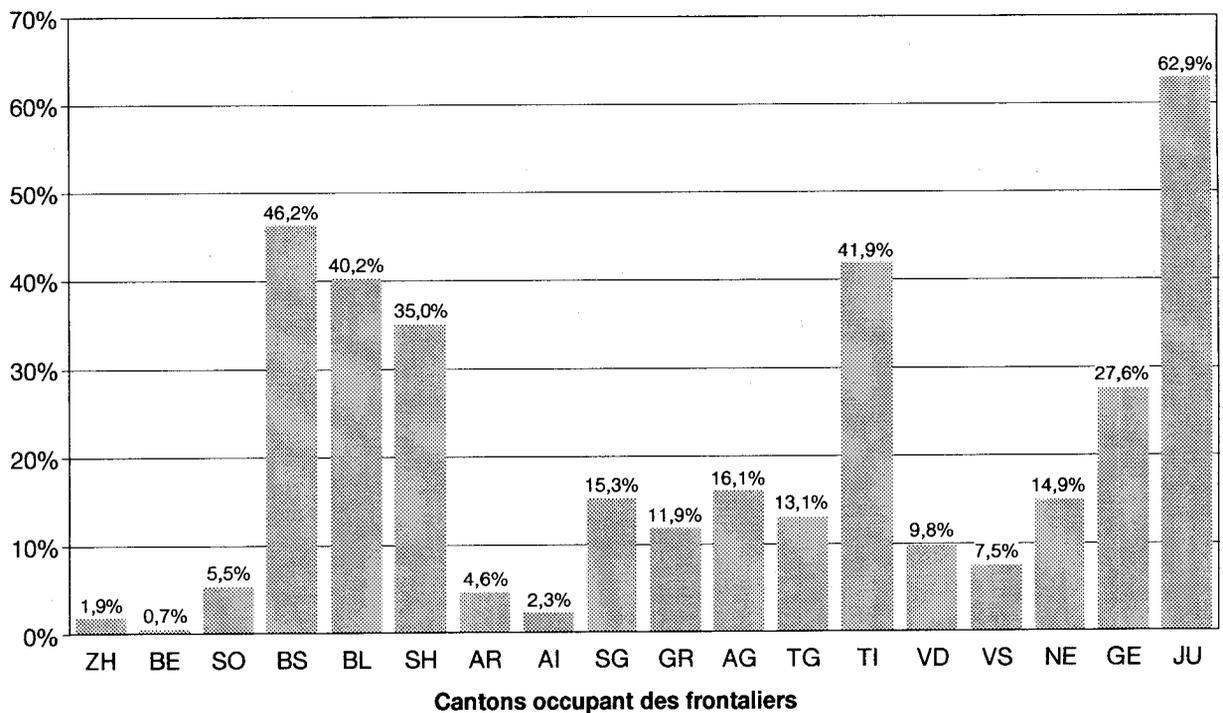
© OFS

### 3 Personnes nées en Suisse et personnes nées à l'étranger en 1990



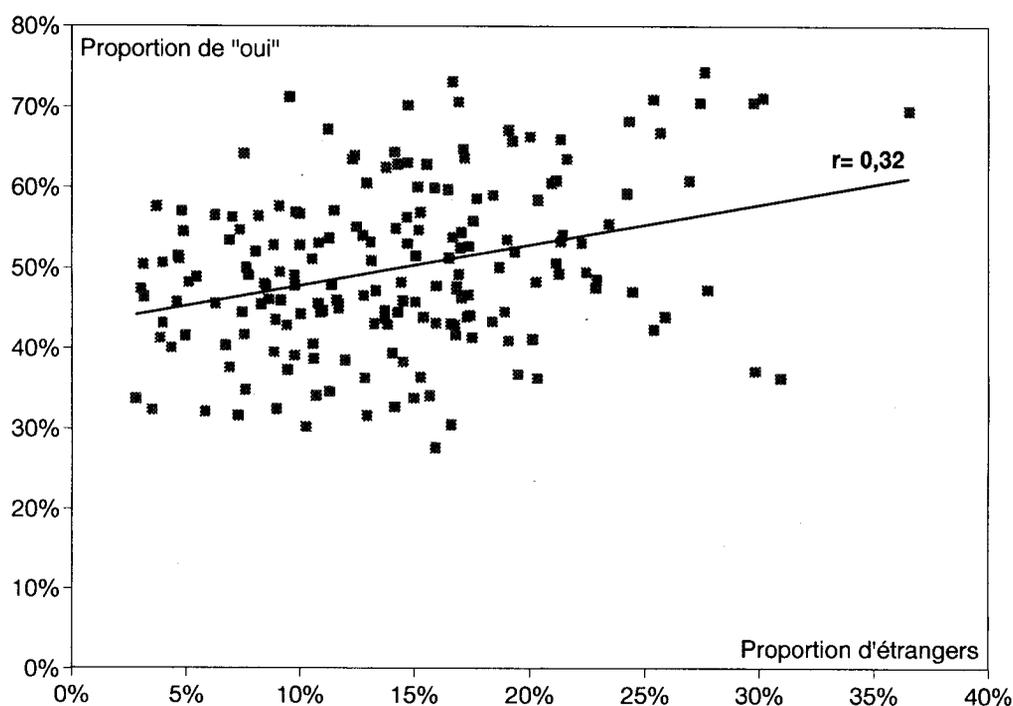
© OFS, recensement fédéral de la population

### 4 Proportion de frontaliers parmi les étrangers actifs occupés au 31 décembre 1994



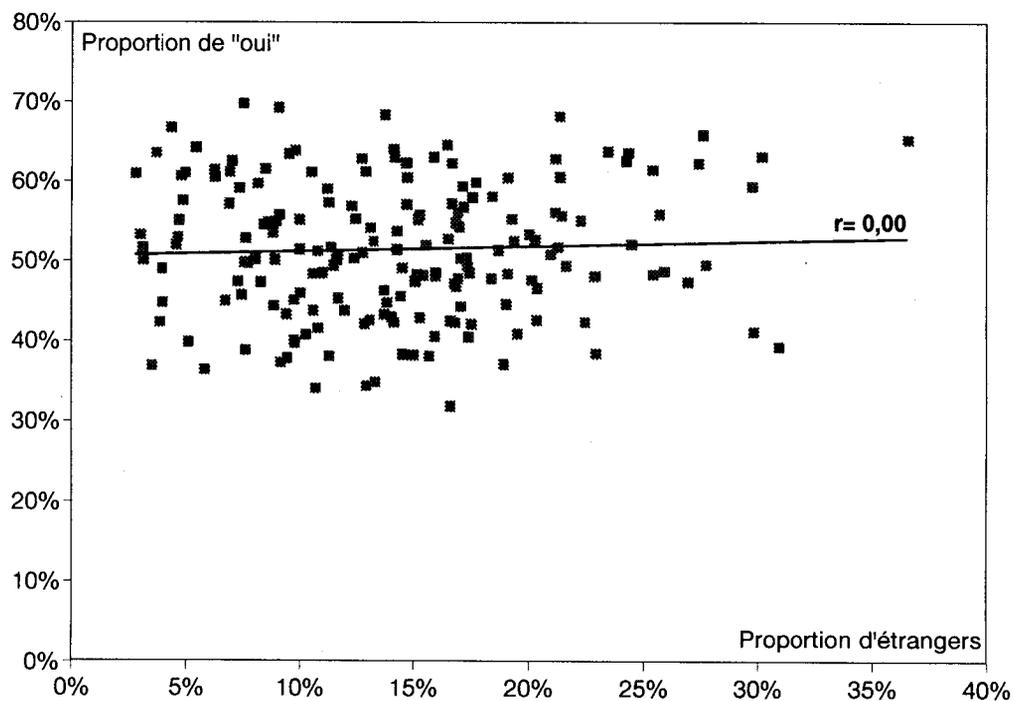
© OFS, BEV

## 5 Votation sur la naturalisation facilitée pour les jeunes étrangers du 12 juin 1994: résultats selon la proportion d'étrangers dans les districts



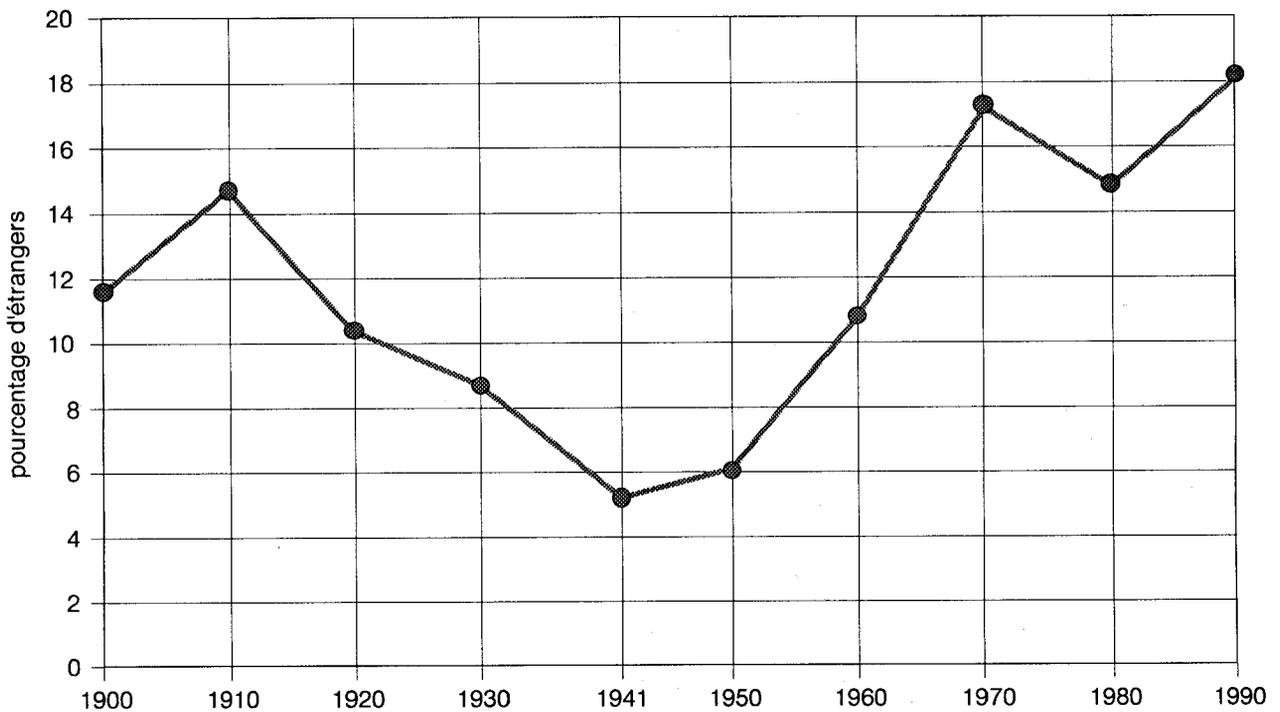
© OFS

## 6 Votation sur l'interdiction de la discrimination raciale du 25 septembre 1994: résultats selon la proportion d'étrangers dans les districts



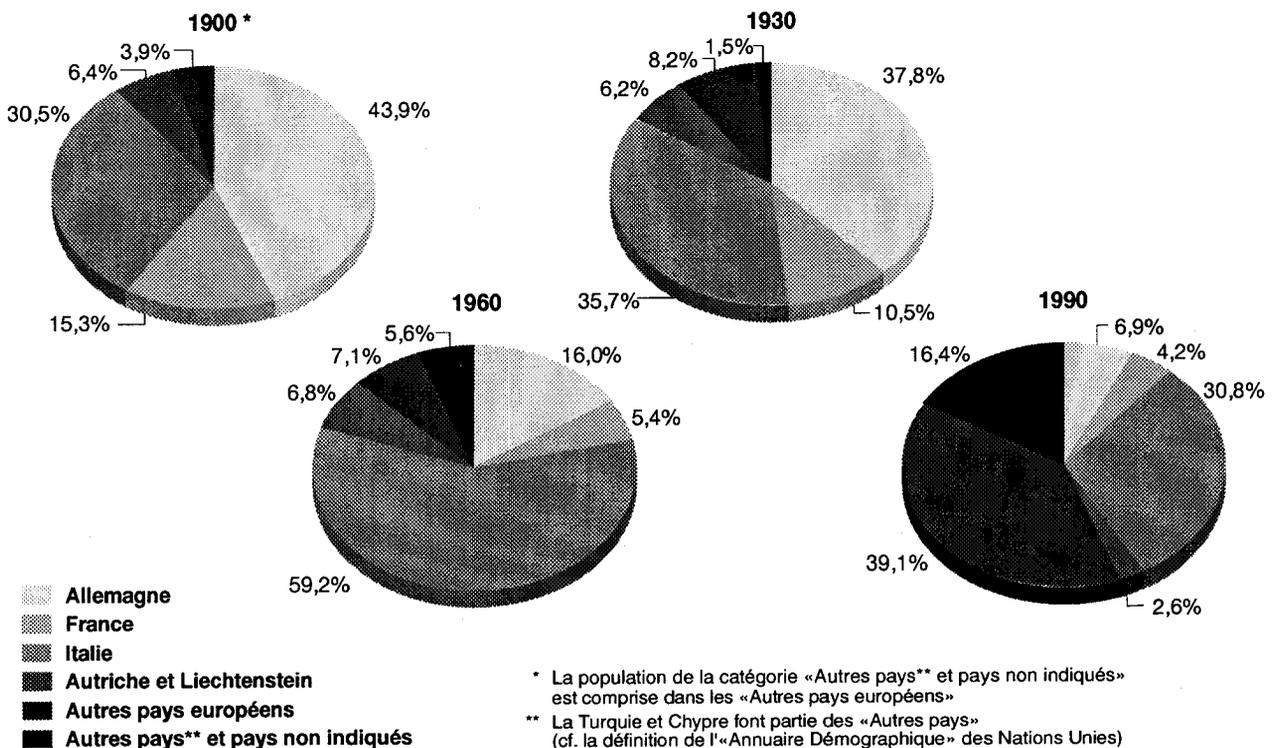
© OFS

## 7 La proportion d'étrangers dans la population, de 1900 à 1990



© OFS, recensements fédéraux de la population

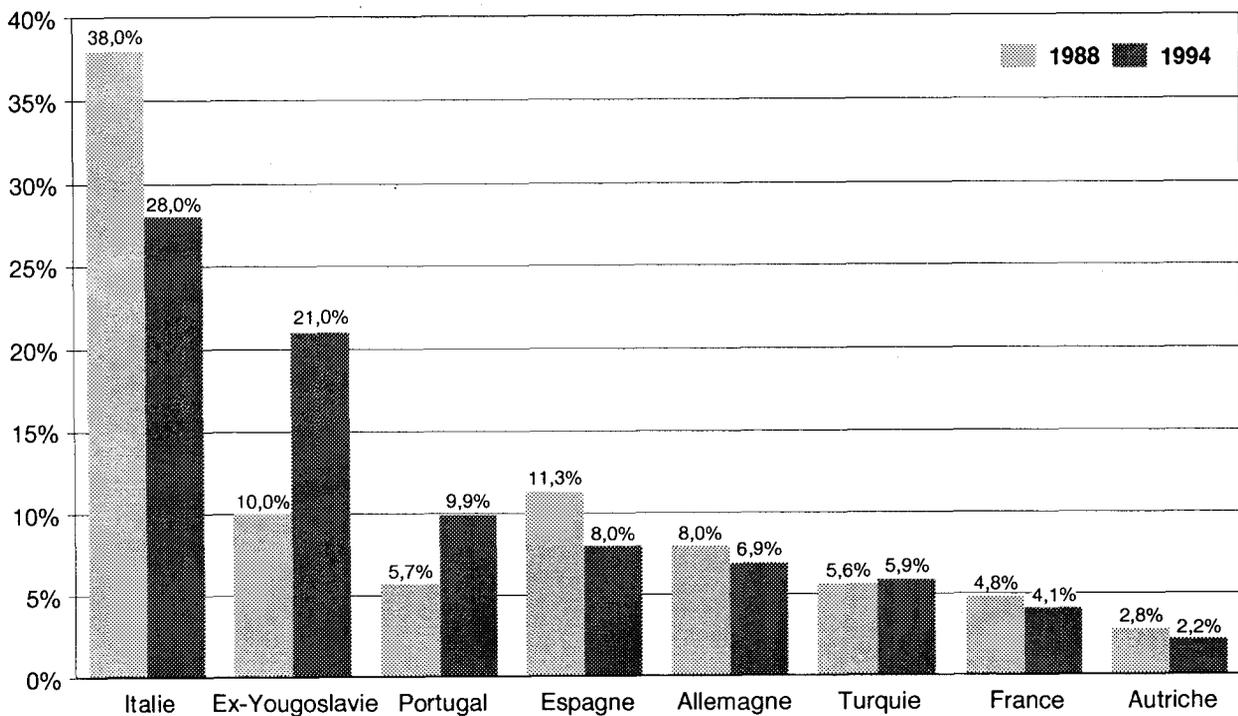
## 8 La population étrangère par nationalité, en 1900, 1930, 1960 et 1990



© OFS, recensements fédéraux de la population

9

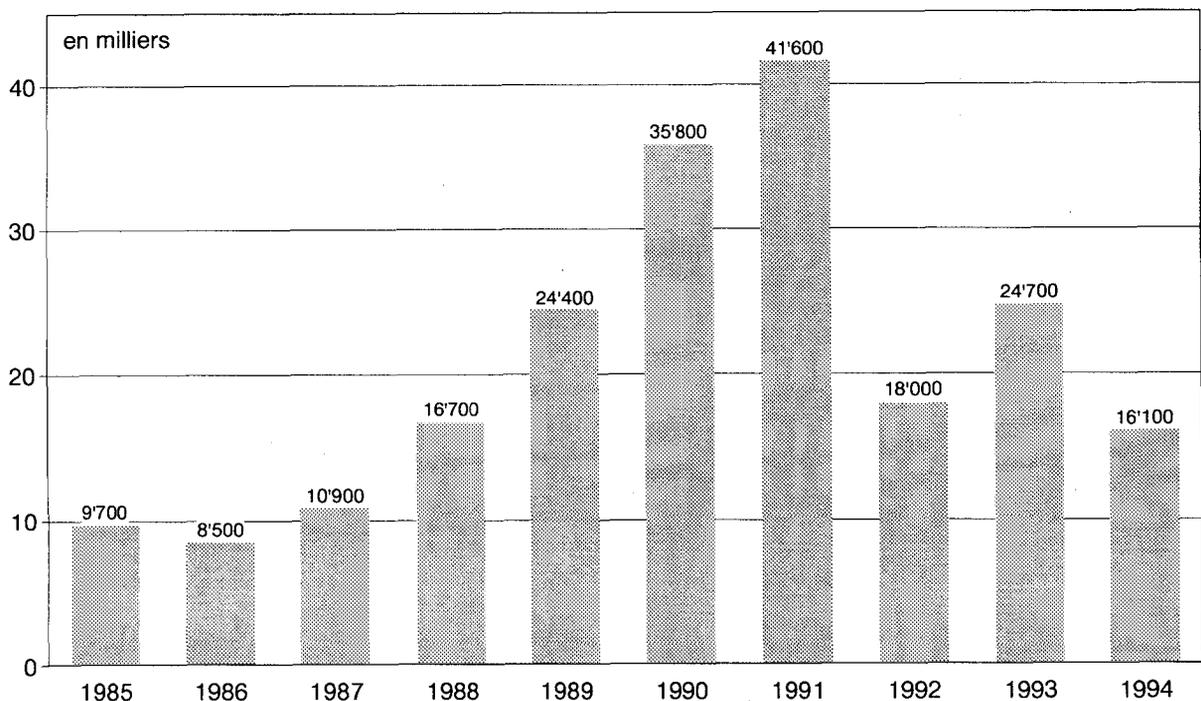
## La population étrangère en Suisse selon la nationalité, en 1988 et en 1994



© OFS, Office fédéral des étrangers

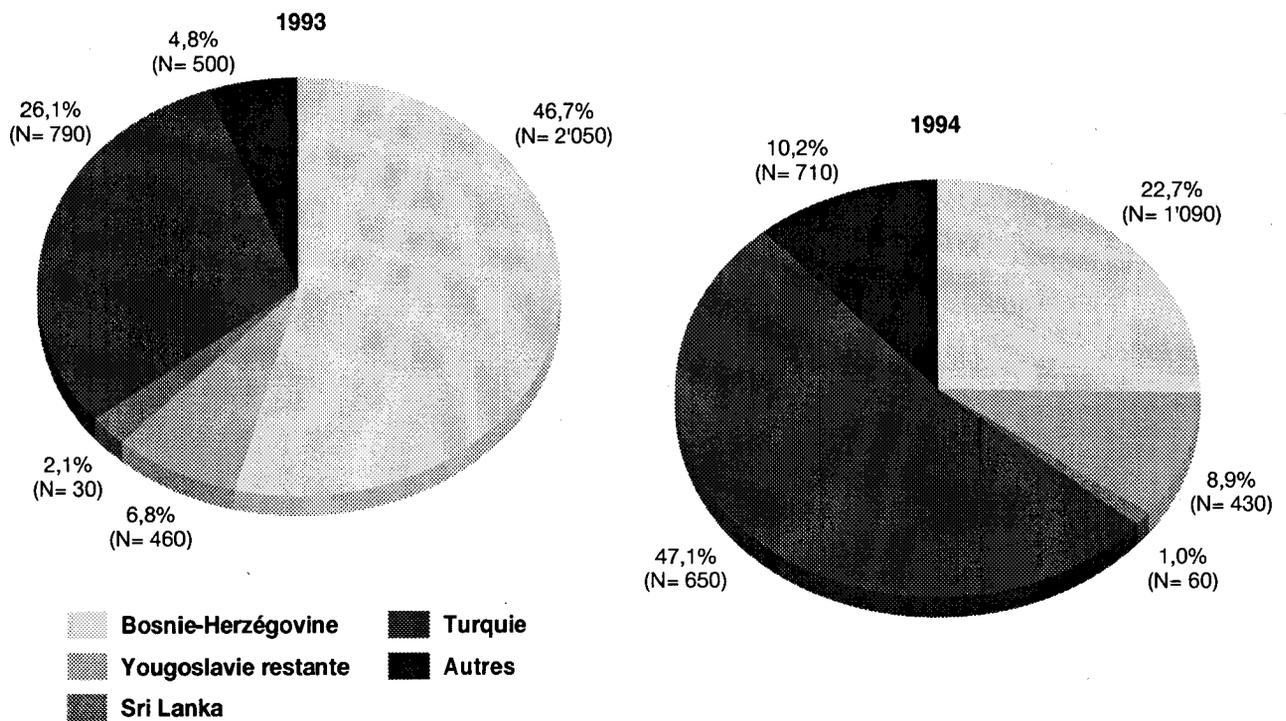
10

## Demandes d'asile présentées entre 1985 et 1994



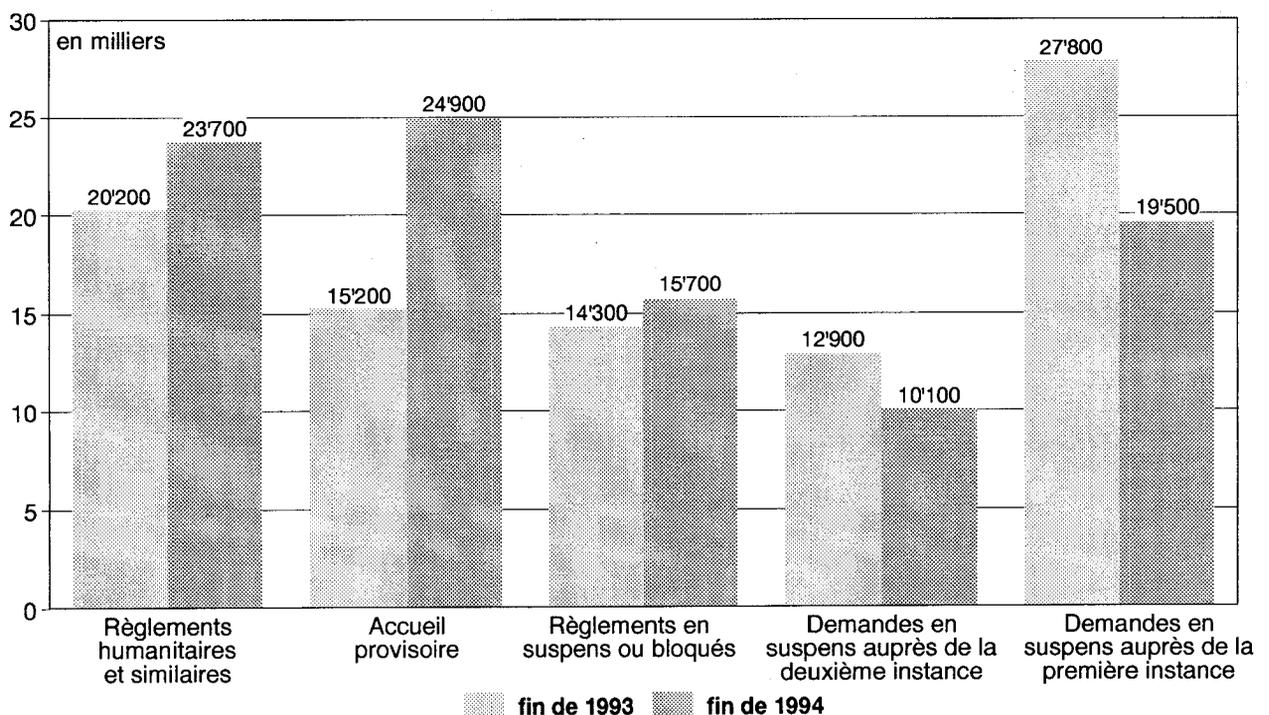
© Office fédéral des réfugiés

# 11 Personnes reconnues comme réfugiés, en 1993 et en 1994, selon la nationalité



© Office fédéral des réfugiés

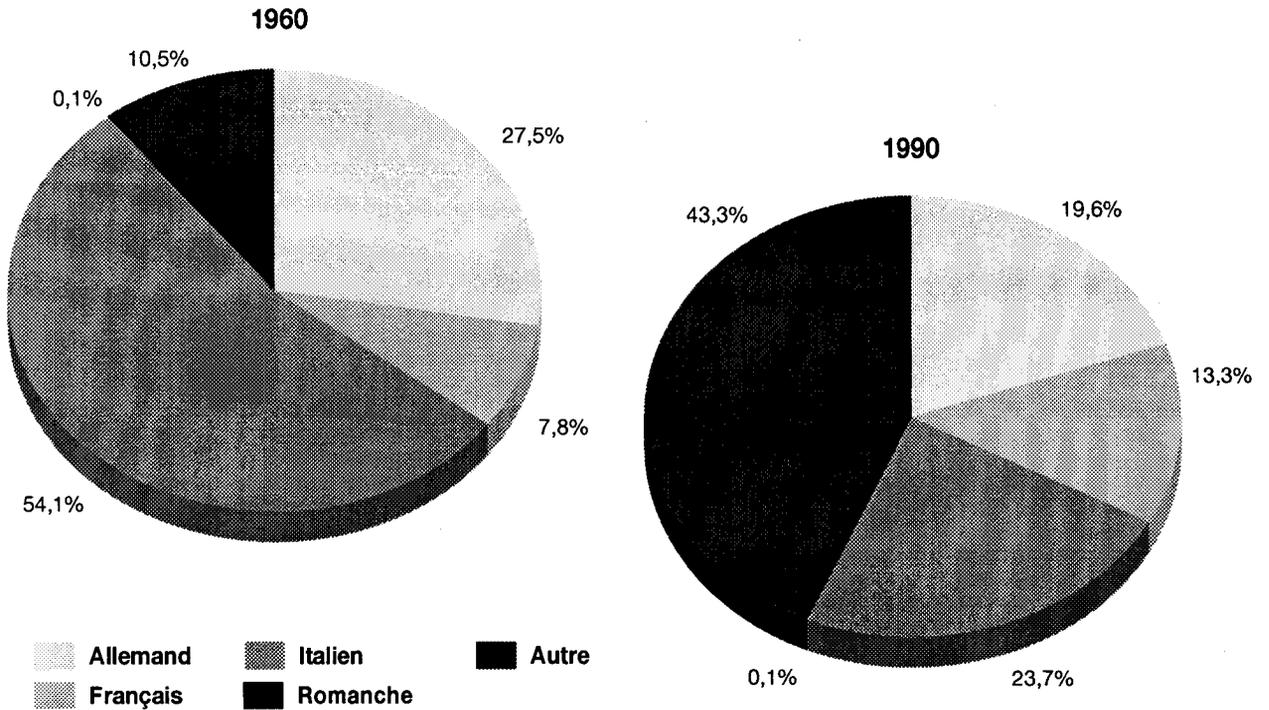
# 12 Requérants d'asile qui n'avaient pas (ou pas encore) été reconnus comme réfugiés, en 1993 et en 1994



© Office fédéral des réfugiés

13

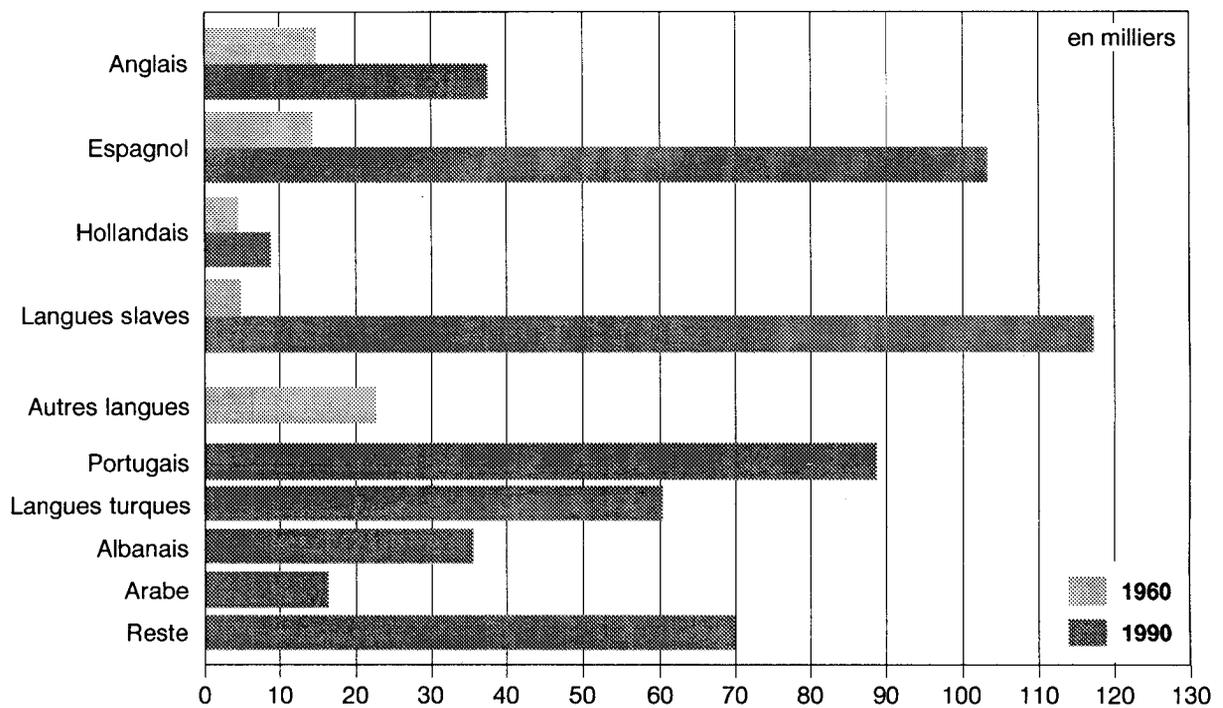
### La population étrangère selon la langue principale, en 1960 et en 1990



© OFS, recensements fédéraux de la population

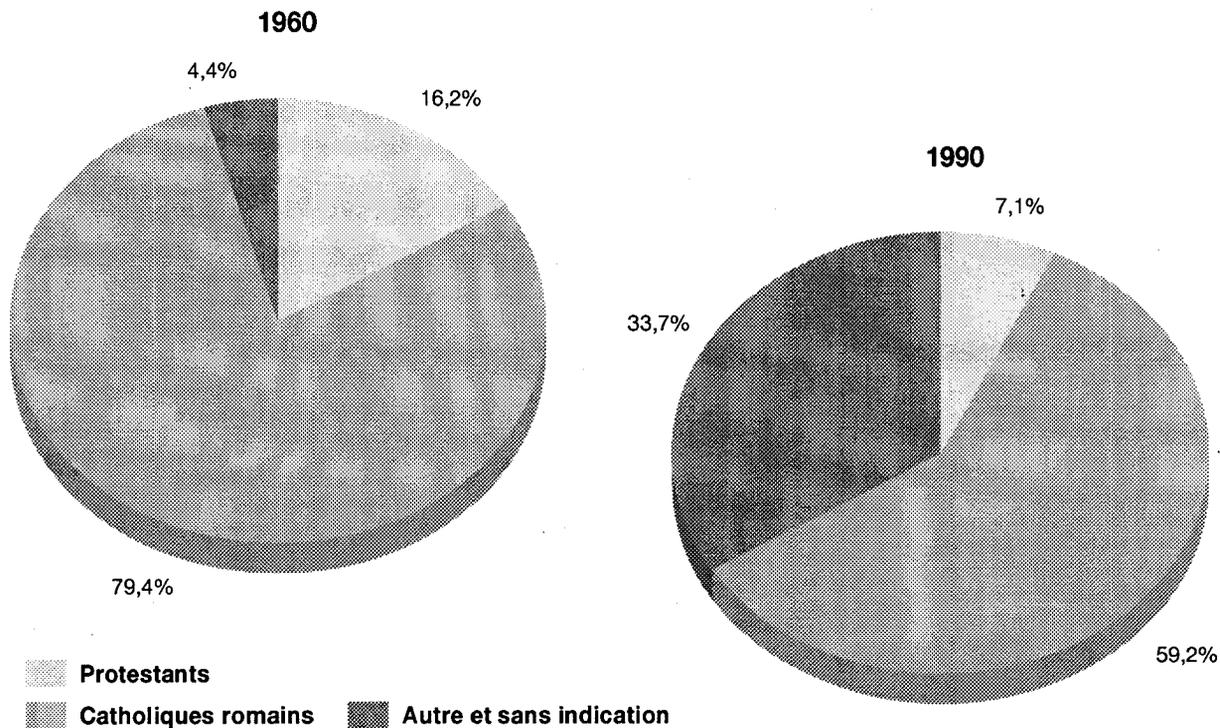
14

### La population étrangère selon les langues non nationales, en 1960 et en 1990



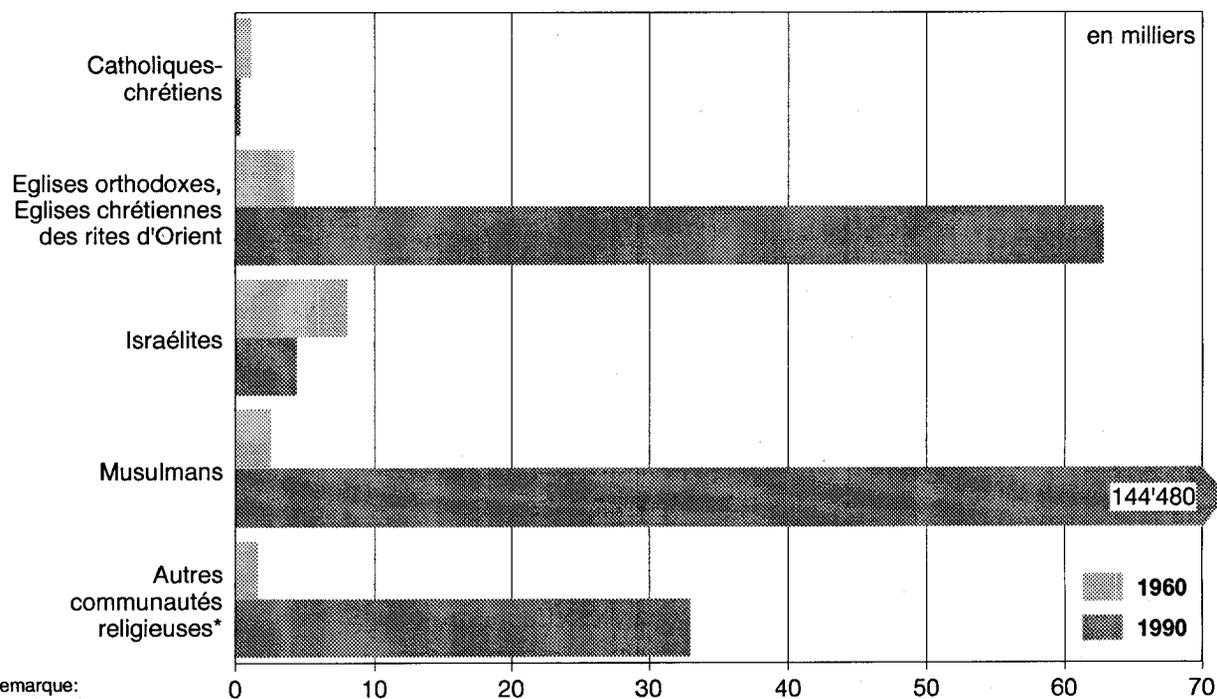
© OFS, recensements fédéraux de la population

## 15 La population étrangère selon la religion, en 1960 et en 1990



© OFS, recensements fédéraux de la population

## 16 La population étrangère selon les minorités religieuses, en 1960 et en 1990

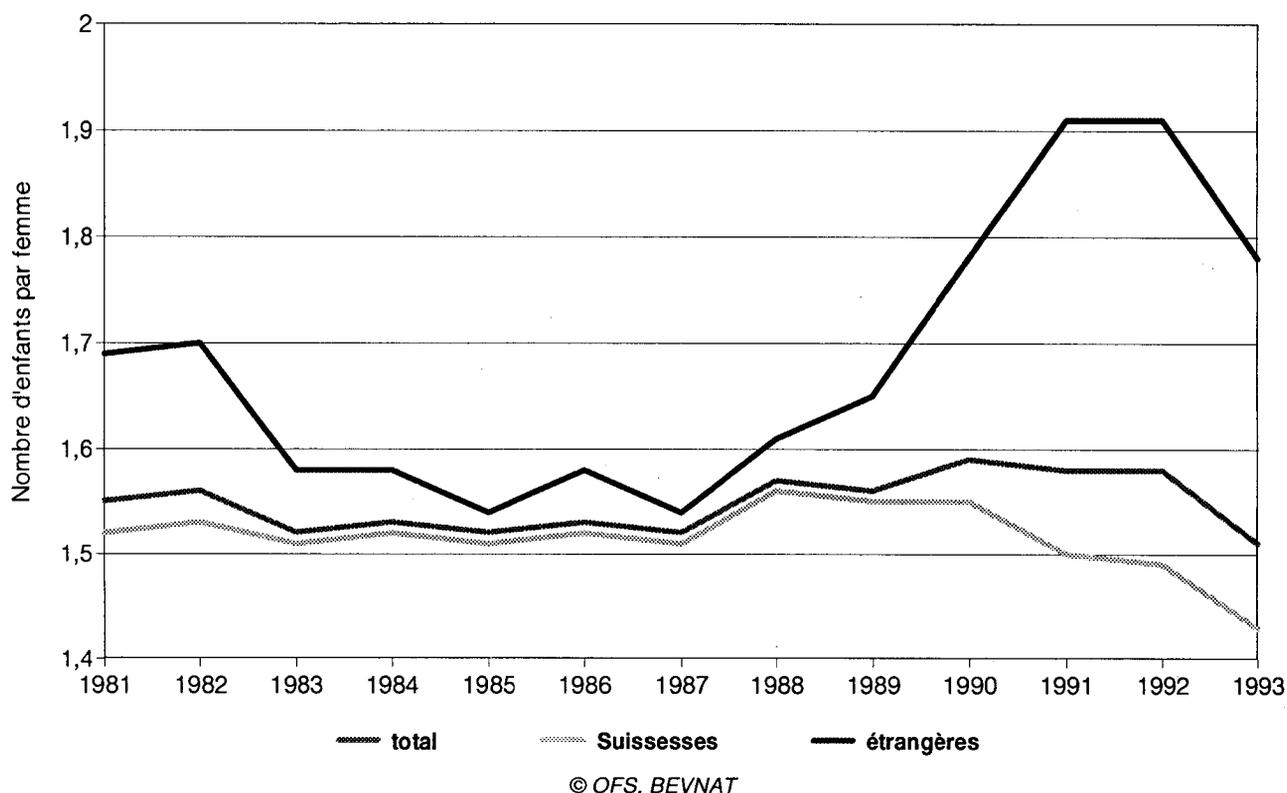


\* Remarque:  
Sans les «Autres communautés religieuses chrétiennes»

© OFS, recensements fédéraux de la population

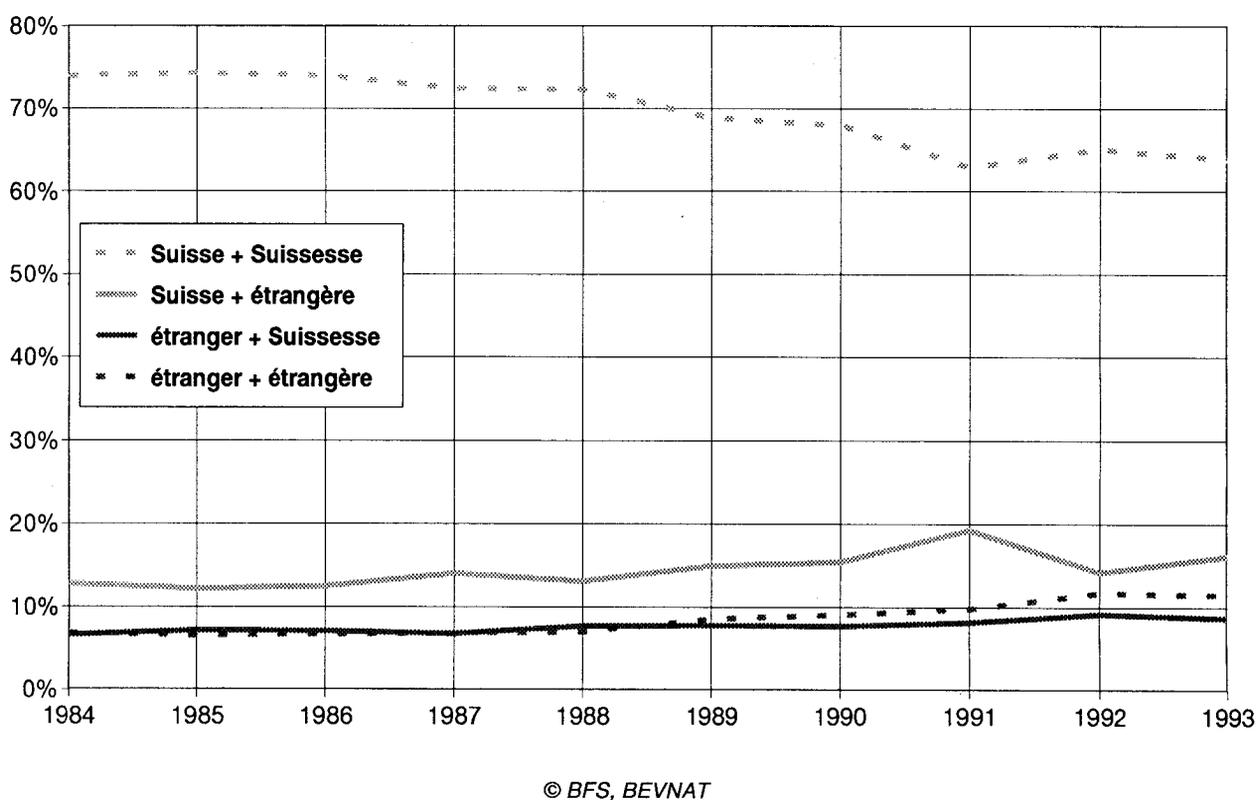
17

### Indice conjonctuel de fécondité, de 1981 à 1993

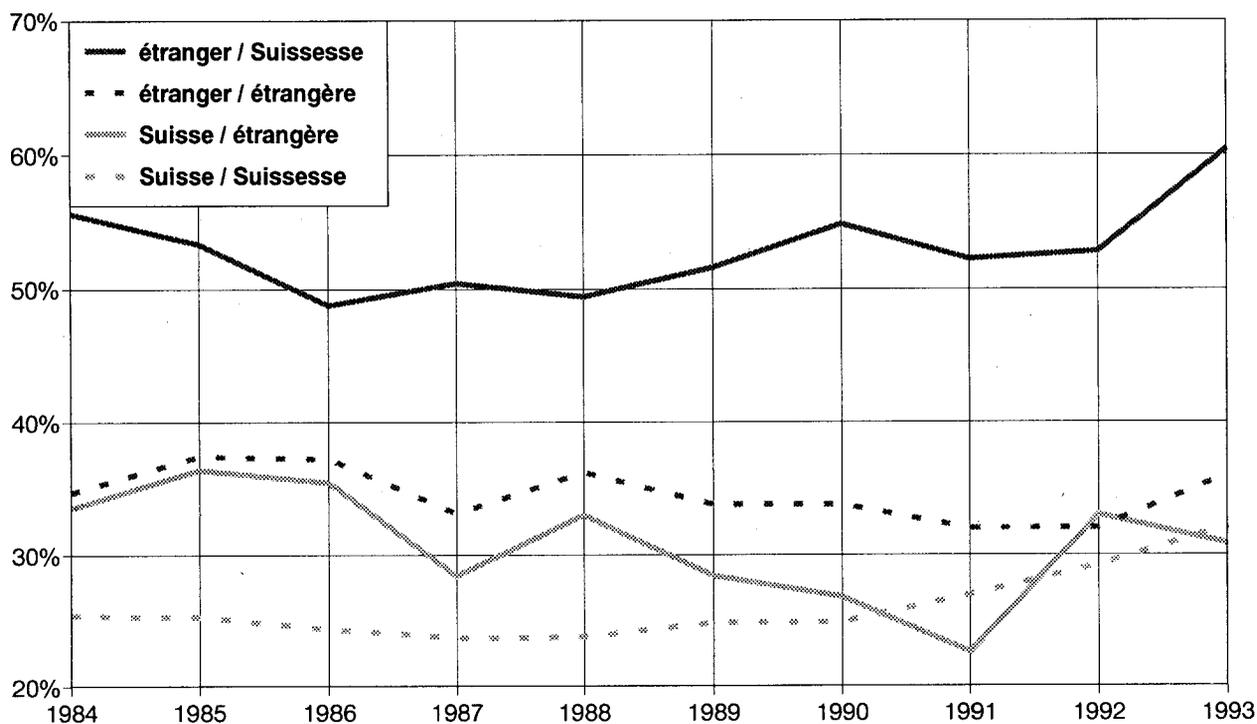


18

### Mariages selon la nationalité, de 1984 à 1993

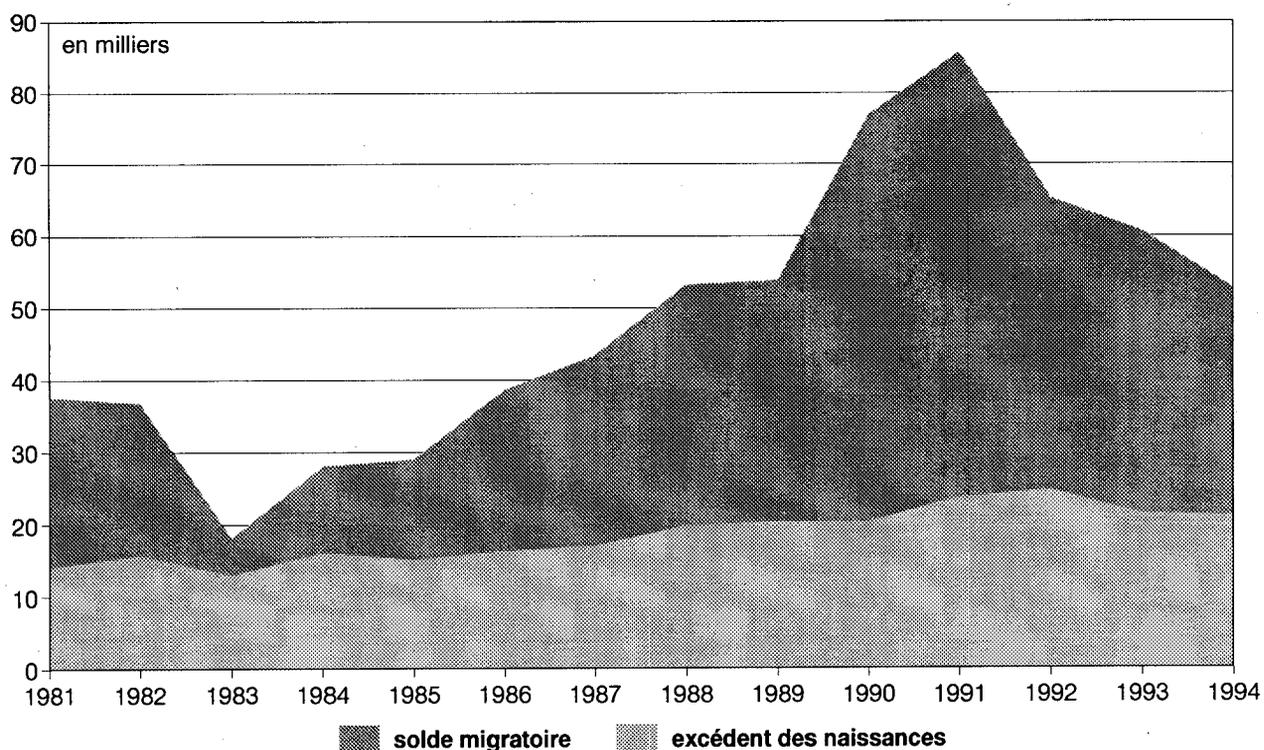


## 19 Nombre de divorces pour 100 mariages, selon la nationalité, de 1984 à 1993



© OFS, BEVNAT

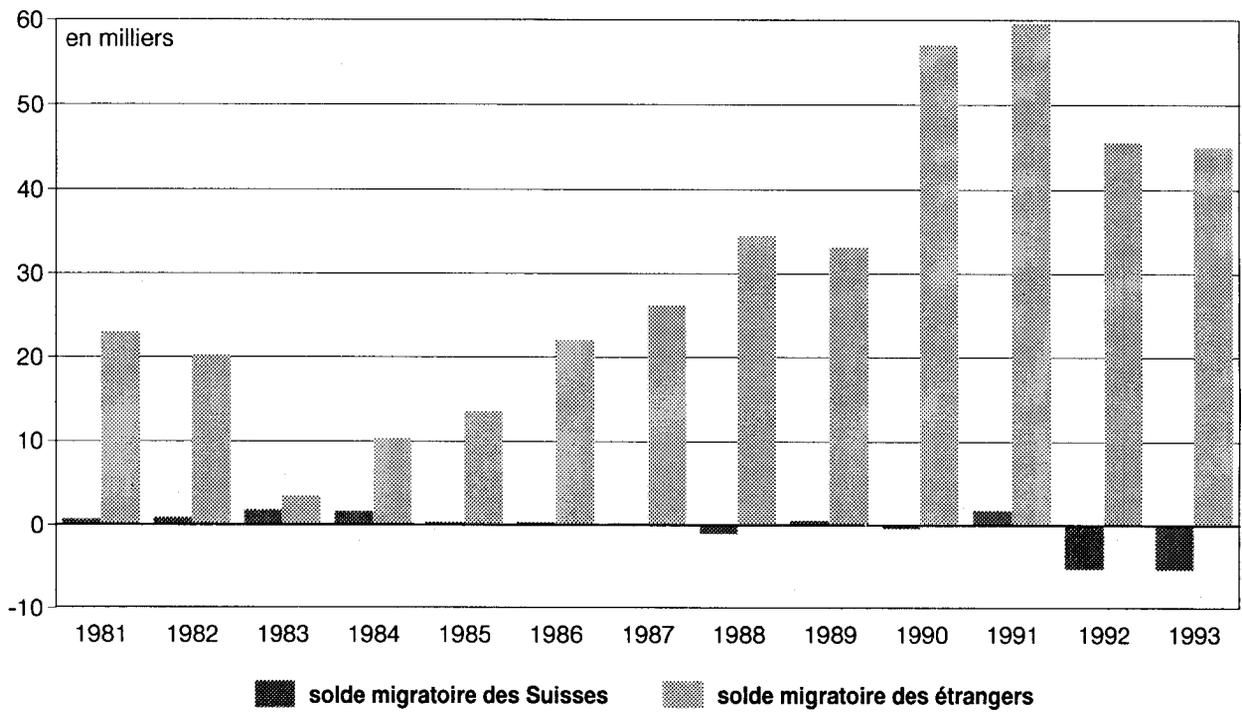
## 20 L'accroissement de la population en Suisse, de 1981 à 1994



© OFS, BEVNAT

21

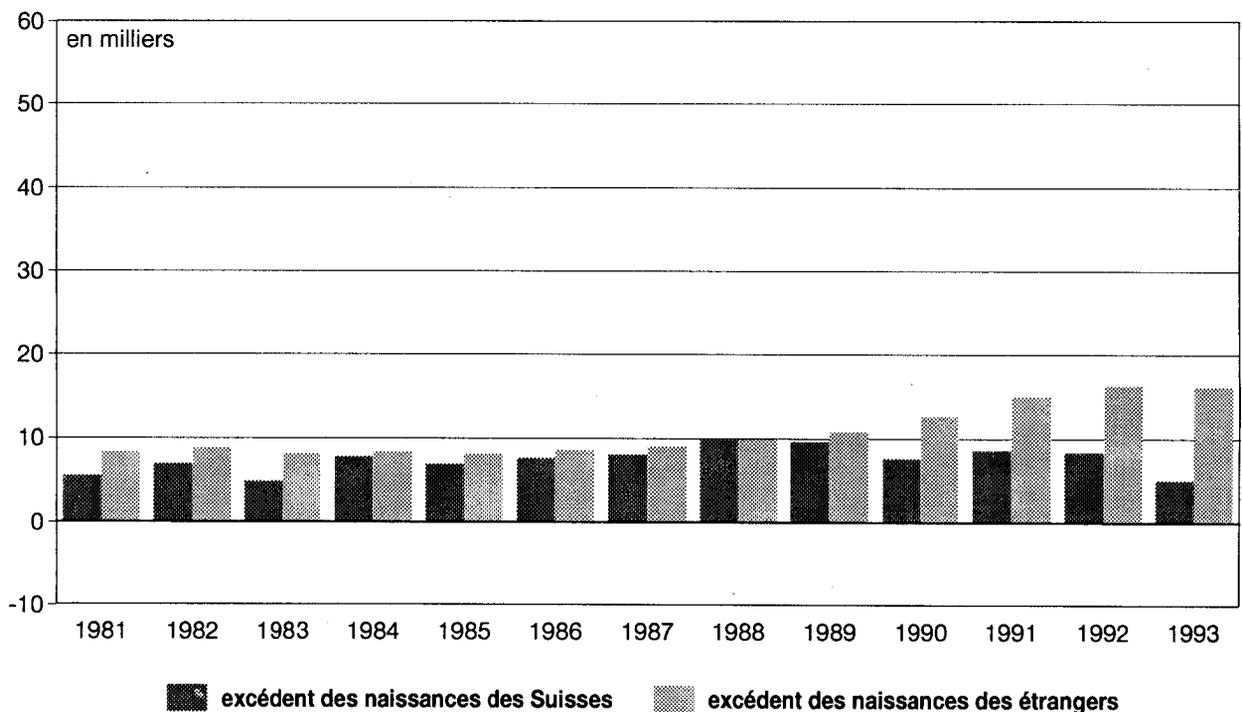
### Solde migratoire des étrangers et des Suisses, de 1981 à 1993



© OFS, BEVNAT

22

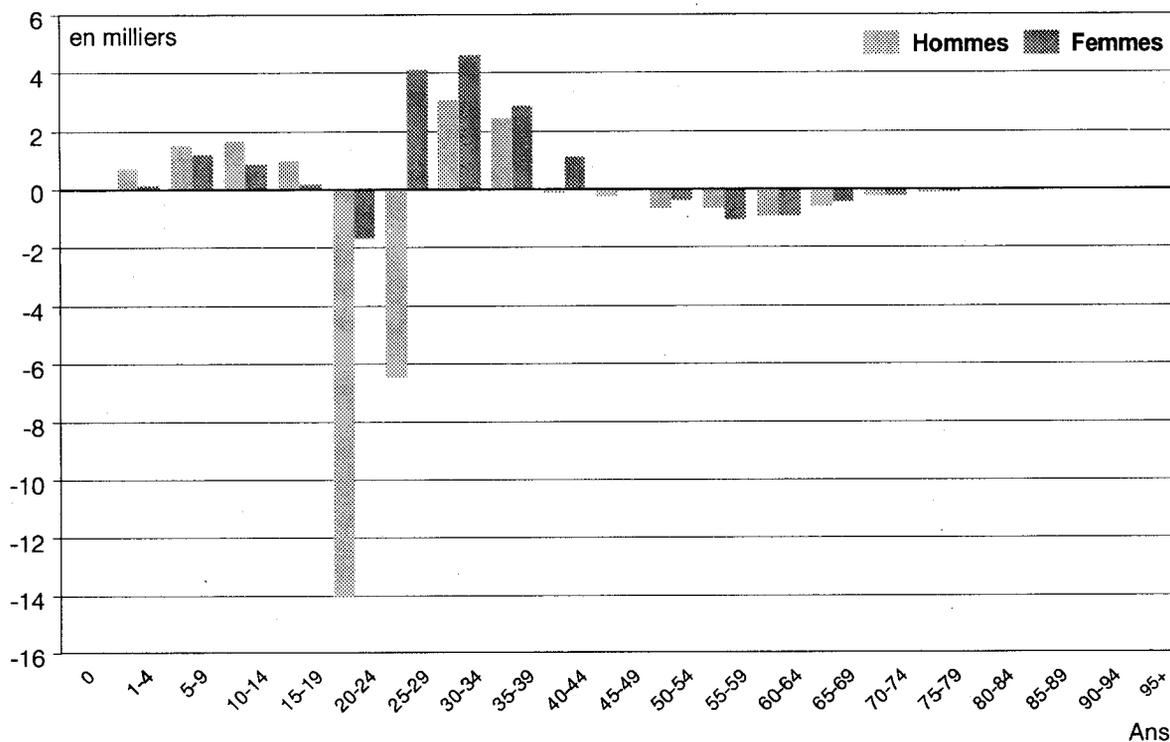
### Excédent des naissances des étrangers et des Suisses, de 1981 à 1993



© OFS, BEVNAT

23

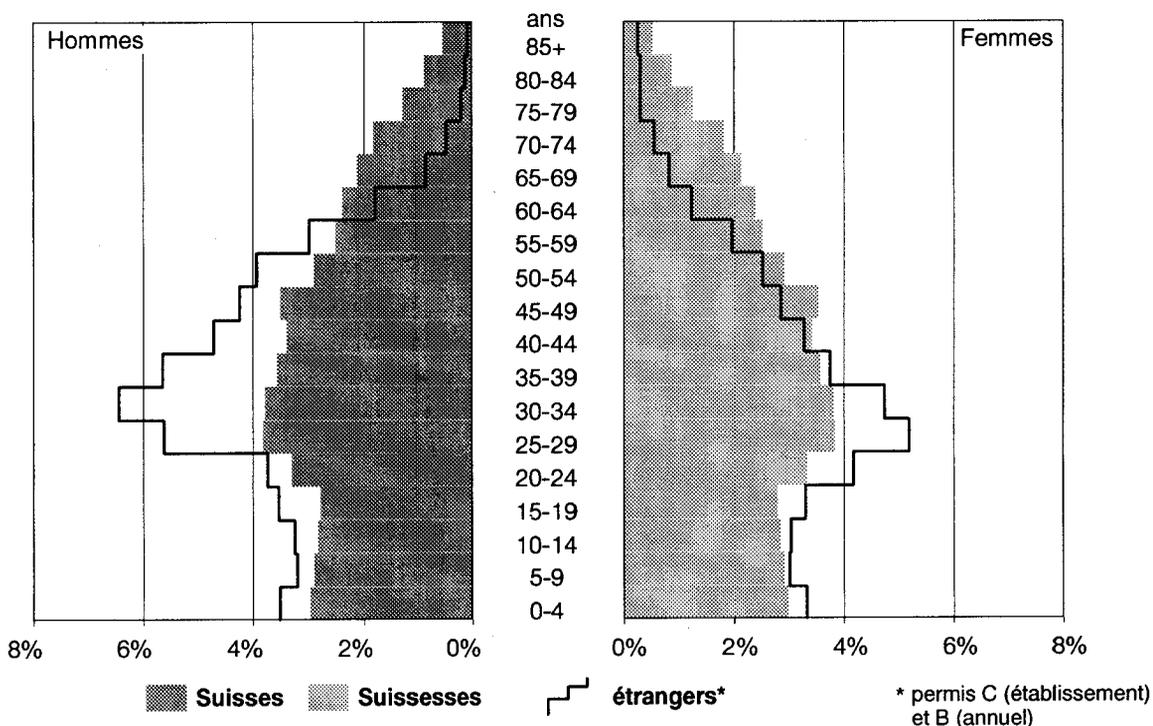
### Solde migratoire des Suisses, de 1981 à 1993



© OFS, ESPOP

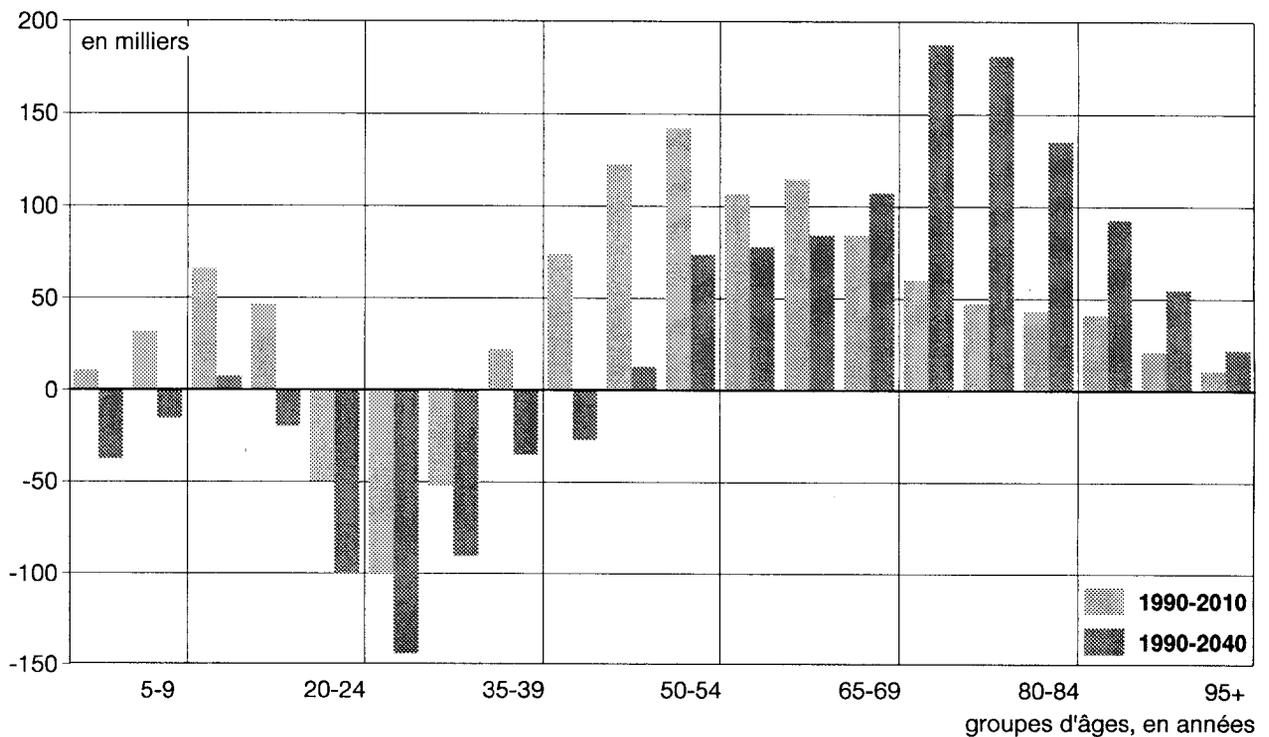
24

### La population suisse et étrangère\* selon les groupes d'âges et le sexe, au 31 décembre 1993

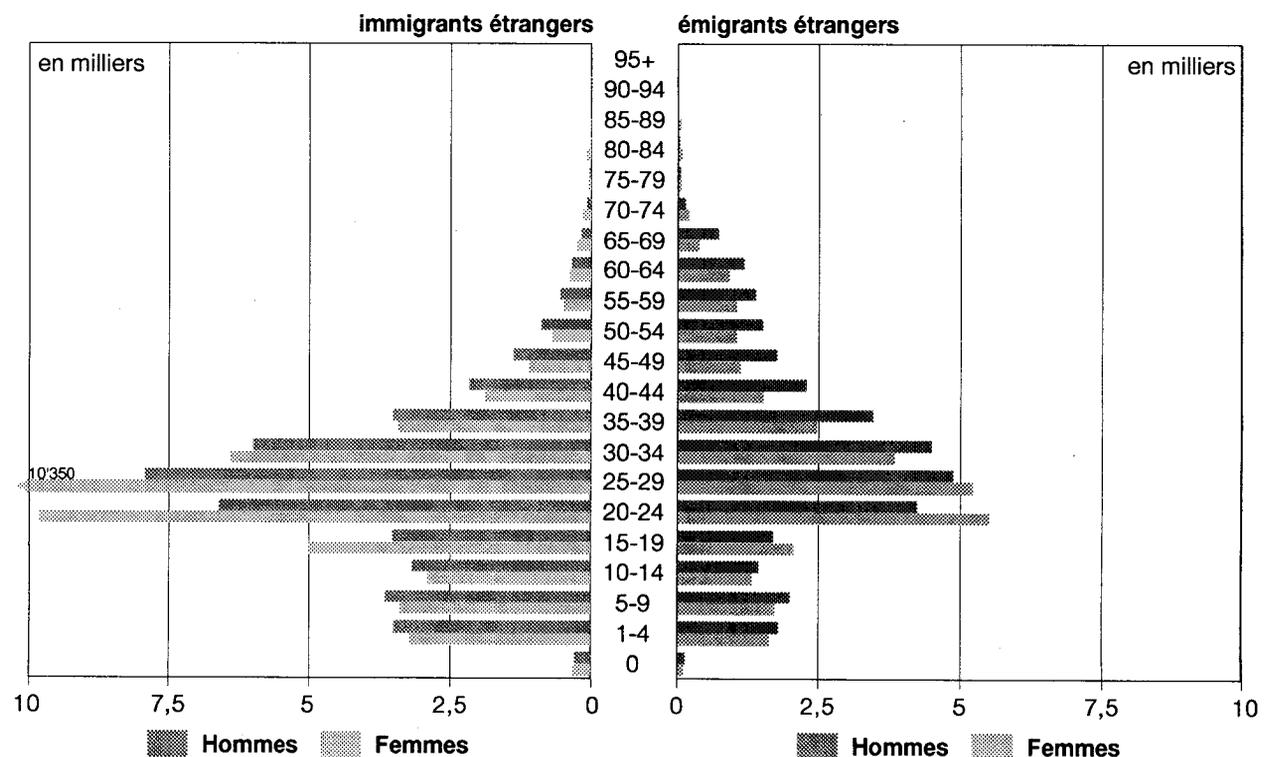


© OFS, ESPOP/Régistre central des étrangers

## 25 Evolution de la population résidante de 1990 à 2040, selon les groupes d'âges (scénario 3A-91 intégration)

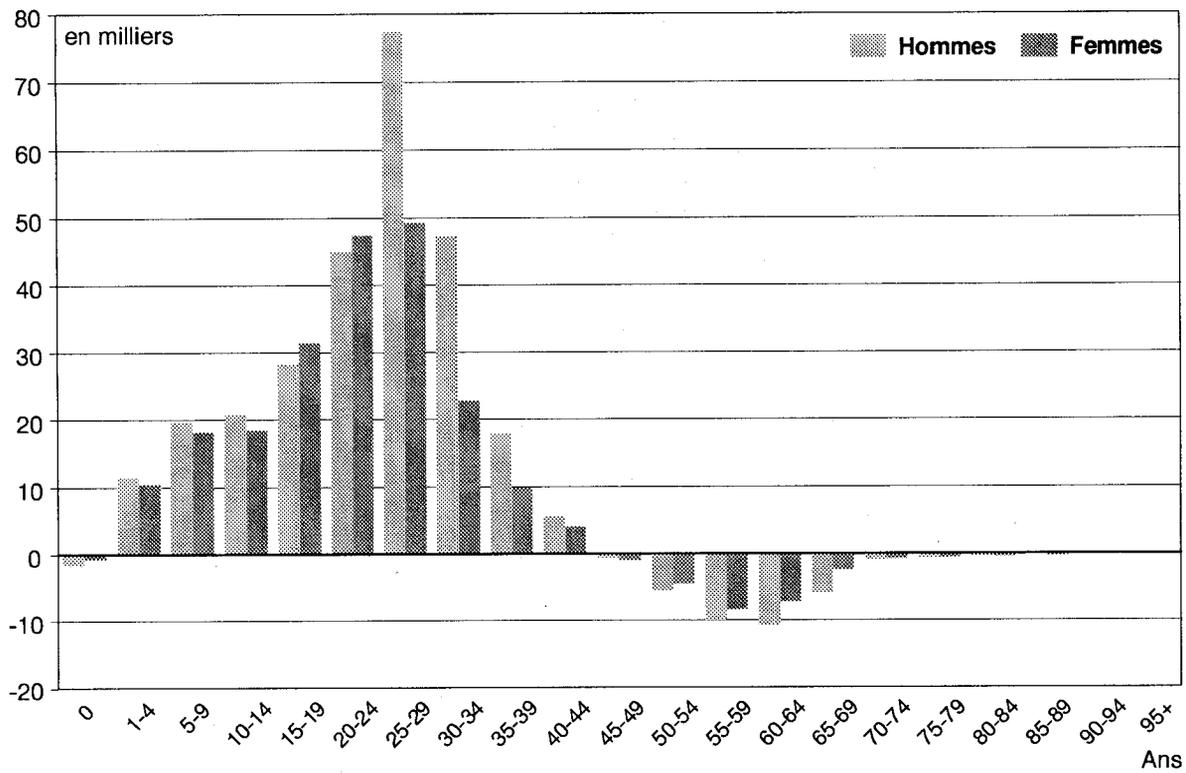


## 26 Immigrants et émigrants étrangers, en 1994



27

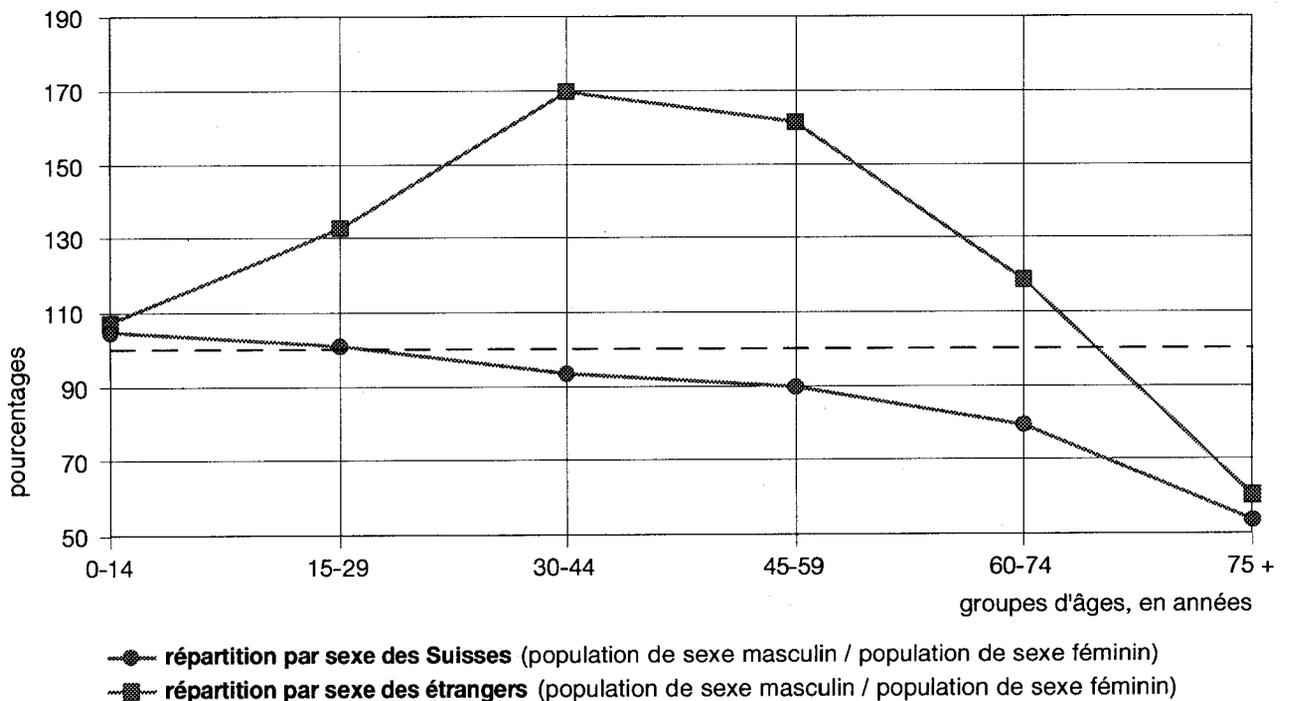
### Solde migratoire des étrangers, de 1981 à 1994



© OFS, ESPOP

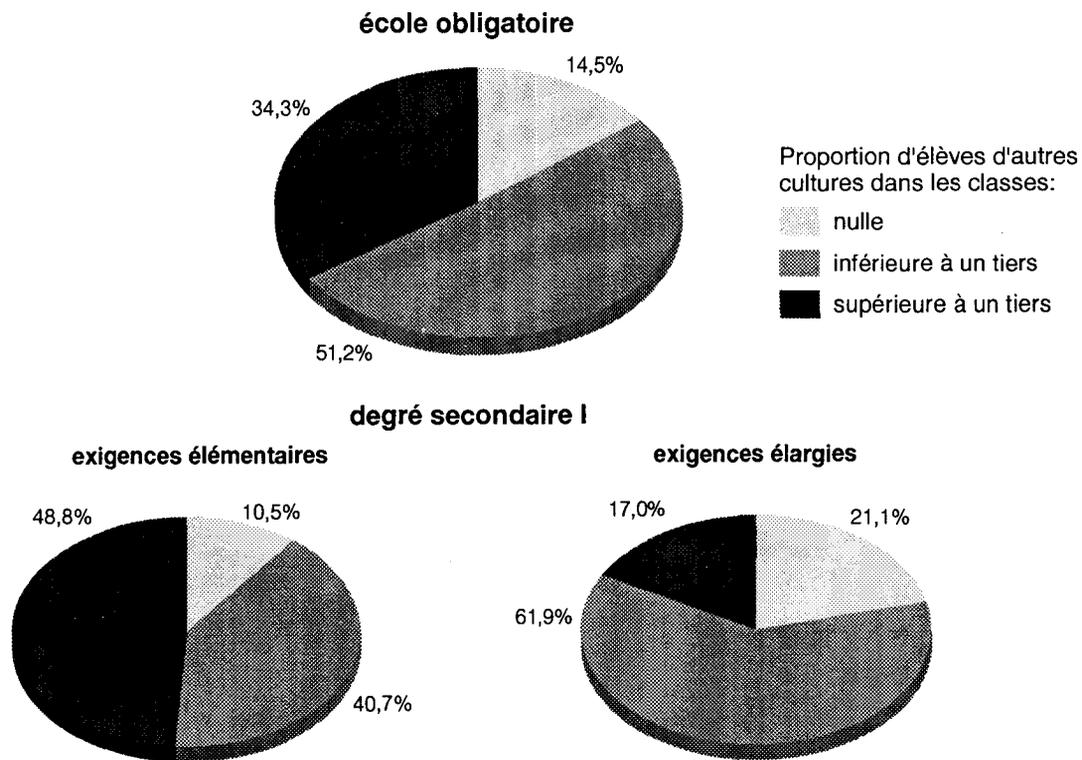
28

### La répartition par sexe des Suisses et des étrangers en 1990, selon les groupes d'âges



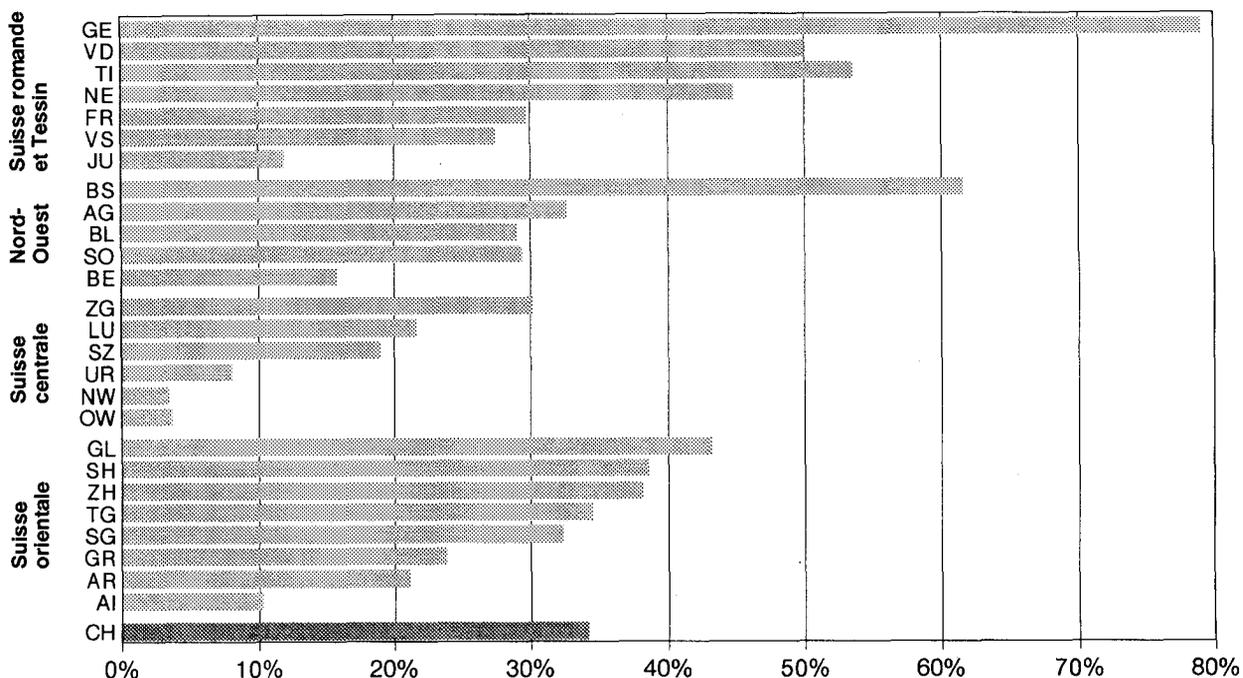
© OFS, recensement fédéral de la population

### Les classes selon leur composition culturelle, en 1993/94



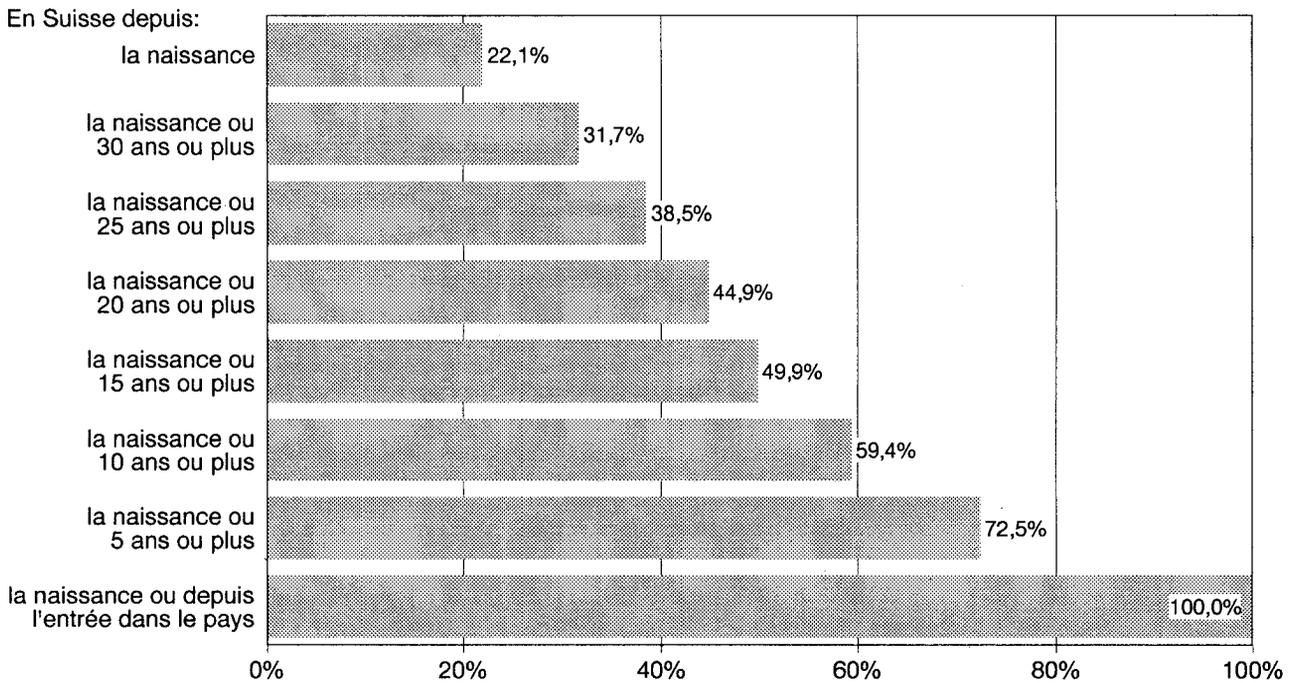
© OFS, formation scolaire et professionnelle

### Classes de l'école obligatoire comprenant plus d'un tiers d'élèves d'autres cultures, selon les régions et les cantons, en 1993/94



© OFS, formation scolaire et professionnelle

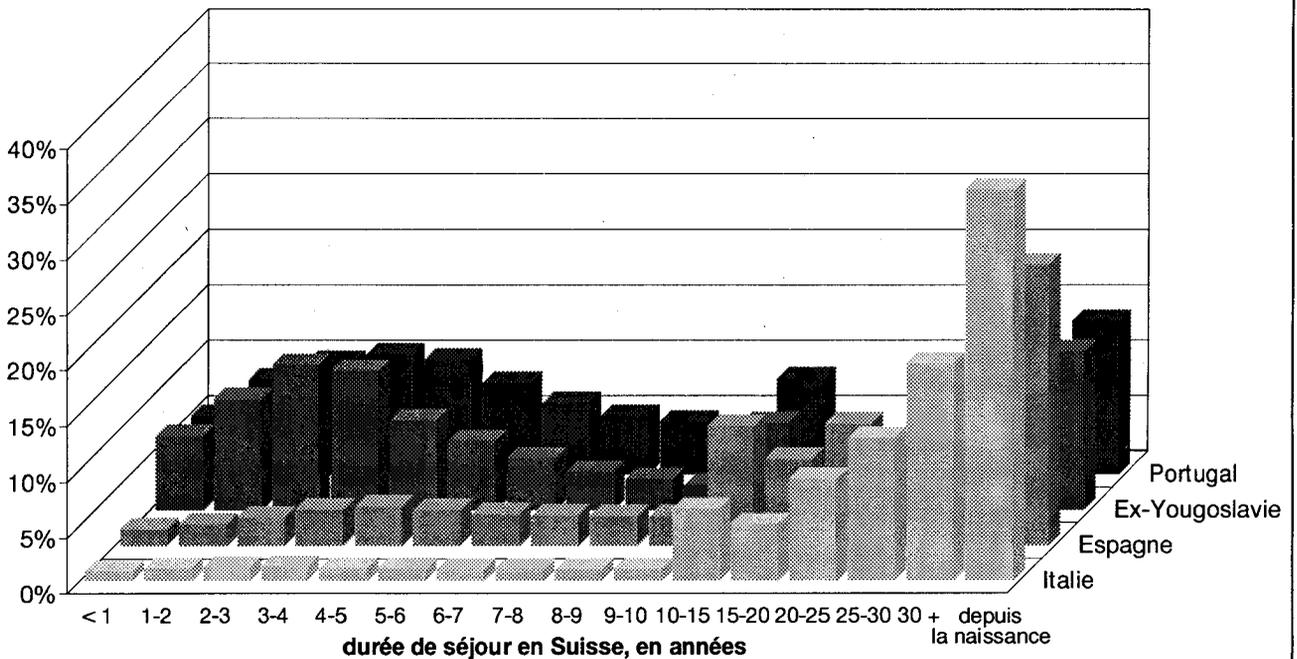
### 31 La population étrangère\* de la Suisse au 31 décembre 1994, selon la durée de séjour (données cumulées)



\* permis d'établissement (C) et permis annuel (B)

© OFS, Registre central des étrangers

### 32 La population étrangère\* de la Suisse au 31 décembre 1994, selon la nationalité et la durée de séjour

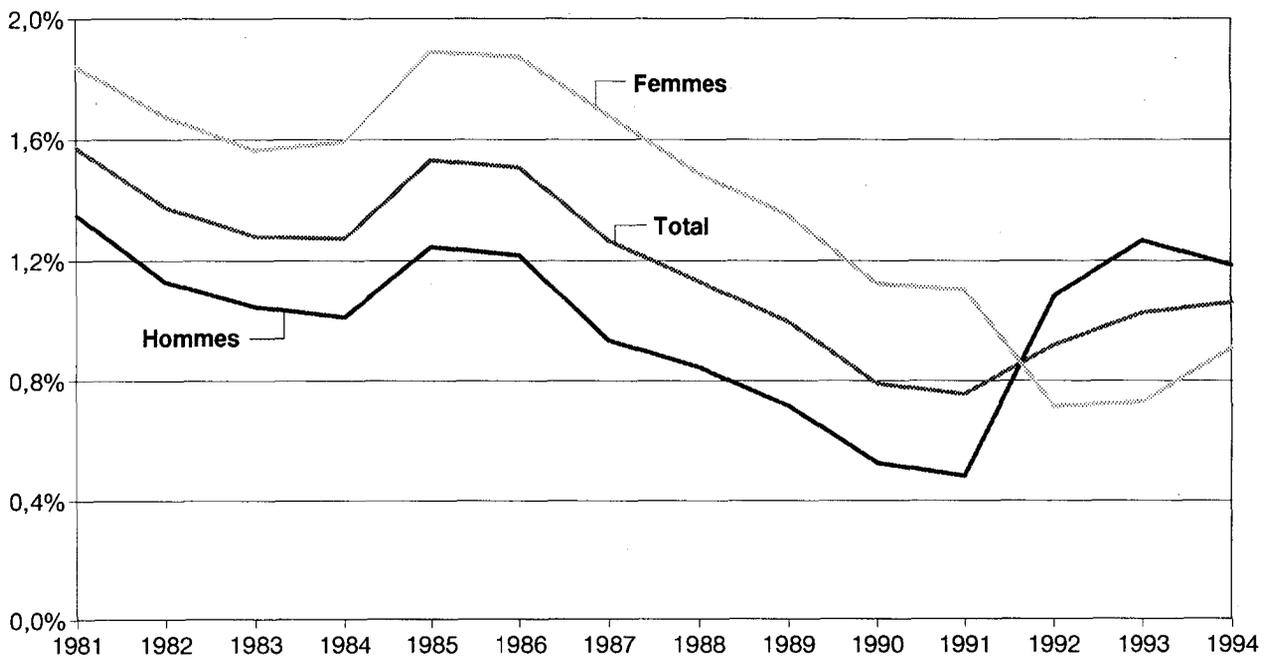


\* permis d'établissement (C) et permis annuel (B)

© OFS, Registre central des étrangers

33

### Taux de naturalisations\*, de 1981 à 1994

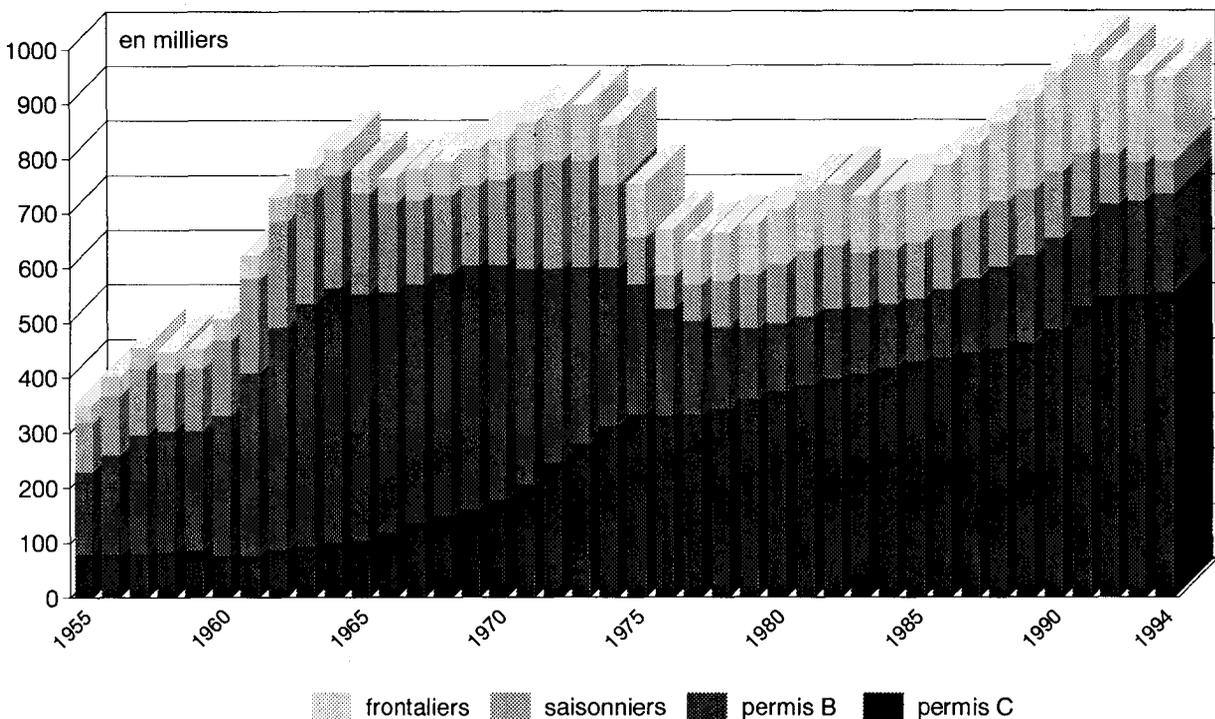


\* Nombre de changements de nationalité (par naturalisation, reconnaissance de citoyenneté ou adoption) par rapport à celui des détenteurs d'un permis B ou C

© OFS, BEV

34

### Etrangers actifs selon le type d'autorisation de séjour\*

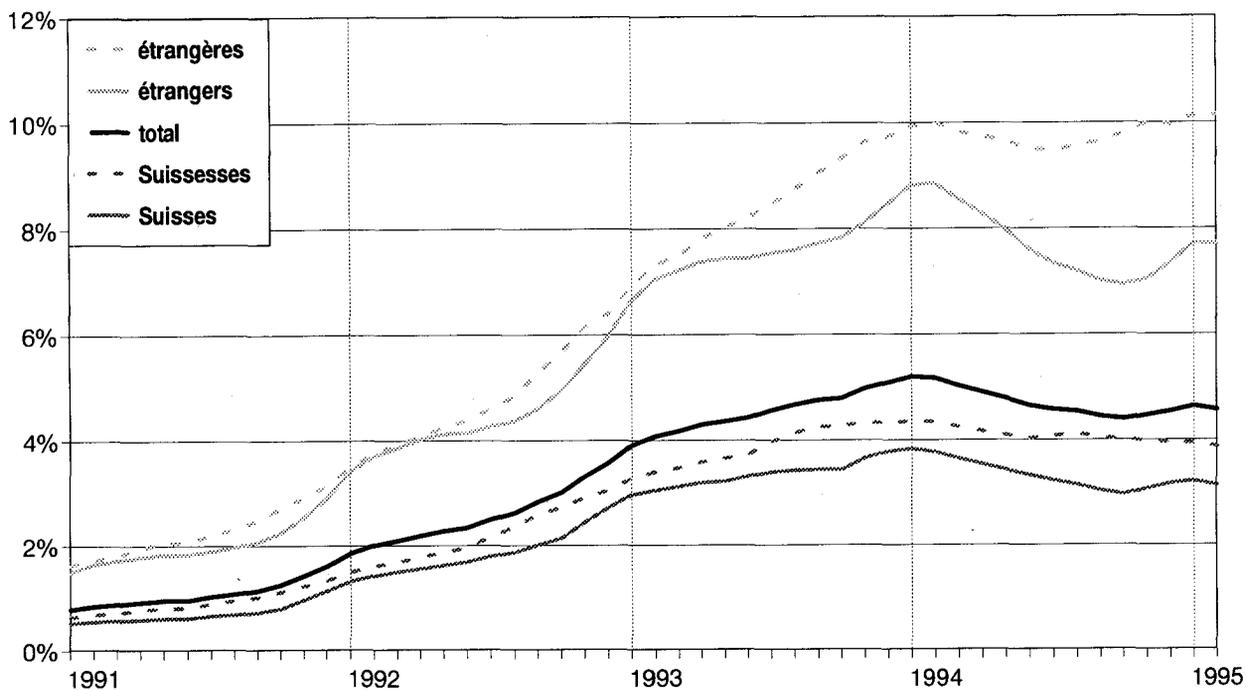


\* valeurs d'août

© OFS, Registre central des étrangers

35

### Taux de chômage\*, de 1991 à 1995, selon le sexe et la nationalité

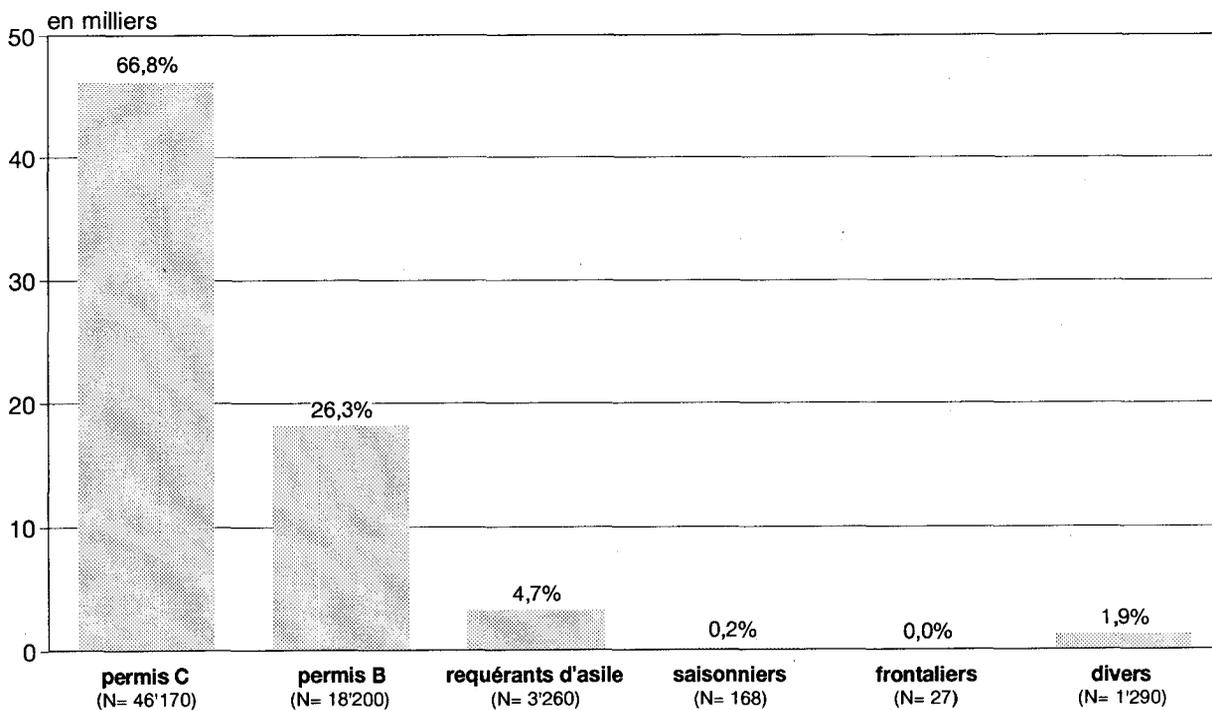


\* Proportion de chômeurs inscrits dans la population active, selon le recensement fédéral de la population de 1990

© OFS, OFIAMT

36

### Chômeurs étrangers\* en février 1995, selon le type d'autorisation de séjour

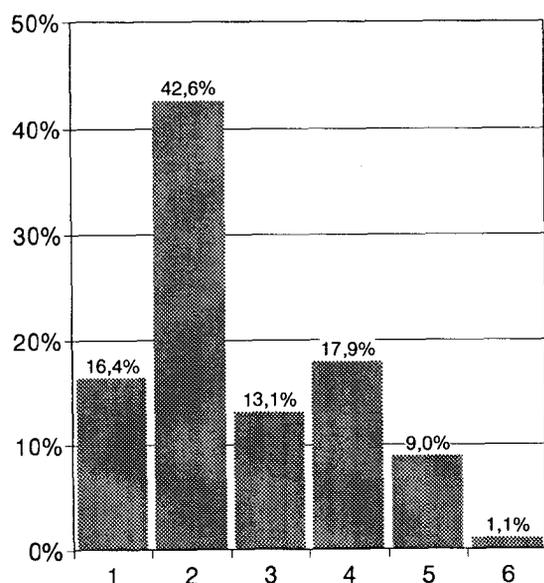


\* chômeurs inscrits

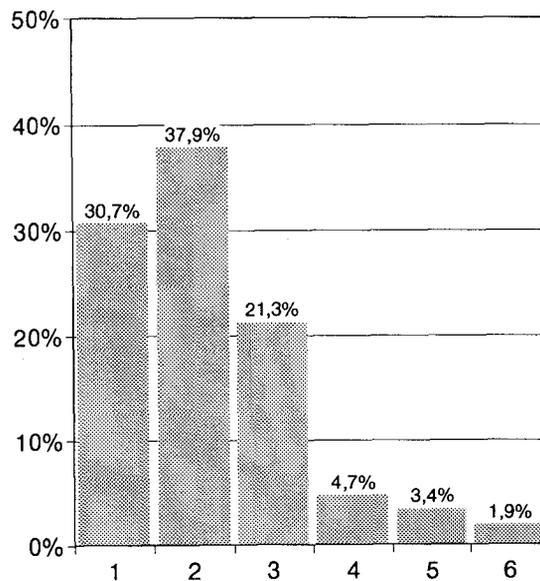
© OFS, OFIAMT

# 37 Population résidante (personnes de plus de 15 ans) en 1994, selon le dernier échelon de la formation achevée

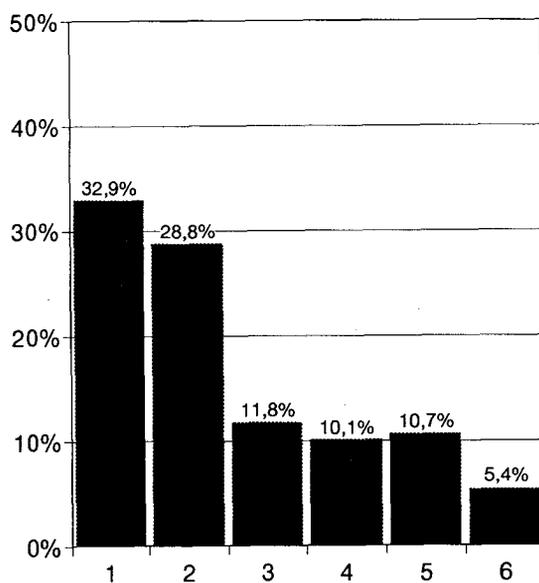
**Suisses**



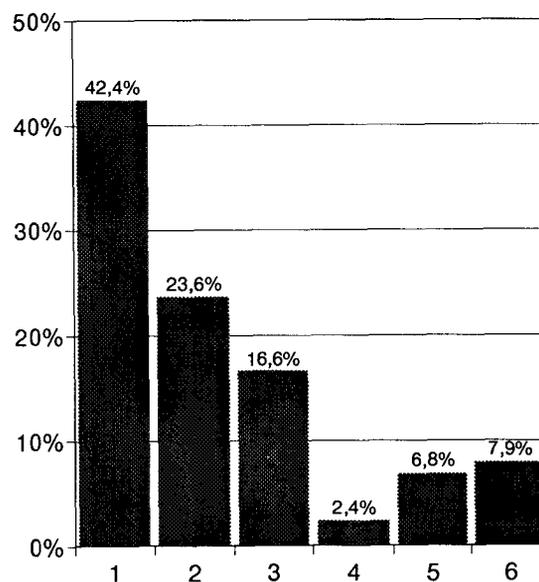
**Suissesses**



**Etrangers\***



**Etrangères\***



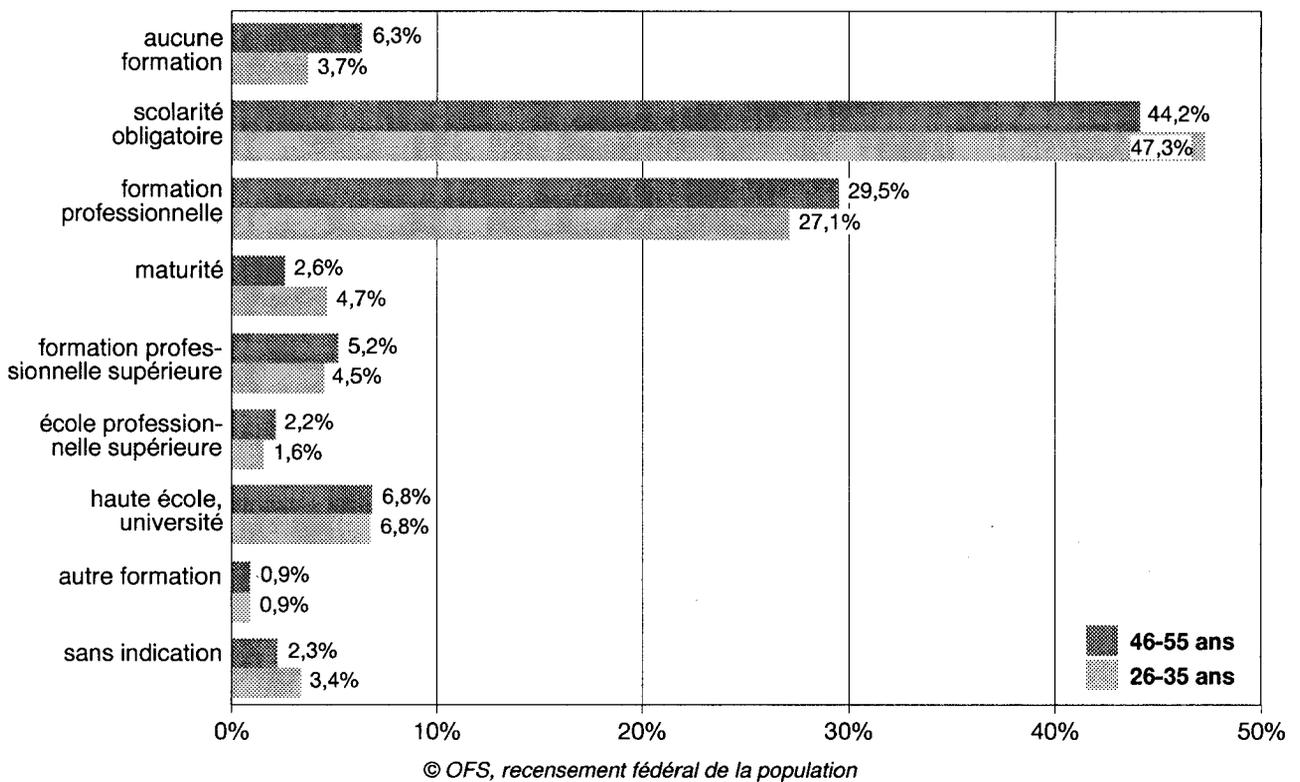
- |   |                              |   |  |                            |                                     |
|---|------------------------------|---|--|----------------------------|-------------------------------------|
| 1   | 2                            | 3   | 4  | 5                          | 6                                   |
| école<br>obligatoire,<br>formation<br>élémentaire | formation<br>professionnelle | école professionnelle<br>à plein temps,<br>école de culture générale,<br>maturité | formation<br>professionnelle<br>supérieure | haute école,<br>université | sans indication,<br>autre formation |

\* permis C et permis B

© OFS, enquête suisse sur la population active

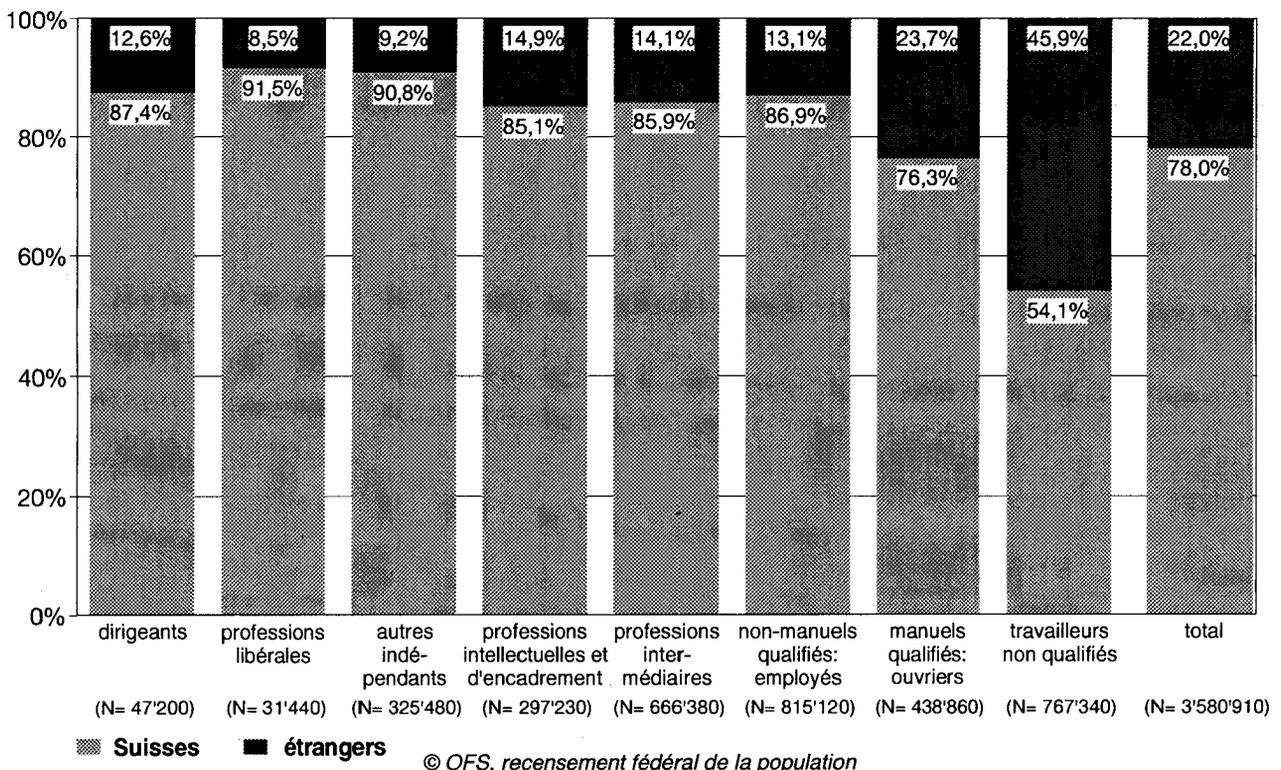
38

### Etrangers en 1990, selon les groupes d'âges et le dernier échelon de la formation achevée

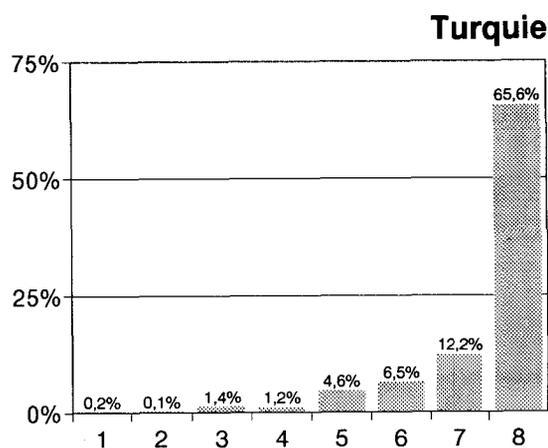
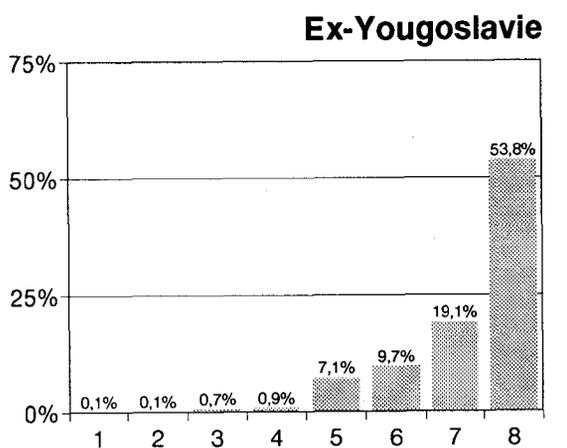
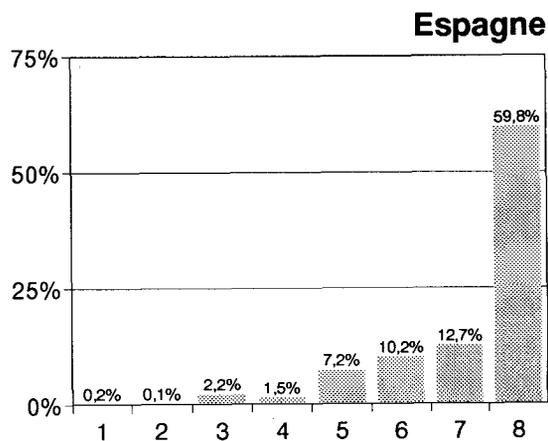
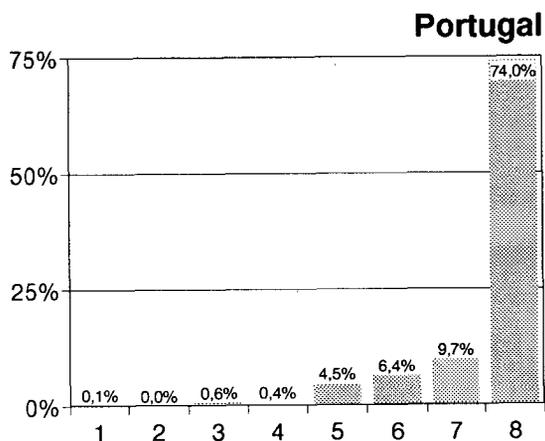
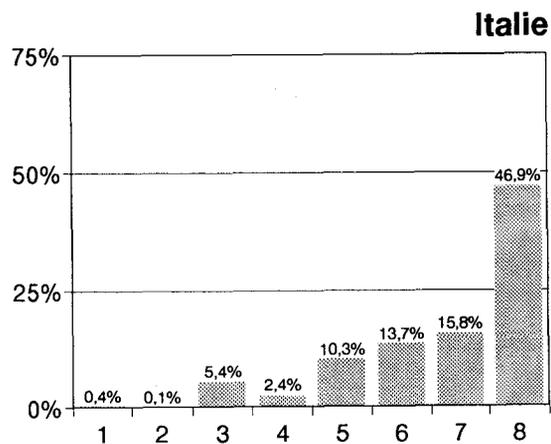
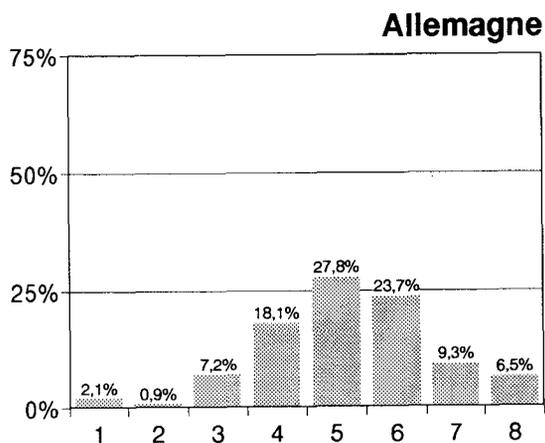


39

### Personnes actives occupées en 1990, selon la nationalité et la catégorie socio-professionnelle



## 40 Population étrangère active occupée en 1990, selon la nationalité et la catégorie socio-professionnelle

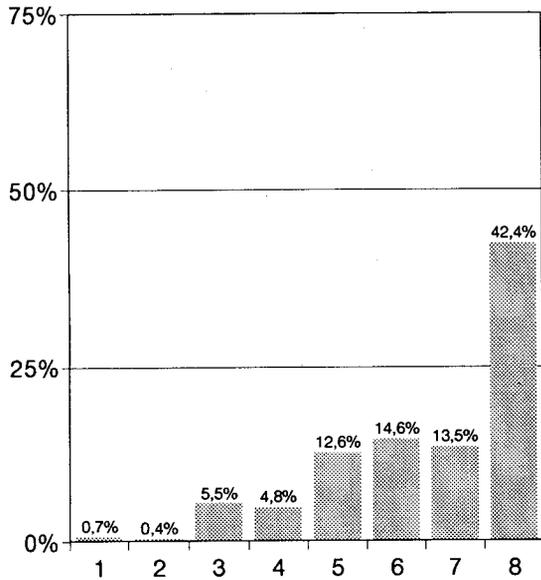


1	2	3	4	5	6	7	8
dirigeants	professions libérales	autres indépendants	professions intellectuelles et d'encadrement	professions intermédiaires	non-manuels qualifiés: employés	manuels qualifiés: ouvriers	travailleurs non qualifiés

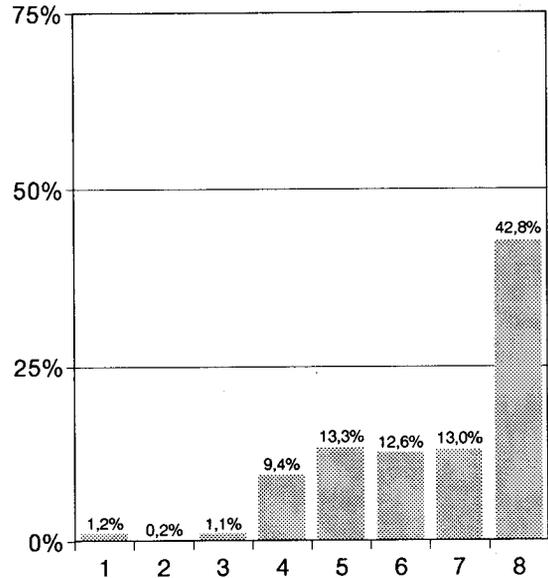
© OFS, recensement fédéral de la population

# 41 Population étrangère active occupée en 1990, selon le statut de séjour et la catégorie socio-professionnelle

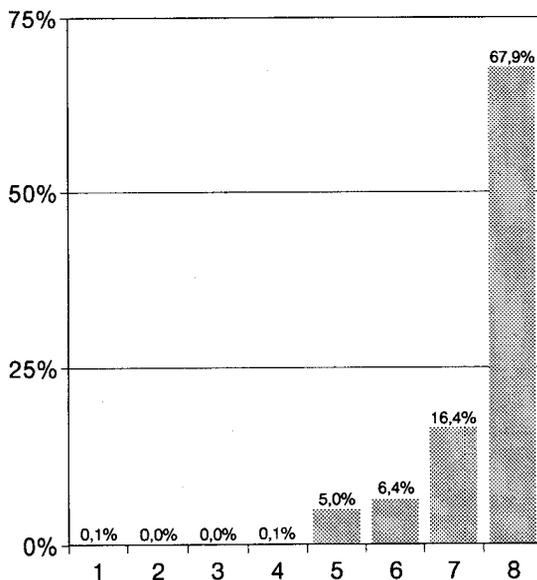
**Permis C**



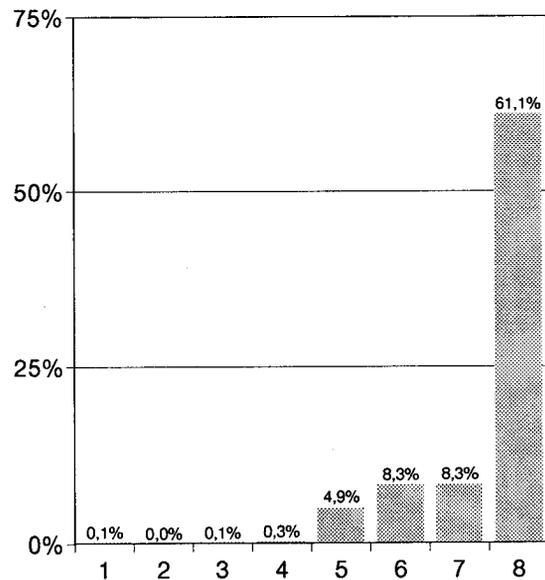
**Permis B**



**Saisonniers**



**Requérants d'asile**

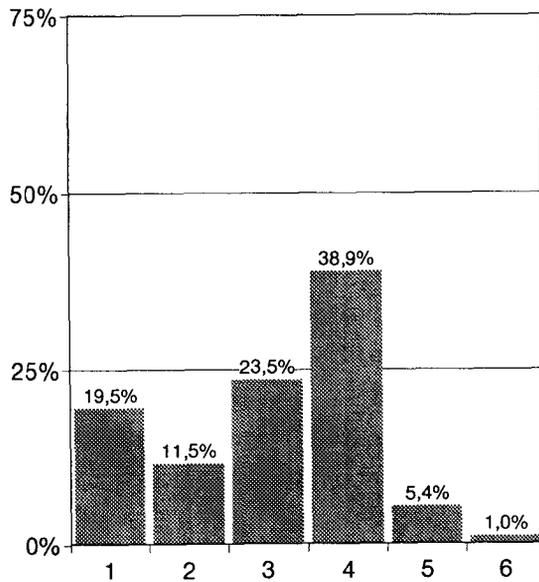


1	2	3	4	5	6	7	8
dirigeants	professions libérales	autres indépendants	professions intellectuelles et d'encadrement	professions intermédiaires	non-manuels qualifiés: employés	manuels qualifiés: ouvriers	travailleurs non qualifiés

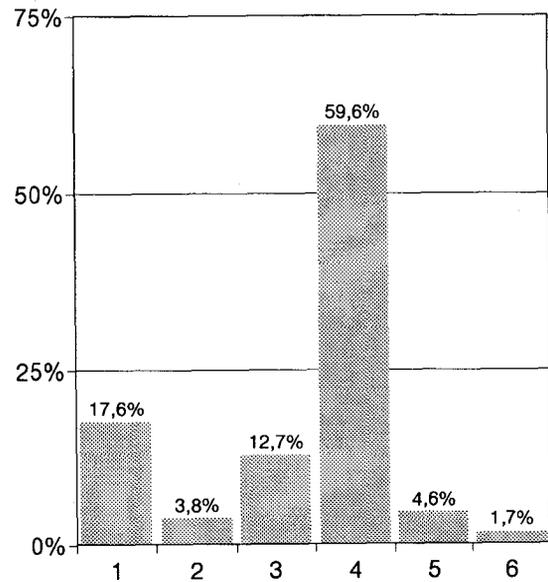
© OFS, recensement fédéral de la population

## 42 Personnes actives occupées en 1994, selon le sexe, la nationalité et la situation dans la profession

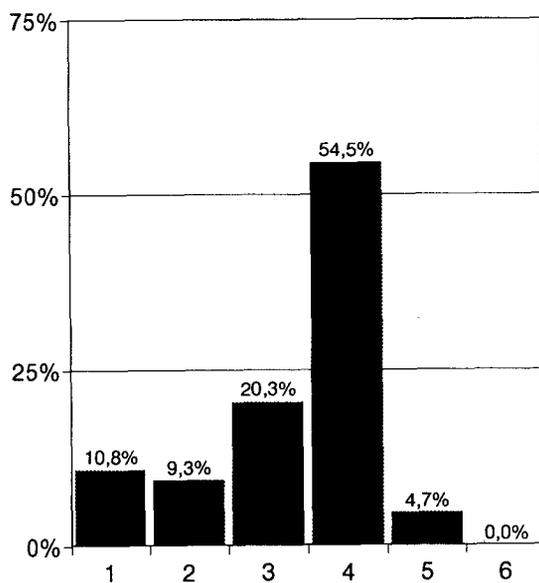
**Suisses**



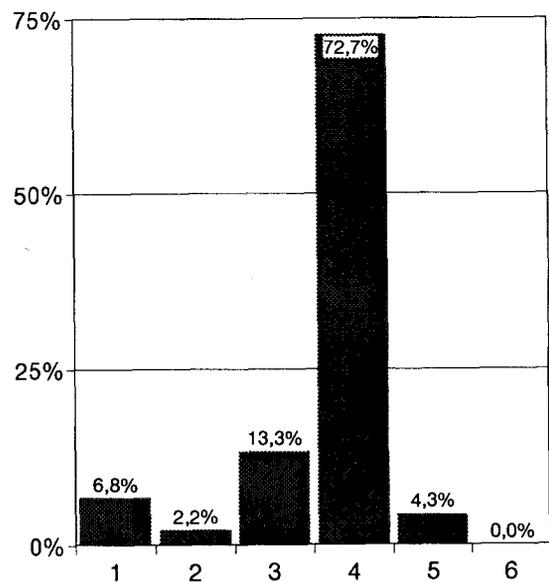
**Suisseuses**



**Etrangers\***



**Etrangères\***



1  
indépendants  
et collaborateurs  
familiaux

2  
salariés membres  
de la direction

3  
salariés exerçant  
une fonction de  
chef

4  
salariés sans  
fonction de chef

5  
apprentis

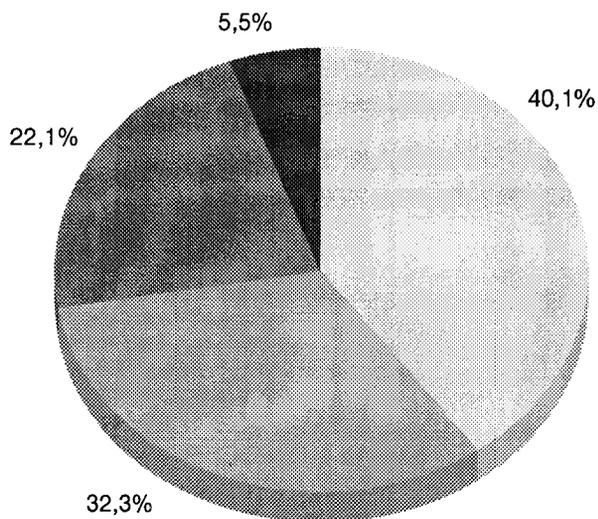
6  
autres  
actifs occupés

\* permis C et permis B

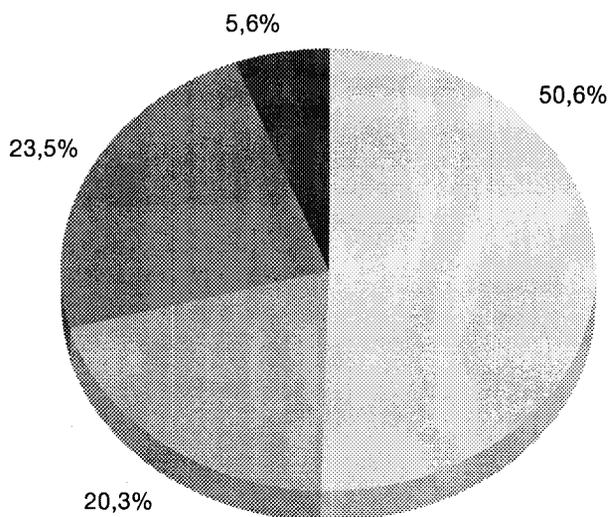
© OFS, enquête suisse sur la population active

### 43 Personnes actives occupées en 1994, selon le sexe, la nationalité et l'horaire de travail

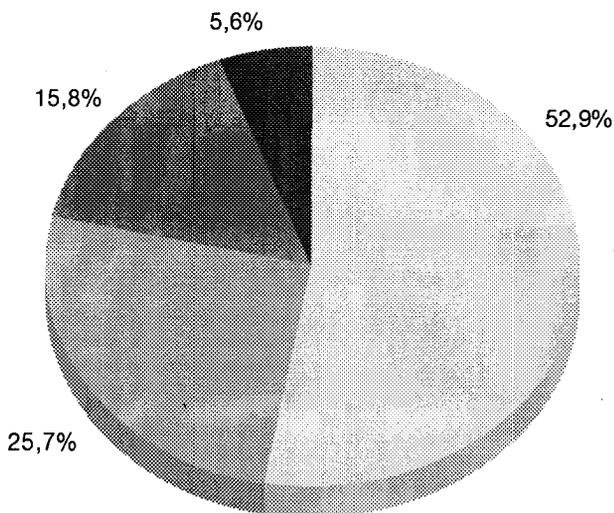
**Suisses**



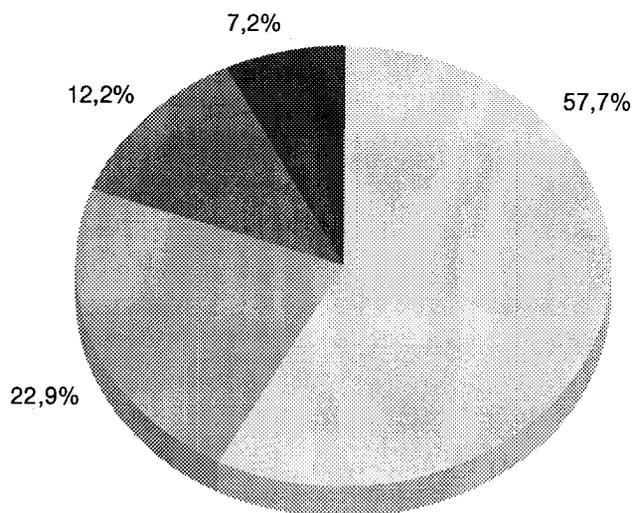
**Suisseuses**



**Etrangers\***



**Etrangères\***



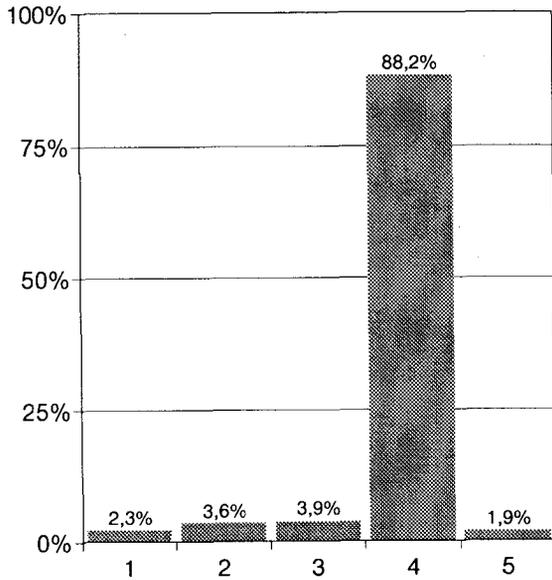
horaire fixe     
  aucun horaire fixé  
 horaire mobile     
  travail par équipes

\* permis C et permis B

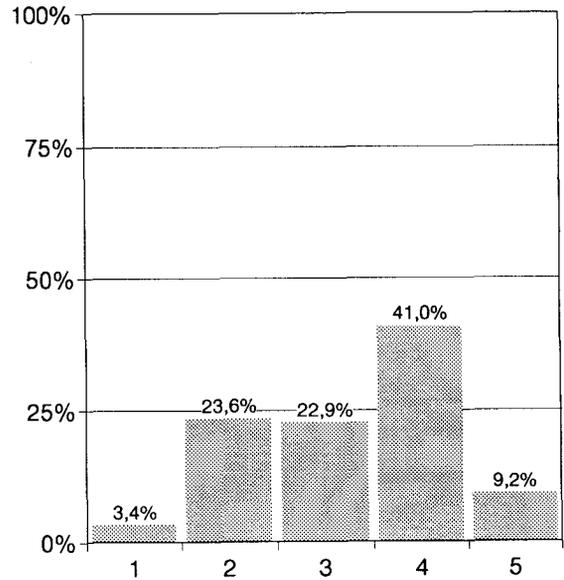
© OFS, enquête suisse sur la population active

# La population active en 1994, selon le sexe, la nationalité et le taux d'occupation

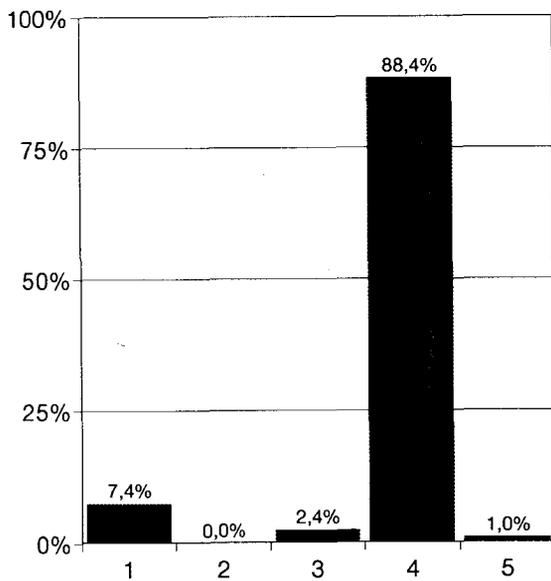
**Suisses**



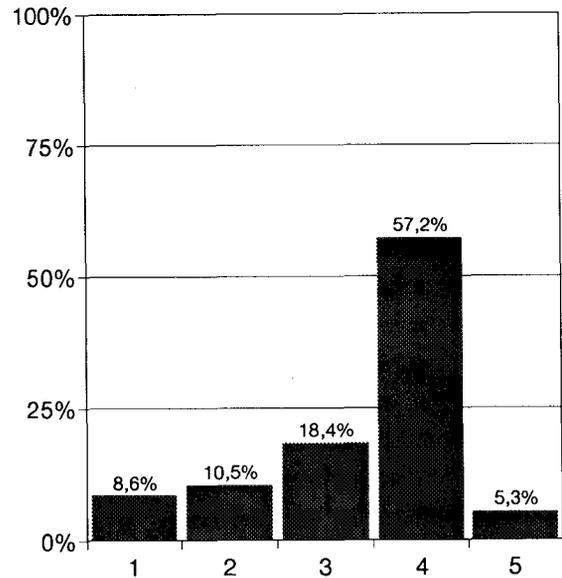
**Suisseuses**



**Etrangers\***



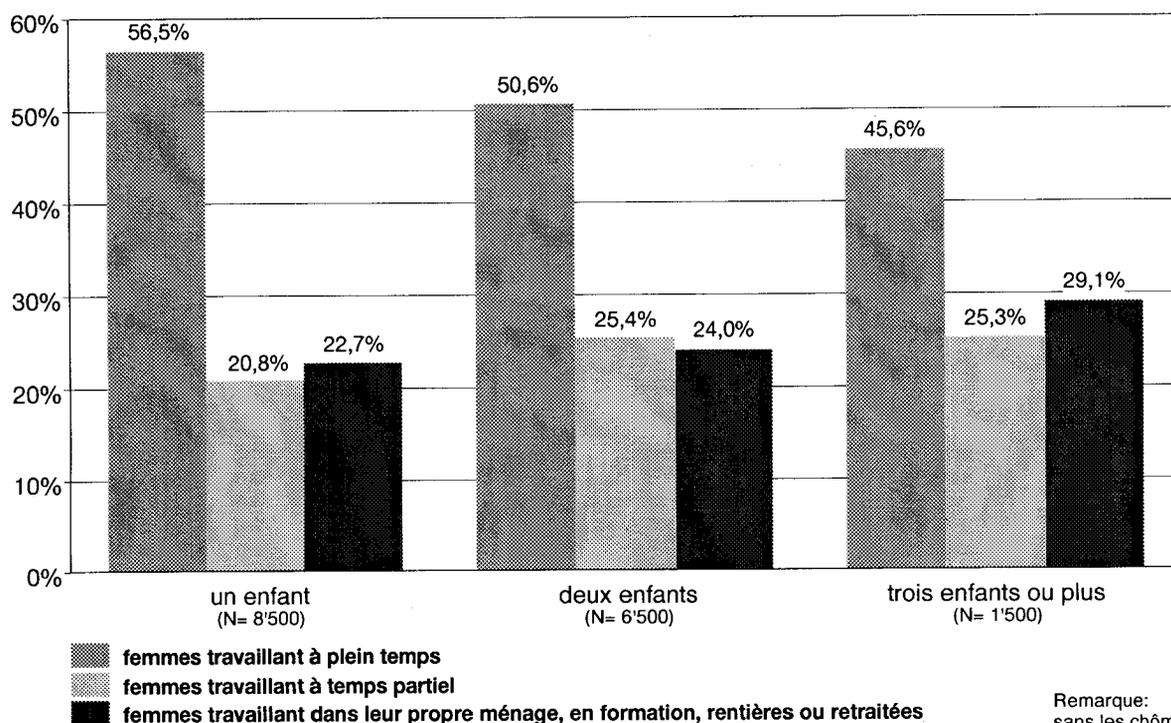
**Etrangères\***



1 au chômage    2 moins de 50%    3 de 50 à 90 %    4 de 90 à 100 %    5 sans indication

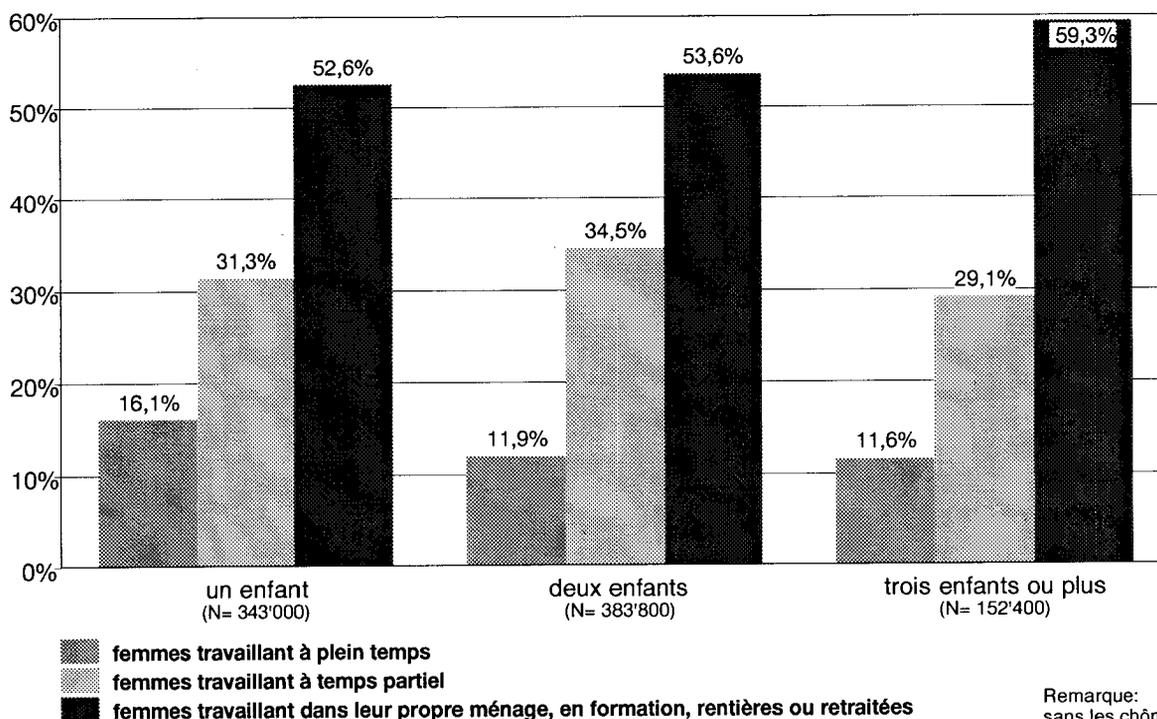
\* permis C et permis B

### 45 La participation à la vie active des Portugaises mariées et mères en 1990, selon le nombre de leurs enfants



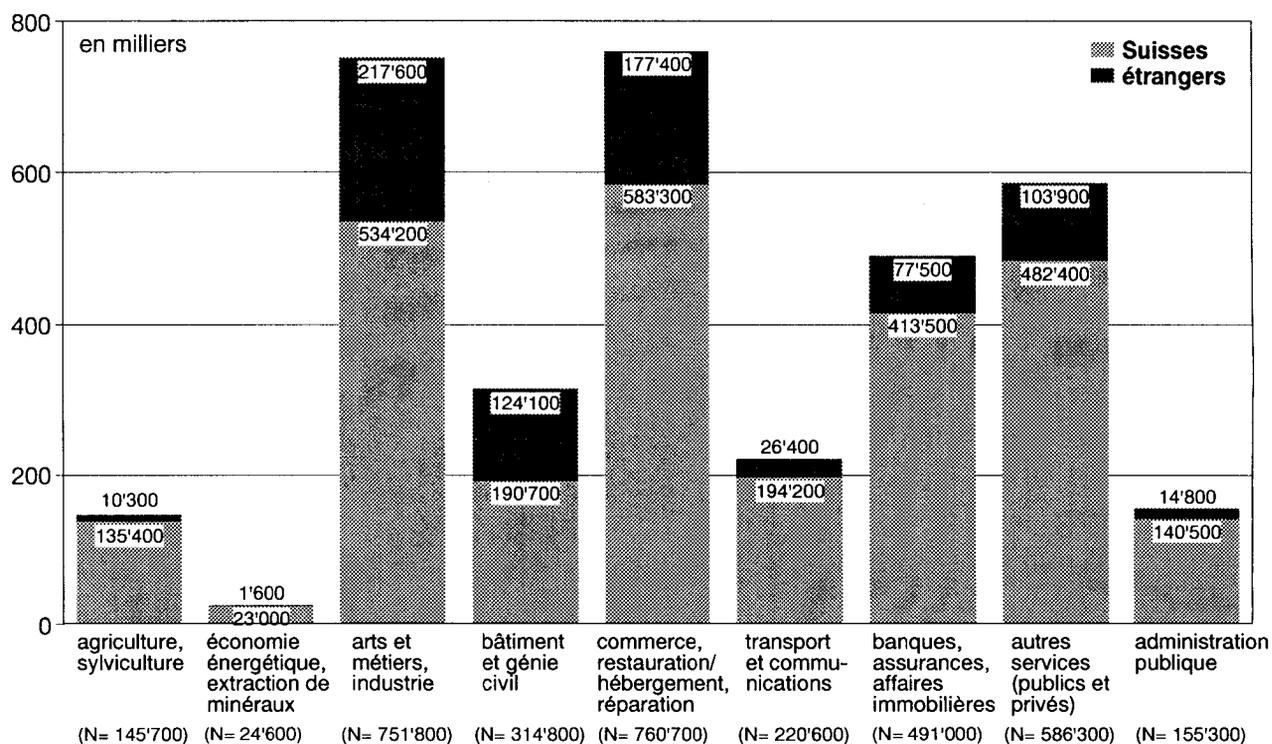
© OFS, recensement fédéral de la population

### 46 La participation à la vie active de toutes les femmes mariées et mères en 1990, selon le nombre de leurs enfants



© OFS, recensement fédéral de la population

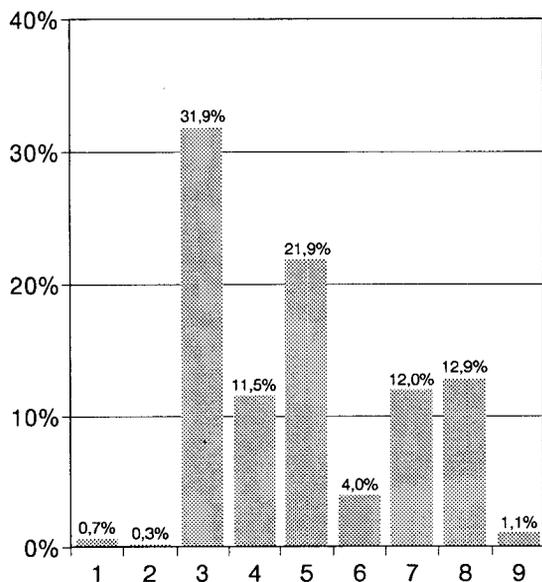
## 47 Personnes actives occupées en 1990, selon la nationalité et la classe d'activités économiques



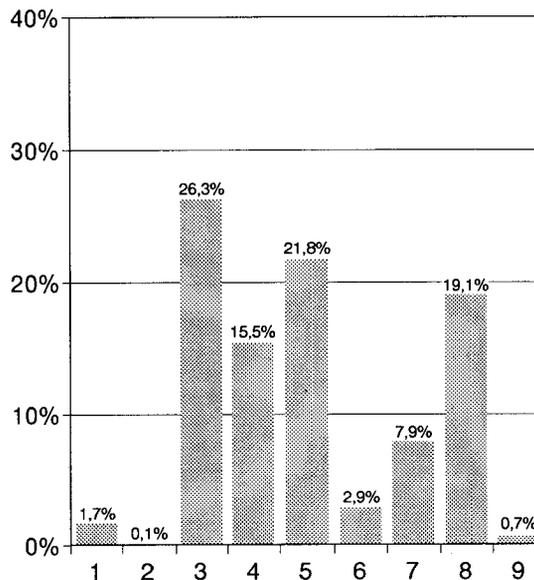
© OFS, recensement fédéral de la population

## 48 Population étrangère active occupée en 1990, selon le statut de séjour et la classe d'activités économiques

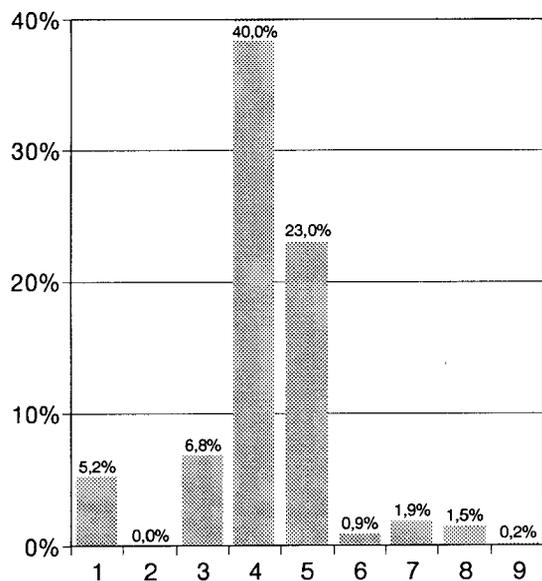
### Permis C



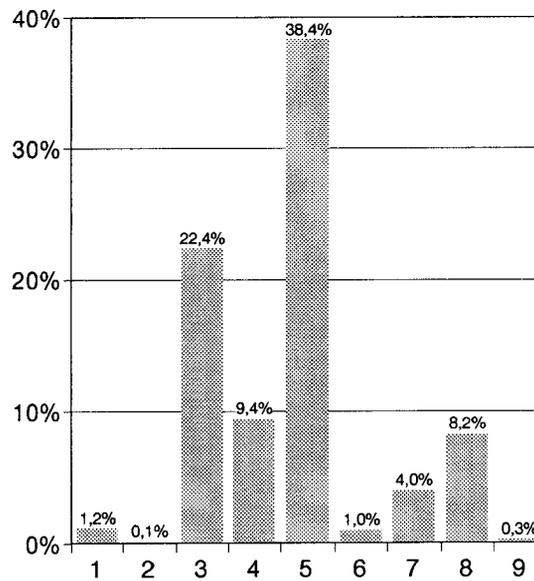
### Permis B



### Saisonniers



### Requérants d'asile

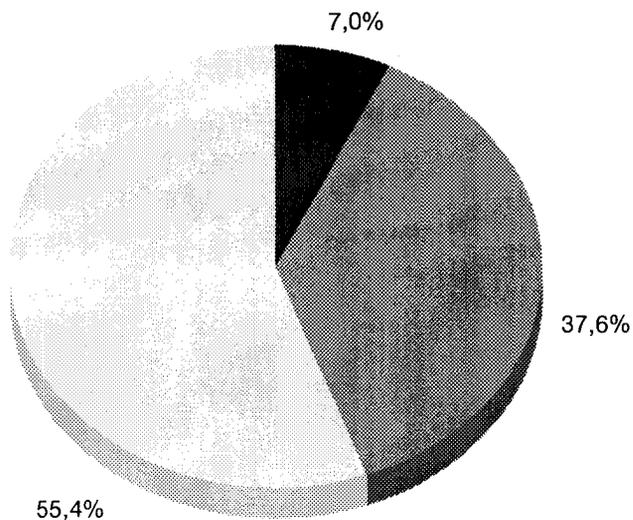


- |                           |  |                            |                         |  |                             |  |                                     |                         |
|---------------------------|--|----------------------------|-------------------------|--|-----------------------------|--|-------------------------------------|-------------------------|
| 1                         | 2  | 3                          | 4                       | 5  | 6                           | 7  | 8                                   | 9                       |
| agriculture, sylviculture | économie énergétique, extraction de minéraux | arts et métiers, industrie | bâtiment et génie civil | commerce, restauration/hébergement, réparation | transport et communications | banques, assurances, affaires immobilières | autres services (publics et privés) | administration publique |

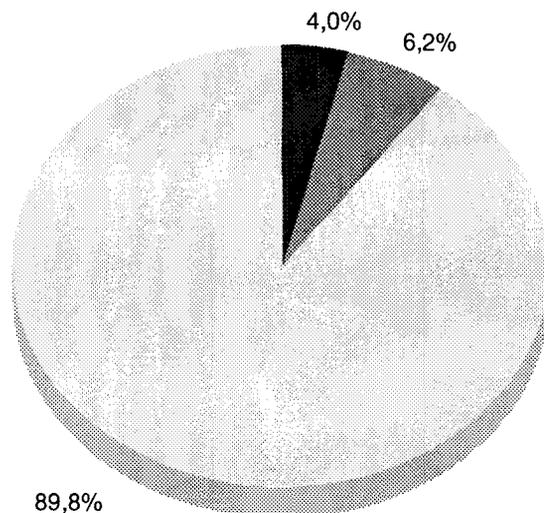
© OFS, recensement fédéral de la population

# 49 Population active occupée en 1990, selon le sexe, la nationalité et le groupe de professions

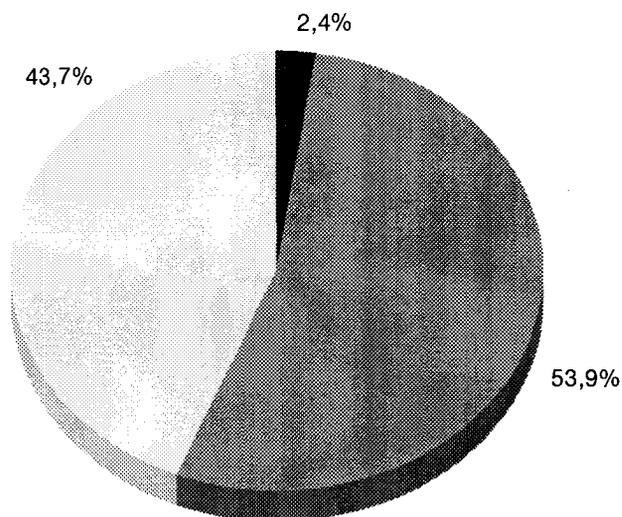
**Suisses**  
(N= 1'499'690)



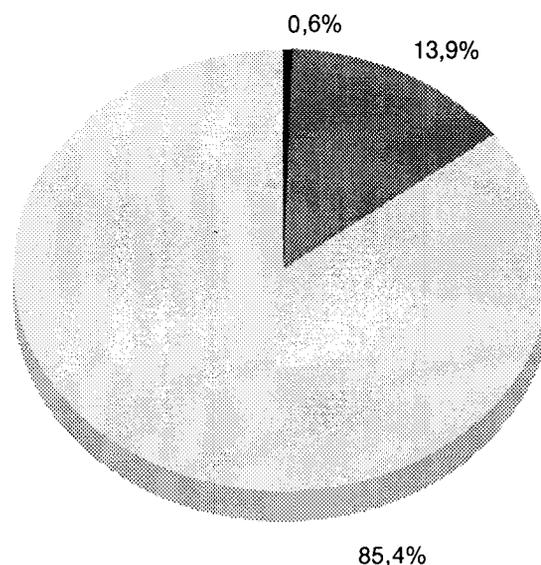
**Suisseuses**  
(N= 1'005'130)



**Etrangers\***  
(N= 419'580)



**Etrangères\***  
(N= 194'510)

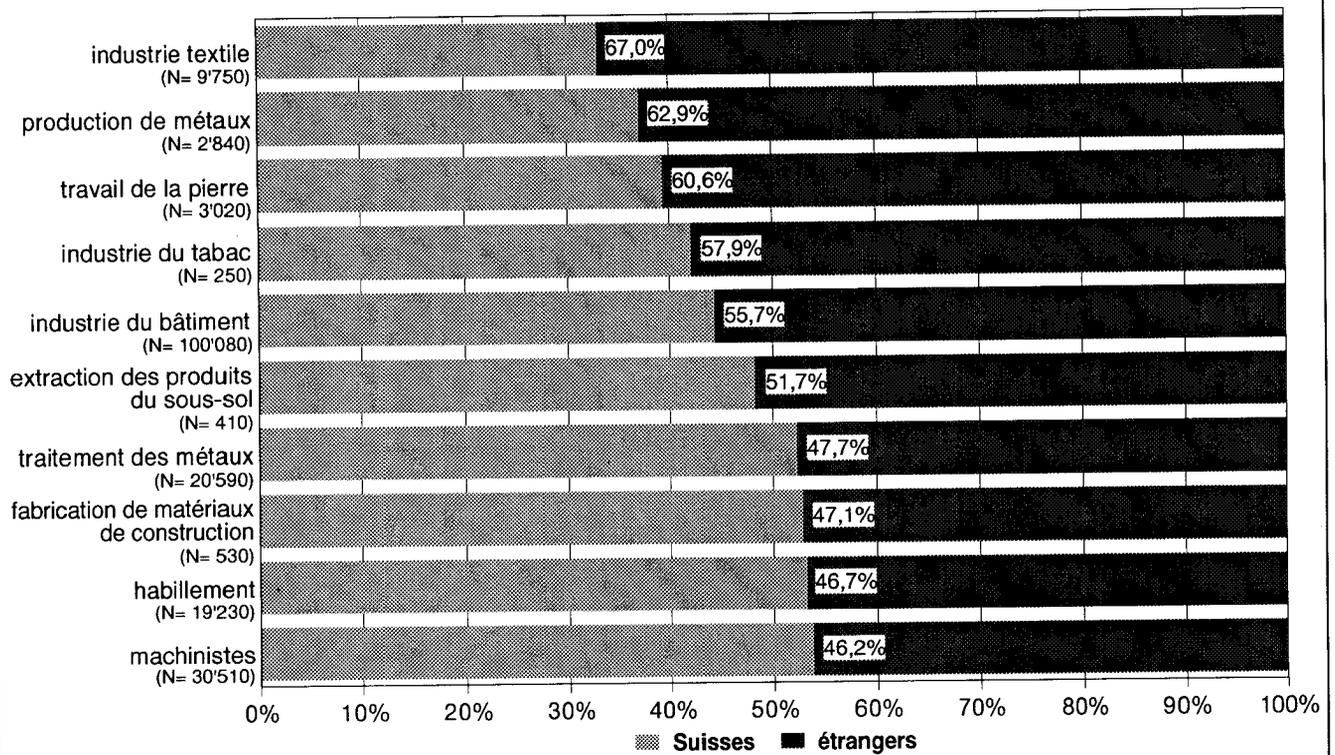


- professions de l'agriculture
- activité professionnelle dans le secteur de l'industrie et des arts et métiers
- professions du secteur tertiaire

\* permis C et permis B

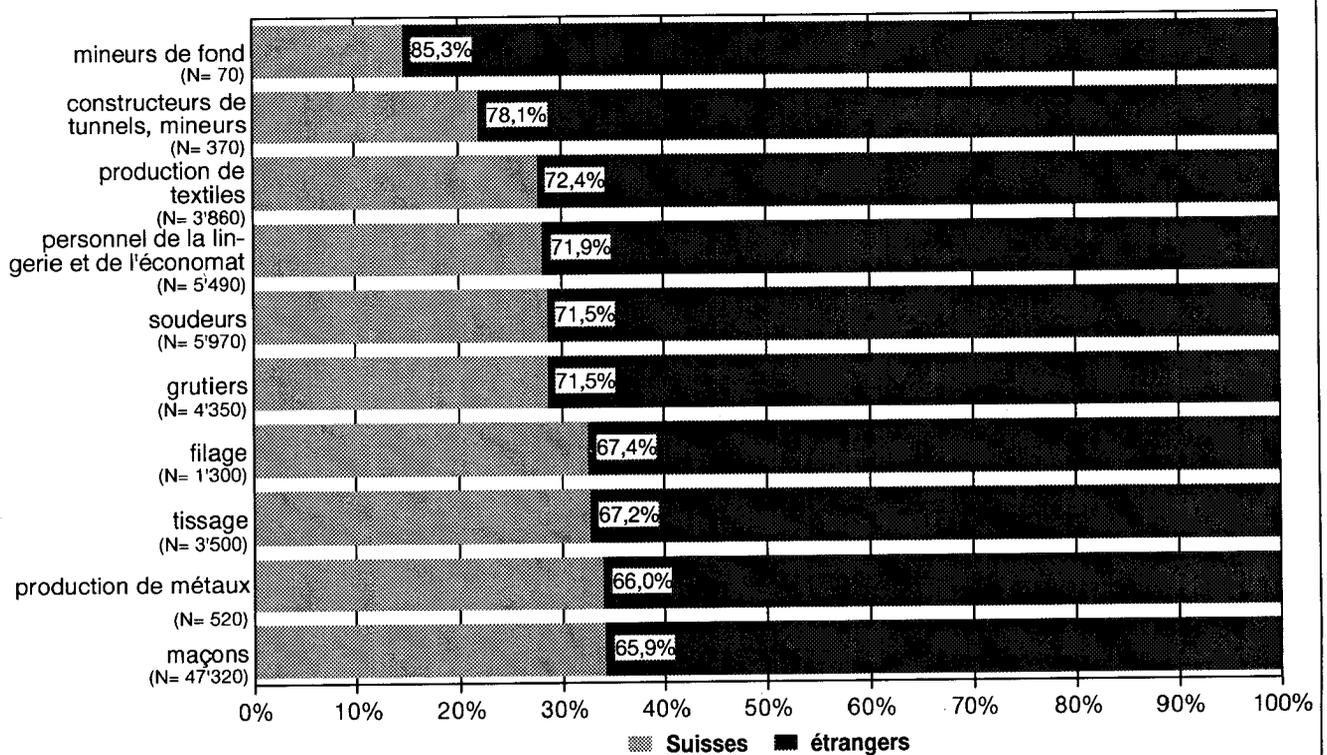
© OFS, recensement fédéral de la population

## 50 Population active occupée en 1990, selon les groupes de professions les 10 groupes de professions présentant les taux d'étrangers les plus élevés



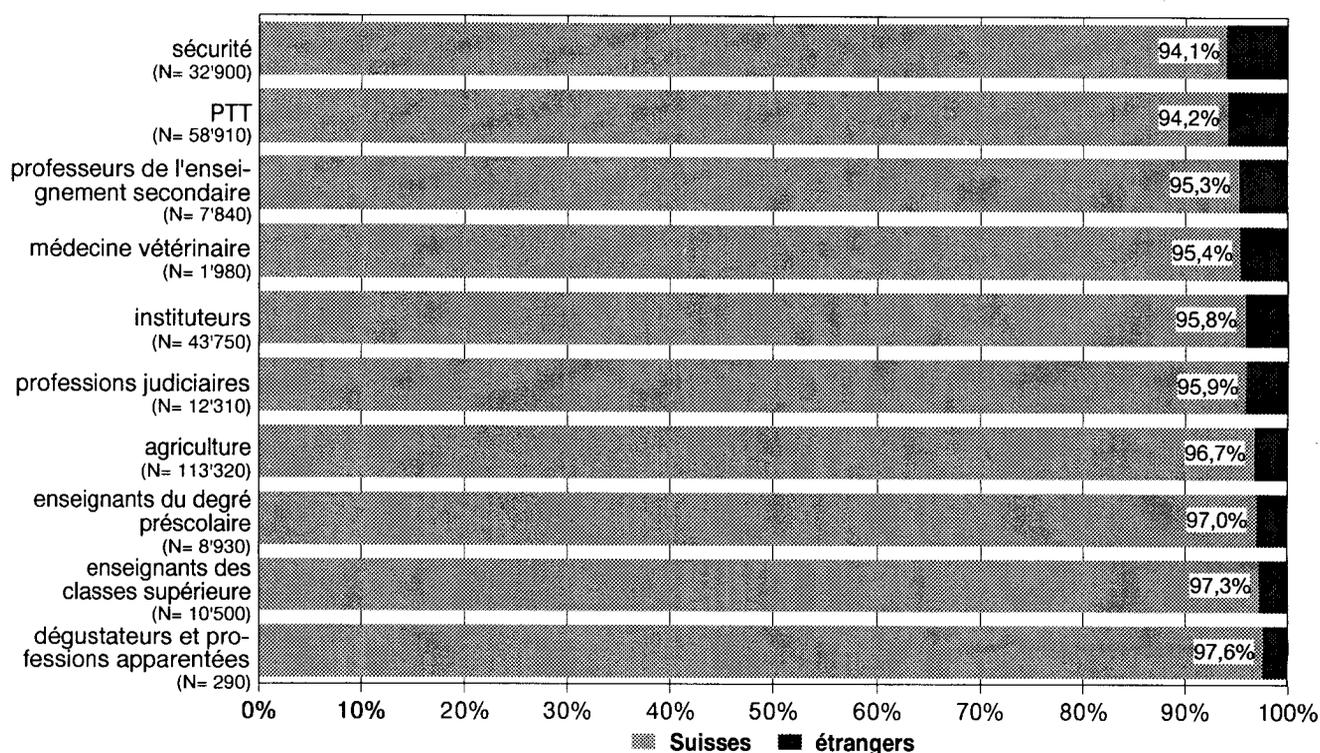
© OFS, recensement fédéral de la population

## 51 Population active occupée en 1990, selon les genres de professions les 10 genres de professions présentant les taux d'étrangers les plus élevés



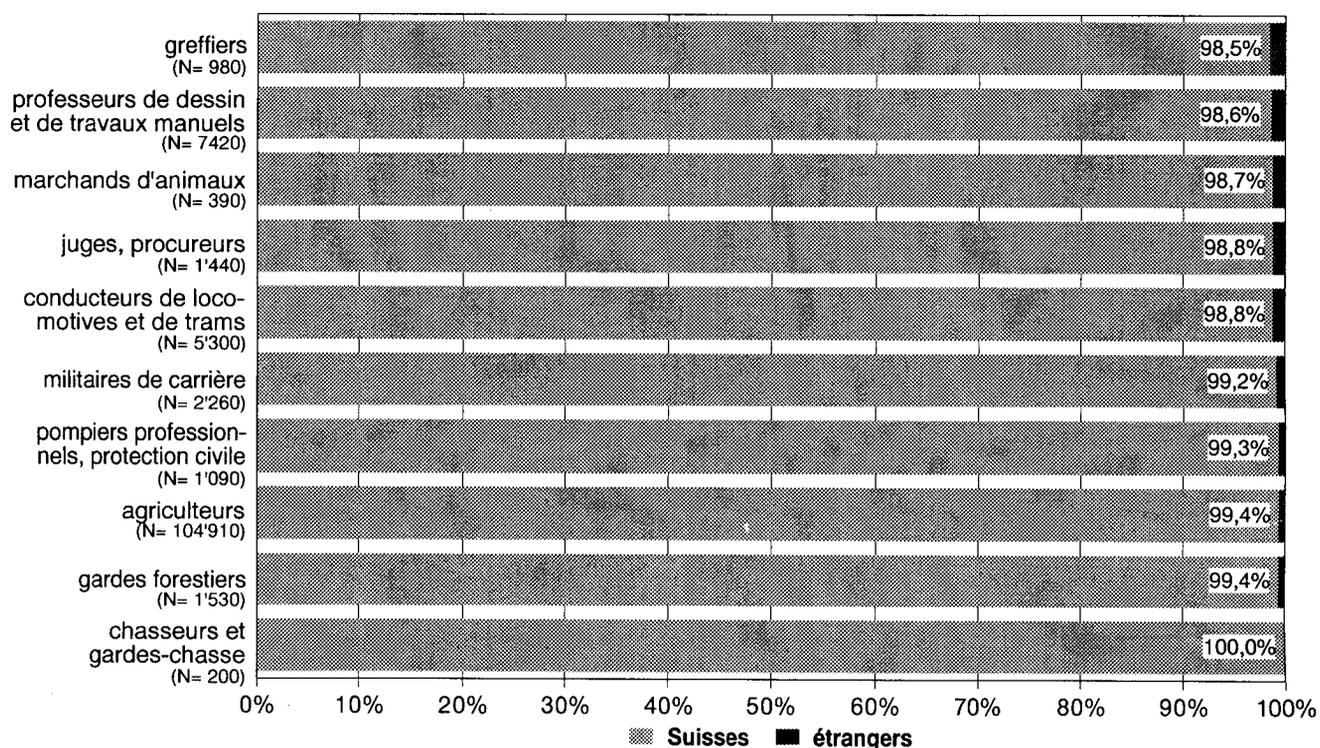
© OFS, recensement fédéral de la population

## 52 Population active occupée en 1990, selon les groupes de professions les 10 groupes de professions présentant les taux d'étrangers les plus bas



© OFS, recensement fédéral de la population

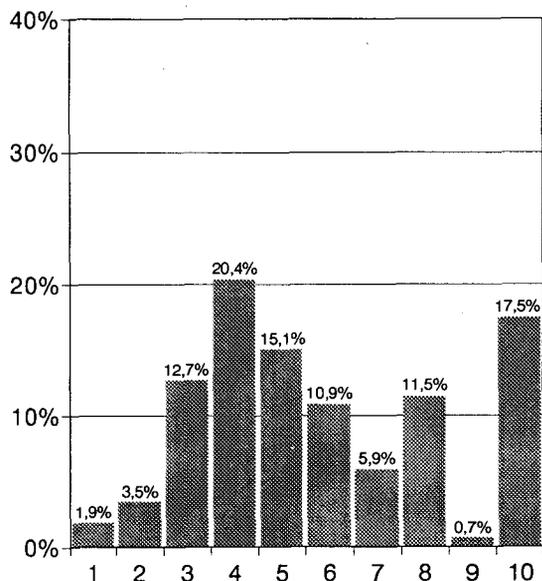
## 53 Population active occupée en 1990, selon les genres de professions les 10 genres de professions présentant les taux d'étrangers les plus bas



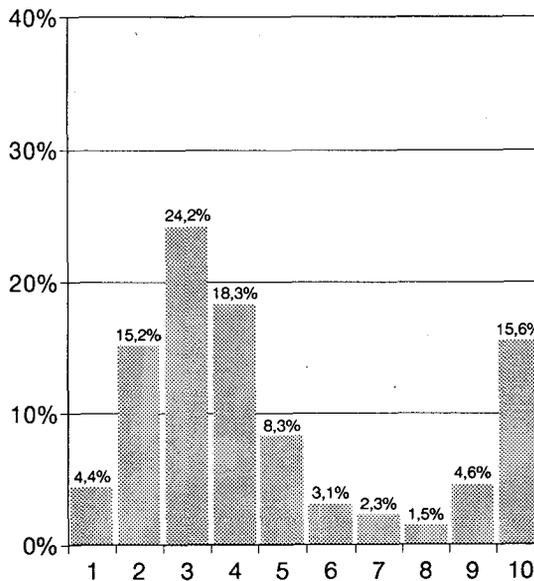
© OFS, recensement fédéral de la population

## 54 Personnes actives occupées (à plein temps seulement, sans les apprentis) en 1994, par sexe et nationalité, selon leur revenu annuel brut

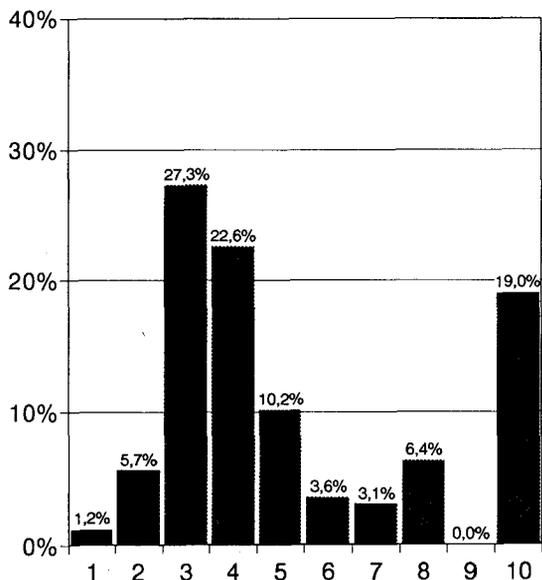
Suisses



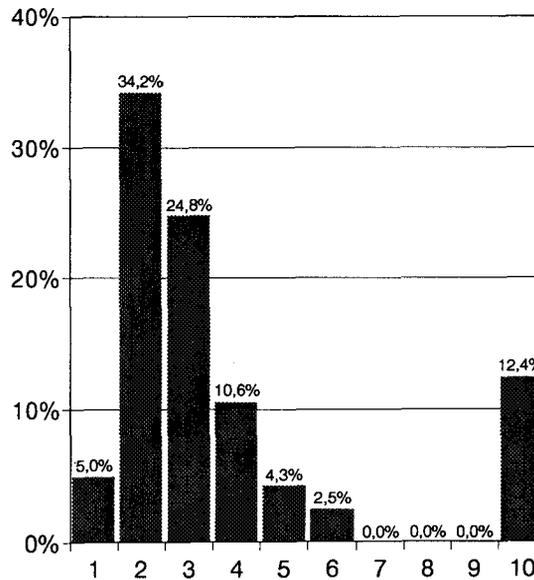
Suissesses



Etrangers\*



Etrangères\*



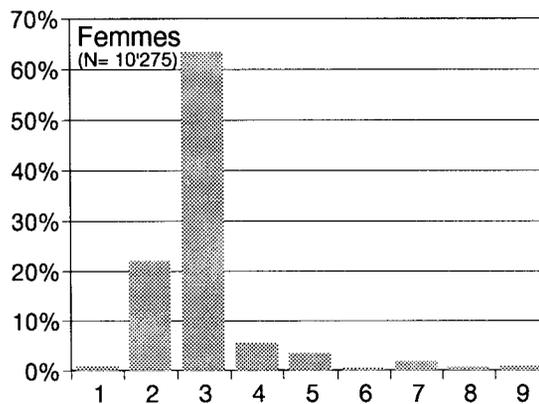
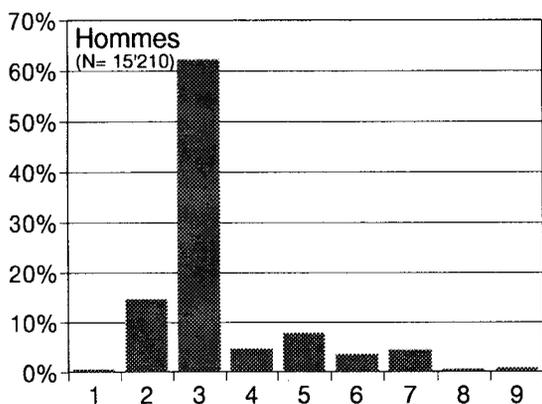
- |                          |                          |   |                    |
|--------------------------|--------------------------|---|--------------------|
| 1 jusqu'à 26'000 fr.     | 4 de 52'001 à 65'000 fr. | 7 de 91'001 à 104'000 fr.                                     | 10 sans indication |
| 2 de 26'001 à 39'000 fr. | 5 de 65'001 à 78'000 fr. | 8 104'001 fr. ou plus   |                    |
| 3 de 39'001 à 52'000 fr. | 6 de 78'001 à 91'000 fr. | 9 pas de revenu professionnel (ex.: collaborateurs familiaux) |                    |

\*permis C et permis B

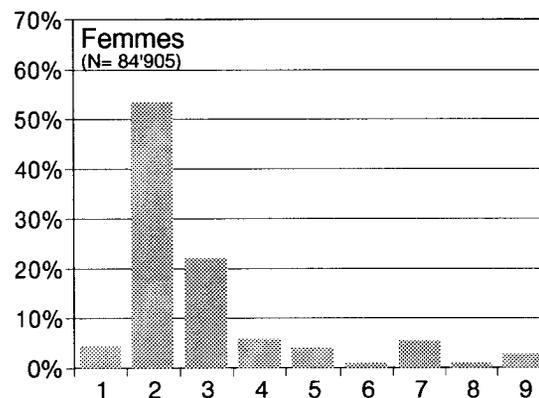
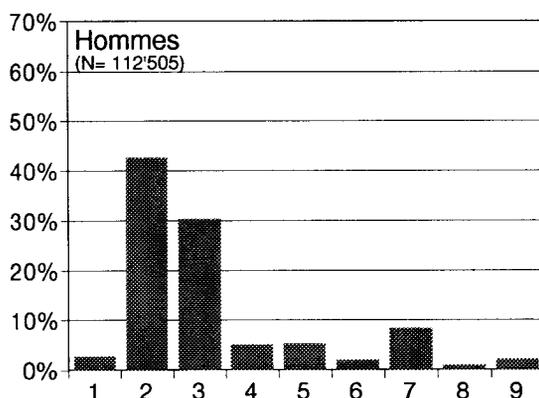
© OFS, enquête suisse sur la population active

# 55 Etrangers de la 1re et de la 2e génération (âgés de 25 à 34 ans) en 1990, selon le dernier échelon de la formation achevée

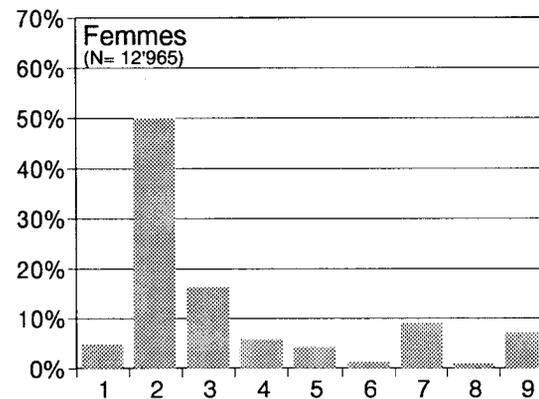
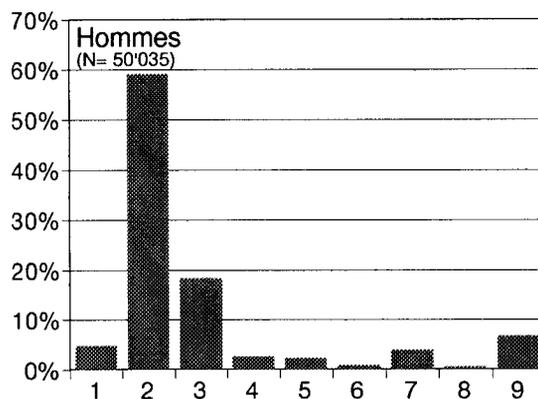
## Etrangers de la 2e génération



## Etrangers de la 1re génération (permis B et permis C)



## Etrangers de la 1re génération (saisonniers, requérants d'asile etc.)

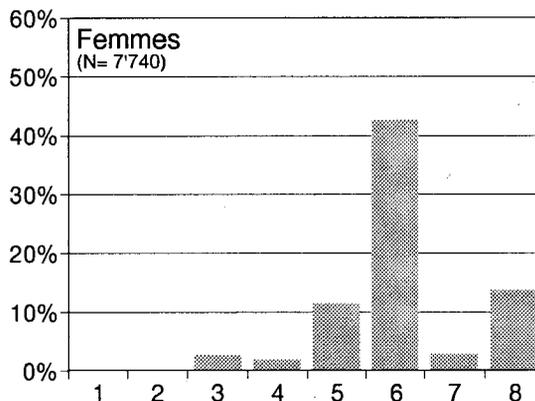
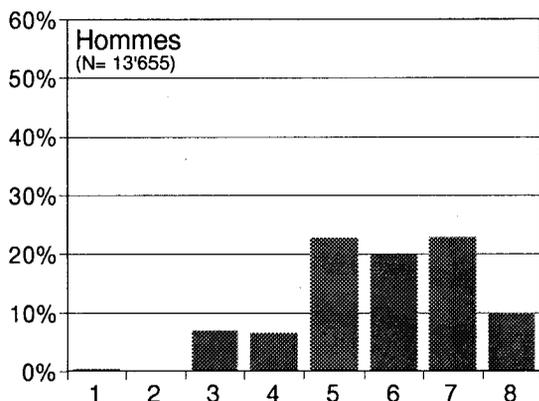


1	2	3	4	5	6	7	8	9
aucune formation	scolarité obligatoire	formation professionnelle	maturité	formation professionnelle supérieure	école professionnelle supérieure	haute école, université	autre formation	sans indication

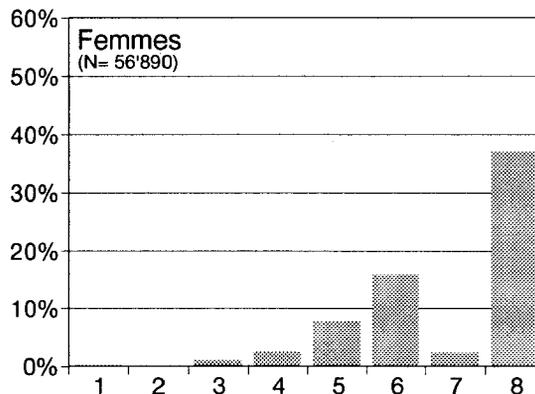
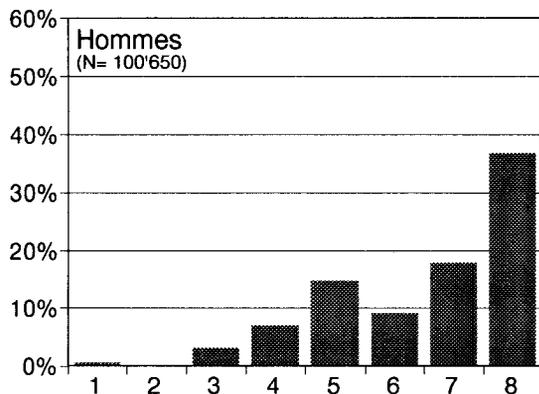
© OFS, recensement fédéral de la population

# 56 Etrangers de la 1re et de la 2e génération (âgés de 25 à 34 ans) en 1990, selon la catégorie socio-professionnelle

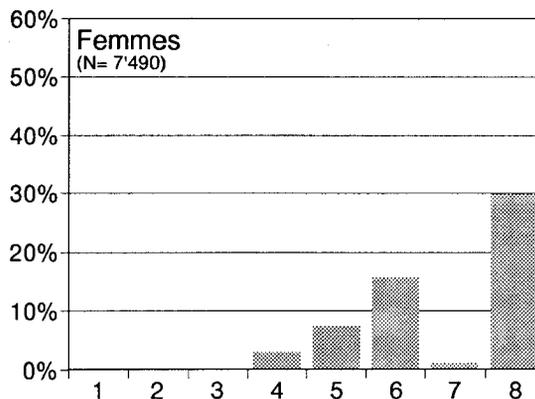
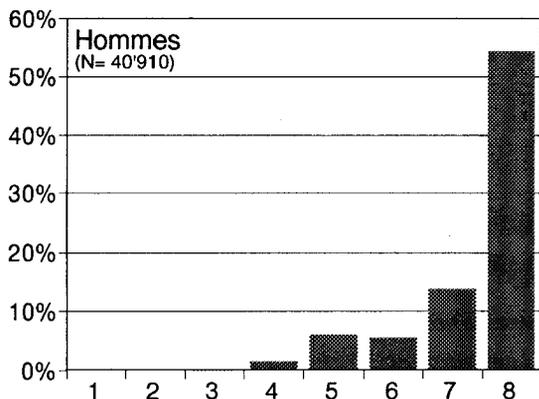
## Etrangers de la 2e génération



## Etrangers de la 1re génération (permis B et permis C)



## Etrangers de la 1re génération (saisonniers, requérants d'asile etc.)

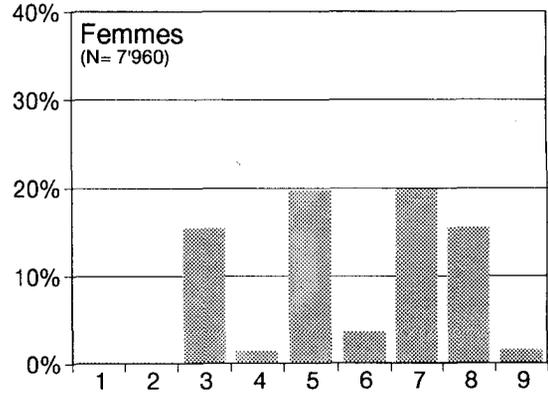
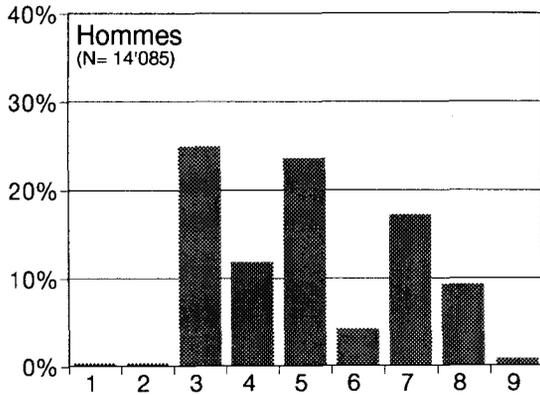


- 1 dirigeants
- 2 professions libérales
- 3 autres indépendants
- 4 professions intellectuelles et d'encadrement
- 5 professions intermédiaires
- 6 non-manuels qualifiés: employés
- 7 manuels qualifiés: ouvriers
- 8 travailleurs non qualifiés

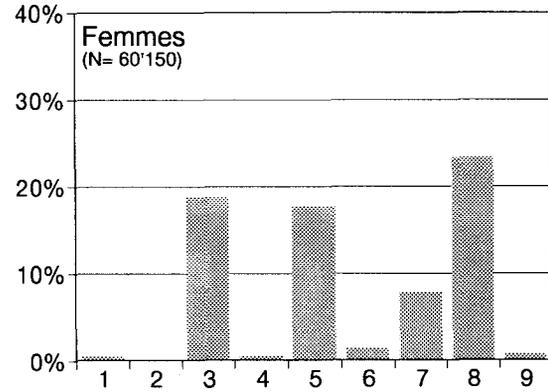
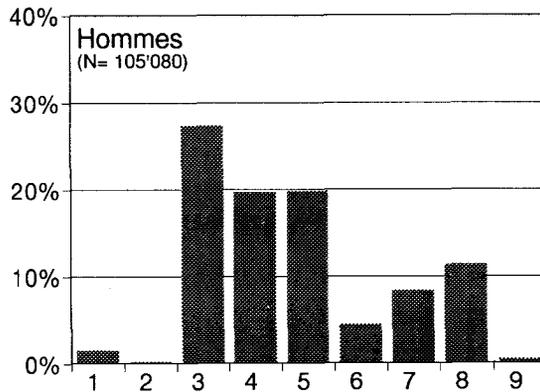
© OFS, recensement fédéral de la population

## Etrangers de la 1re et de la 2e génération (âgés de 25 à 34 ans) en 1990, selon la classe d'activités économiques

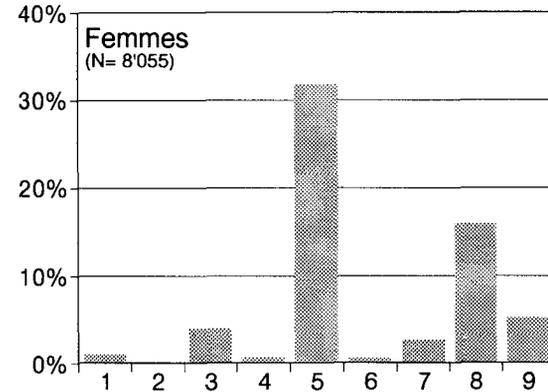
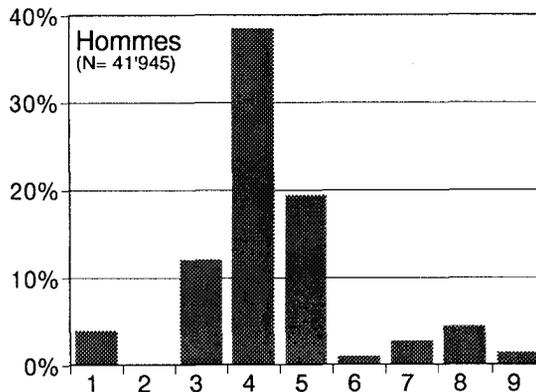
### Etrangers de la 2e génération



### Etrangers de la 1re génération (permis B et permis C)



### Etrangers de la 1re génération (saisonniers, requérants d'asile etc.)



- |                           |  |                            |                         |  |                             |  |                                     |                         |
|---------------------------|--|----------------------------|-------------------------|--|-----------------------------|--|-------------------------------------|-------------------------|
| 1                         | 2  | 3                          | 4                       | 5  | 6                           | 7  | 8                                   | 9                       |
| agriculture, sylviculture | économie énergétique, extraction de minéraux | arts et métiers, industrie | bâtiment et génie civil | commerce, restauration/hébergement, réparation | transport et communications | banques, assurances, affaires immobilières | autres services (publics et privés) | administration publique |

© OFS, recensement fédéral de la population

# Bibliographie

BLANC Olivier (1995): Nos étrangers: Qui sont-ils, d'où viennent-ils? in: La population en Suisse, Office fédéral de la statistique, Berne

BUHMANN Brigitte (1993): Wer sind die eingebürgerten Schweizer? in: Schweizerische Zeitschrift für Volkswirtschaft und Statistik, Nr. 3

OFFICE FEDERAL DES REFUGIES (1995): Statistique en matière d'asile 1994, Berne

OFFICE FEDERAL DE LA STATISTIQUE (1992): Les scénarios de l'évolution démographique de la Suisse 1991-2040, Berne

OFFICE FEDERAL DE LA STATISTIQUE (1994): Familles d'aujourd'hui, L'image de la famille dans le recensement fédéral de la population de 1990, Berne

OFFICE FEDERAL DE LA STATISTIQUE (1995): Les indicateurs de l'enseignement en Suisse, L'enseignement en mutation dans notre pays, Berne

CUENI Andreas, FLEURY Stéphane (1994): Etrangers et droits politiques, L'exercice des droits politiques des étrangers dans les cantons

de Neuchâtel et du Jura, Commission nationale suisse pour l'UNESCO, Berne

COMMISSION EUROPEENNE (1994): Rapport sur la situation démographique de l'Union Européenne, Bruxelles

EUROSTAT (1994): Statistiques rapides n°7, Population et conditions sociales, Luxembourg

HAUG Werner (1995): Ursachen, Perspektiven und Probleme der demographischen Alterung, in: ALTER-nativen, Verlag Paul Haupt, Bern

OECD (1994): Système d'observation permanente des migrations, Rapport du correspondant suisse 1993, Berne

SCHULER Martin, JOYE Dominique (1995): D'un recensement à l'autre: La dynamique spatiale en Suisse, in: La population en Suisse, Office fédéral de la statistique, Berne

FARAGO Peter, HUNOLD Claude, KUHN Fredy (1995): Ausländische Erwerbstätige in der Schweiz, Bundesamt für Statistik, Bern

## Biographie de l'auteur

Werner Haug

est né en 1951. Il a suivi des études de sociologie et de politologie aux universités de Marburg/Lahn, de Berne et de Zurich. Il est actuellement vice-directeur de l'Office fédéral de la statistique, chef de la Division de la population et de l'emploi, et Président du groupe d'experts du

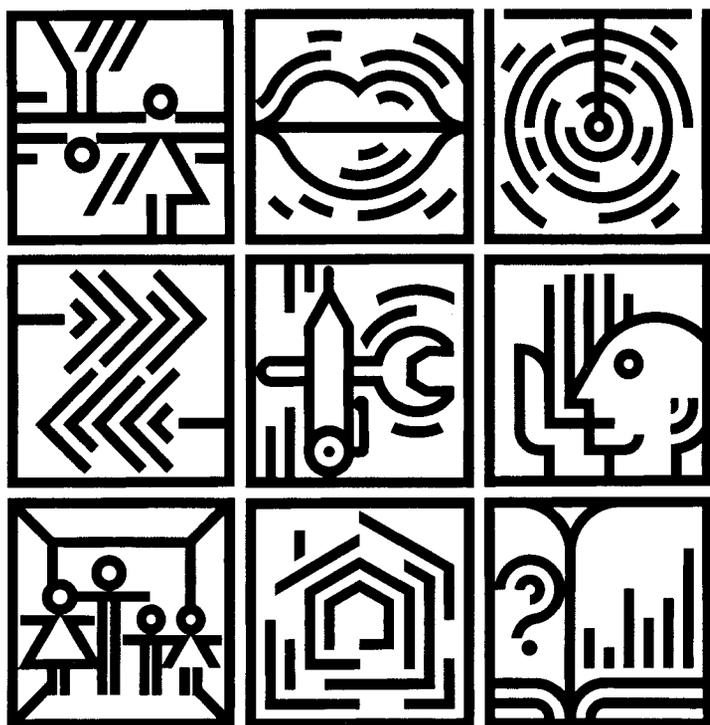
programme national de recherche n°39, qui porte sur les migrations et les relations interculturelles. Il a écrit plusieurs ouvrages sur des questions liées à la démographie suisse, aux changements familiaux, aux migrations internationales et à l'intégration des étrangers.

# Programme des publications du recensement fédéral de la population de 1990

---

Le recensement fédéral de la population donne des informations statistiques sur de nombreux thèmes compte tenu de différentes unités territoriales. L'Office fédéral de la statistique (OFS) publiera les résultats du recensement dans la série «Statistique de la Suisse» (cf. deuxième page de couverture). La publication sera échelonnée jusqu'à 1995.

Le programme des publications du recensement de la population de 1990 comprend des recueils de tableaux et des études consacrés aux thèmes suivants:



A	B	C
D	E	F
G	H	I

- A Structure de la population
- B Langues
- C Religions
- D Mobilité, navetteurs
- E Vie active
- F Formation et profession
- G Ménages et familles
- H Bâtiments, logements, conditions de logement
- I Documentations, classifications

Le service de renseignements RFP 90 donne des informations sur les résultats du recensement et sur le programme des publications. Il fournit aussi une liste gratuite des publications qui ont déjà paru.

Service de renseignements RFP90 de l'Office fédéral de la statistique, 3003 Berne

Téléphone: 031 / 322 88 79 (population et ménages)

Téléphone: 031 / 322 86 52 (bâtiments et logements)

Téléfax: 031 / 382 17 51

---

---

La politique suisse des étrangers et de l'asile est en pleine mutation. Le Parlement a chargé le Conseil fédéral de préparer un projet de loi sur les migrations. Dans le cadre des négociations entre la Suisse et l'Union européenne, l'introduction de la libre circulation des travailleurs est un thème clé.

La présente publication décrit les flux migratoires actuels et dresse un portrait de la population étrangère résidant en Suisse sous l'angle démographique et sous celui de sa participation au marché du travail. Elle met en lumière les réalités économiques, sociales et culturelles dont une politique de migration et d'intégration doit tenir compte.